

DYNAMIQUE  
DES POPULATIONS,  
DISPONIBILITÉS EN TERRES  
ET ADAPTATION  
DES RÉGIMES FONCIERS  
**ÉTUDES RÉGIONALES  
TUNISIENNES**

COMITÉ INTERNATIONAL DE COOPÉRATION DANS LES RECHERCHES NATIONALES EN DÉMOGRAPHIE

**DYNAMIQUE DES POPULATIONS,  
DISPONIBILITES EN TERRES ET  
ADAPTATION DES REGIMES FONCIERS**

**ETUDES REGIONALES TUNISIENNES**



**DYNAMIQUE DES POPULATIONS,  
DISPONIBILITES EN TERRES ET  
ADAPTATION DES REGIMES FONCIERS**

**ETUDES REGIONALES TUNISIENNES**

Sous la direction de Michel **PICOUET**



Comité international de coopération dans  
les recherches nationales en démographie

Paris

2006

Cet ouvrage constitue le second volume d'une série de deux ouvrages consacrés à la Tunisie (le premier volume représente la synthèse nationale). Il émane du programme conduit par le CICRED sur les dynamiques démographiques, les disponibilités en terres et l'adaptation des régimes fonciers. La Tunisie constitue la quatrième monographie nationale publiée dans cette série.

L'équipe de recherche sur la Tunisie regroupait l'Institut des Régions Arides (Médénine, Tunisie), l'Institut de Recherches pour le Développement (Paris, France) et le Laboratoire Population-Environnement-Développement (UMR IRD- Université de Provence, Marseille, France). Ont ainsi participé aux deux volumes consacrés à la Tunisie Ali Abaab, Laurent Auclair, Mohammed Elloumi, Mouldi Lahmar, Fadhel Moussa, Michel Picouet, Frédéric Sandron et Mongi Sghaier.

La préparation de la version finale de cette monographie a bénéficié des révisions et suggestions de Dominique Tabutin et d'André Quesnel. La réalisation de cette étude a été appuyée par la FAO et le CICRED. Le contenu de cette monographie reste toutefois sous la seule responsabilité de ses auteurs.

Liste des auteurs:

ABAAB Ali, Géographe, chercheur associé à l'IRA  
AUCLAIR Laurent, Agro-géographe, chercheur à l'IRD, LPED  
ELLOUMI Mohamed, Économiste rural, chercheur à l'INRAT  
LAHMAR Mouldi, Sociologue ruraliste, professeur à l'Université de Tunis  
MOUSSA Fadhel, Juriste, professeur à l'Université des Sciences juridiques de Tunis  
PICOUET Michel, Démographe, chercheur à l'IRD, LPED  
SANDRON Frédéric, Démographe, chercheur à l'IRD, LPED  
SGHAIER Mongi, Agro-économiste, chercheur à l'IRA

First published in 2006 by CICRED

Copyright © 2006 by CICRED

CICRED

Committee for International Cooperation in National Research in Demography

133, Bd Davout. 75980 Paris Cedex 20 - France.

Tel: 33 1 56 06 20 19. Fax: 33 1 56 06 21 65.

E-mail: [cicred@cicred.org](mailto:cicred@cicred.org) Web site: [www.cicred.org](http://www.cicred.org)

ISBN 2-910053-26-1

# Sommaire

Préambule.....	ix
Avant-propos.....	xi
Les régions en Tunisie.....	1
1 - Le découpage géographique.....	1
2 - Le découpage administratif.....	1
3 - Le découpage agricole .....	2
Caractérisation des zones d'études : justification et description des régions d'étude.....	5
1 – Éléments de justification.....	5
2 – Description des régions d'étude .....	6
2.1 - La Basse Vallée de la Medjerda (BVM).....	6
2.2 - La région de Siliana, le cas du Bargou.....	7
2.3 - La région de Sidi Bouzid .....	7
2.4 - La région de Sfax.....	8
2.5 - La région du Nefzaoua.....	9
Étude 1 : La Basse Vallée de la Medjerda.....	13
1 – La dynamique de peuplement .....	14
1.1 - L'emprise urbaine.....	14
1.2 - La dynamique migratoire.....	16
2 – Typologie des terroirs de la zone .....	17
3– L'engagement des populations dans l'activité agricole.....	18
4– L'accès à la terre .....	20
5– La productivité des différentes productions agricoles .....	21
6 – La sécurité de la tenure foncière.....	25
7 – Les structures foncières locales.....	26
Conclusion .....	27
Étude 2 : La région du Bargou dans le Haut Tell. Dynamique des populations et accès à la terre .....	29
1 – Modes et structures du peuplement.....	29
2 – Dynamique du peuplement.....	33
2.1 - La stabilisation de la population, après la forte croissance des années 1920 – 1970.....	33
2.2 - L'urbanisation croissante et le déclin de la population rurale.....	33
2.3 - La tendance au vieillissement de la population .....	34
2.4 - Un exode rural qui ne tarit pas.....	34
2.5 - Les progrès de la scolarisation et des infrastructures.....	35
3 – Typologie des terroirs .....	35
3.1 - Plaines et vallées alluviales.....	36
3.2 - Piémonts .....	36
3.3 - Montagnes .....	37
4 – Les groupes sociaux et coutumiers .....	38

4.1 - Les communautés paysannes de montagne.....	39
4.2 - Les agro-pasteurs des piémonts .....	39
<b>5 – L'accès à la terre .....</b>	<b>40</b>
5.1 - Esquisse d'histoire foncière .....	40
5.2 - La structure foncière actuelle : l'immatriculation en panne.....	44
5.3 - La permanence d'une structure agraire inégalitaire .....	45
5.4 - Les modes de faire valoir indirects, révélateurs du processus de concentration de l'exploitation agricole.....	47
5.5 - L'émergence d'un marché foncier .....	48
<b>6 – L'engagement des populations dans l'activité agricole.....</b>	<b>48</b>
<b>7 – Sécurité de la tenure foncière et adaptation des régimes fonciers .....</b>	<b>50</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>52</b>
<b>Étude 3 : La région de Sidi Bouzid .....</b>	<b>55</b>
<b>1 – La dynamique de peuplement .....</b>	<b>55</b>
<b>2 – Typologie des terroirs de la zone .....</b>	<b>57</b>
2.1 - Les limites morphologiques.....	58
2.2 - L'eau : un élément décisif.....	59
<b>3 – L'engagement des populations dans l'activité agricole.....</b>	<b>60</b>
<b>4 – L'accès à la terre .....</b>	<b>60</b>
<b>5 – La productivité des différentes productions agricoles .....</b>	<b>60</b>
<b>6 – La sécurité de la tenure foncière.....</b>	<b>63</b>
<b>7 – Les structures foncières locales.....</b>	<b>63</b>
<b>Étude 4 : La région semi-aride de Sfax .....</b>	<b>65</b>
<b>1 – Modes et structures du peuplement.....</b>	<b>65</b>
<b>2 – La dynamique de peuplement .....</b>	<b>68</b>
<b>3 – Typologie des terroirs .....</b>	<b>70</b>
<b>4 – Les groupes coutumiers et sociaux de la région.....</b>	<b>71</b>
<b>5 – L'engagement des populations dans l'activité agricole.....</b>	<b>73</b>
<b>6 – L'accès à la terre .....</b>	<b>75</b>
<b>7 – La sécurité de la tenure foncière.....</b>	<b>76</b>
<b>8 – L'adaptation des régimes fonciers aux conditions locales .....</b>	<b>78</b>
<b>9 – La productivité en oléiculture .....</b>	<b>79</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>80</b>
<b>Étude 5 : Région saharienne du Nefzaoua .....</b>	<b>83</b>
<b>1 – Les modes et structures du peuplement .....</b>	<b>83</b>
1.1 - Origine de la population .....	83
1.2 - Densification accrue de la population .....	83
1.3 - Répartition spatiale de la population.....	84
<b>2 - La dynamique du peuplement .....</b>	<b>85</b>
<b>3 – Typologie des terroirs de la zone .....</b>	<b>86</b>
3.1 - Terroir oasisien.....	86
3.2 - La steppe.....	88

<b>4 – Les groupes coutumiers et sociaux de la région de Nefzaoua : du nomadisme à la sédentarisation</b>	<b>90</b>
<b>5 – L’engagement des populations dans l’activité agricole.....</b>	<b>91</b>
<b>6 – L’accès à la terre .....</b>	<b>91</b>
6.1 - Attribution des terres collectives .....	92
6.2 – L’accès à la terre par le Haouz.....	93
6.3 - L’accès par le droit de jouissance .....	93
<b>7 – Productivité des différentes productions agricoles.....</b>	<b>94</b>
7.1 - La production phoenicicole .....	94
7.2 - La production fruitière.....	94
7.3 - La production maraîchère et fourragère (étage herbacé) .....	95
7.4 - La production animale .....	95
<b>8 – La sécurité de la tenure foncière.....</b>	<b>95</b>
<b>9 – Adaptation des régimes fonciers aux conditions locales .....</b>	<b>97</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>99</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>104</b>
<b>Liste des figures.....</b>	<b>107</b>
<b>Liste des cartes .....</b>	<b>107</b>
<b>Liste des auteurs.....</b>	<b>107</b>
<b>Signification des sigles .....</b>	<b>107</b>





## **Préambule**

Les deux ouvrages consacrés à la Tunisie ont été préparés dans le cadre de la série de monographies sur le thème « Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers » sous l'égide du Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie (CICRED).

L'équipe qui a réalisé cette étude est issue du collectif de recherches Dynamique, Population et Environnement en Tunisie rurale (DYPEN) auxquels se sont joints des professeurs de l'Université de Tunis. La coordination de l'équipe et l'édition scientifique des publications ont été assurées par Michel Picouet.

Pour des raisons techniques, ces études réalisées de 1999 à 2002 et publiées n'intègrent pas l'évolution des années les plus récentes en matière de réformes foncières, ni les dernières statistiques démographiques disponibles. Elles replacent néanmoins le problème des adaptations foncières dans le cadre de la dynamique de population en dégageant les prémisses des principales dispositions foncières adoptées.

Elles sont publiées sous forme de deux volumes distincts. Le présent ouvrage constitue le second volume et regroupe les études régionales qui forment les matériaux à l'origine de la synthèse nationale, publiée en un premier volume distinct à la demande de la FAO.

Le CICRED et le coordinateur des ouvrages souhaitent remercier tout particulièrement Dominique Tabutin, professeur de démographie de l'Université catholique de Louvain, qui a assuré la lecture minutieuse et critique de la monographie tunisienne, y apportant toute sa connaissance des relations entre les dynamiques démographiques et les régimes fonciers. Son apport pour harmoniser ce travail d'équipe a été décisif. De même, André Quesnel, coordinateur des monographies africaines de cette série, a été un guide éclairé dans la conduite de ce travail, laissant à l'équipe une grande autonomie de conception et de réalisation ; qu'il en soit ici vivement remercié.



## Avant-propos

Relier les dynamiques de population aux adaptations des régimes fonciers et à la disponibilité des terres n'apparaît pas, de prime abord, comme un exercice facile, ni souvent pratiqué.

Y adjoindre la sécurité alimentaire, la sécurité foncière, la maîtrise des croissances démographiques, la pauvreté des uns, l'opulence des autres, la distribution spatiale de la population et la migration internationale, l'accès aux ressources et leurs usages, les aspects juridiques et institutionnels, les activités productives et économiques, les circuits de commercialisation, etc., relier tous ces éléments à différentes échelles de temps (l'histoire, la situation actuelle, le futur proche), différents niveaux de l'espace (national, régional et local), ... tout cela dans une perspective de développement durable, relève de la construction d'une sorte de Tour de Babel, où la force du principe de déclaration, légitimé par l'urgence des défis alimentaires, l'emporterait sur les difficultés de réalisation d'un tel projet.

En fait, l'idée de relier les dynamiques de populations aux régimes fonciers, ou plus précisément la population à son espace vital, revient au vieux problème de la légitimité des territoires acquis, conquis, hérités, occupés et mis en valeur par les populations. Dépasser cet aspect de la territorialité vers celui du développement implique effectivement de prendre en compte tous les facteurs évoqués ci-dessus, mais cela reste du domaine de la déclaration de principe. Au-delà de celle-ci, peut-on porter un diagnostic sur l'ensemble de ces problèmes, identifier les interactions pertinentes susceptibles de faire émerger des solutions, proposer des recommandations qui se voudraient réalistes ? La réponse sera de toute évidence mitigée.

En effet, à l'issue de la réalisation de la monographie sur la Tunisie, nous avons constaté qu'il est difficile d'échapper au cloisonnement des thèmes, quand bien même nous avons résolument écarté dans l'organisation de cette étude la dichotomie démographie – foncier. L'option prise de recueillir le maximum d'informations (riches et variées pour la Tunisie) pour en retirer une meilleure compréhension des interactions entre dynamique des populations, agricultures et régimes fonciers s'est révélée une difficulté supplémentaire à la complexité du sujet. L'accumulation d'une somme d'informations considérable rendait délicate l'articulation entre les phénomènes observés, l'identification de messages clairs et de perspectives constructives.

Ce second volume rassemble les différentes études régionales menées en Tunisie, qui enrichissent notre compréhension de la diversité des régimes fonciers au sein du pays. Il débute par une présentation du cadre géographique des zones couvertes par l'équipe et se poursuit par cinq études régionales contrastées. Le lecteur se rapportera au premier volume de cette monographie pour une approche plus synthétique à l'échelle nationale des liens entre mécanismes fonciers et dynamiques démographiques.



# Les régions en Tunisie

Les critères qui entourent la notion de région et en particulier celle de région agricole sont multiples et dépendent souvent des objectifs attachés au découpage choisi. En effet, la notion de région agricole recouvre une certaine ambiguïté puisqu'on y superpose en fait trois réalités spatiales, chacune représentant des enjeux et des politiques qui peuvent être opposées : l'espace agricole et le foncier ; l'espace agricole et la production ; l'espace rural et la distribution spatiale de la population. Cependant, quelle que soit la définition de la région agricole utilisée, la notion de région géographique est incontournable. Elle définit les grands ensembles géophysiques du pays du Nord au Sud, elle intègre les conditions bioclimatiques qui ont façonné les paysages. De même, on ne peut pas faire l'économie des délimitations administratives qui découpent le pays en entités politiques où s'exercent les actions de l'état : gouvernorats, délégations et *imadats*. Ceci amène à considérer trois notions : géographique, administrative et agricole, qui dictent le choix du découpage.

## 1 - Le découpage géographique

Il est commun de distinguer dans les pays du Maghreb trois grandes régions géographiques : le Tell, la Steppe et le Sahara. Cette distinction est évidemment simplificatrice de la réalité des trois pays. Aussi, pour la Tunisie, Sethom et Kasseb (1981) proposent un découpage en quatorze régions géographiques. Le Tell du Nord Ouest, le Tell septentrional, le Haut Tell, les hautes steppes, la Tunisie méridionale (sud ouest et sud est), le littoral du Golfe de Gabès, Sfax et le Pays sfaxien, le Kairouanais, le Sahel, la presqu'île du Cap Bon, les plaines du Tell inférieur, les plaines de la basse vallée du Medjerda, la basse vallée du Medjerda et l'agglomération Tunisoise.

## 2 - Le découpage administratif

La majorité des documents statistiques officiels (résultats des recensements, enquêtes ménages, enquêtes agricoles, etc.) utilisent un découpage en « grandes régions » basé sur un regroupement de gouvernorats (aux limites administratives précises) suivant deux axes : un axe nord sud (nord, centre, sud) et un axe est-ouest (est, ouest). Ce découpage définit 6 grandes régions.

- La *région du Nord Est* regroupe 6 gouvernorats : Grand Tunis, Ariana, Ben Arous, Nabeul, Bizerte et Zaghouan.
- La *région du Nord Ouest* comprend 4 gouvernorats : Bèjà, Jendouba, Kef et Siliana
- La *région du Centre-Est* regroupe 4 gouvernorats : Sousse, Monastir, Mahdia et Sfax.
- La *région du Centre Ouest* regroupe 3 gouvernorats : Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid.
- La *région du Sud Est* regroupe 3 gouvernorats : Gabès, Médenine et Tataouine.
- La *région du Sud Ouest* regroupe 3 gouvernorats : Gafsa, Tozeur et Kébili.

Tableau 1– Densités de population en 1956 et 1994 par grandes régions

Régions	Superficie (en milliers de km <sup>2</sup> )	Population 1956	Population 1994	Densité 1956 (hab./km <sup>2</sup> )	Densité 1994 (hab./km <sup>2</sup> )
Nord-Ouest	16,2	671 891	1 225 898	41,5	75,7
Nord-Est	11,9	1 002 639	3 033 582	84,3	254,9
Centre-Ouest	21,8	359 654	1 296 760	16,5	59,5
Centre-Est	14,1	759 868	1 867 041	53,9	132,4
Sud-Ouest	35,8	240 701	528 482	6,7	14,8
Sud-Est	54,7	406 863	833 601	7,4	15,2
Tunisie	154,5	3 441 696	8 785 364	22,3	56,9
Coefficient de variation*				1,26	1,46

Source : INS, recensements.

\* = écart-type / moyenne

### 3 - Le découpage agricole

La notion de région agricole telle qu'elle est définie par le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National (SDATN) répond à un ensemble de critères dominants dont les plus importants sont les caractéristiques bioclimatiques, la superficie agricole utile (SAU), la superficie agricole cultivable (SAC), les modes d'occupation du sol, la valeur ajoutée et l'indice de présence d'une spéculation. La combinaison de tous ces facteurs permet d'aboutir à une typologie dite des régions agricoles (MEAT/DGAT, 1996). Les critères retenus sont à la fois statistiques (superficie des cultures et des indices de présence calculés d'après la valeur ajoutée) et qualitatifs décrivant la dynamique des systèmes régionaux de production (MEAT/DGAT, 1996). Deux découpages en sont issus :

#### A – Les grandes régions agricoles suivant l'occupation du sol

Ce découpage repose sur la classification des gouvernorats suivant les systèmes de cultures. Trois spéculations principales ont été considérées d'après des seuils de signification définis ainsi : les grandes cultures assolées en sec supérieure à 40 % de la superficie cultivée dans le gouvernorat ; l'arboriculture avec un seuil > à 40 % et le maraîchage avec un seuil > à 5 %. En adoptant cette approche, six régions agricoles se distinguent :

1- Région des grandes cultures assolées en sec : le système de culture est dominé par les céréales. Elle regroupe la région du Haut Tell (le Kef et Siliana), Zaghuan et Kasserine.

2- Région arboricole : c'est une région marquée par la pratique de l'arboriculture avec deux sous-régions : la région oléicole du Centre-Est (Sousse, Mahdia, et Sfax) et du sud-est (Médenine et Tataouine) et la région phoenicicole (palmier dattier),(Kébili et Gabès).

3- Région des cultures annuelles sèches associées à l'arboriculture : elle est marquée par un système de culture extensif qui s'installe aux dépens des parcours naturels. Ce système de développement encore récent par rapport à la région du sud-est, s'accroît sous l'effet de la grande vague de privatisation des terres collectives et du recul du système pastoral. Cette région regroupe les gouvernorats de Sidi Bouzid, Kairouan et Gafsa.

4- Région des grandes cultures en sec associées au maraîchage : le système de culture est marqué par la céréaliculture qui est intensifiée par l'introduction des spéculations maraîchères soit pluviales soit irriguées suite aux grands aménagements hydrauliques du nord. Cette région comprend les gouvernorats de Bizerte et Béjà.

5- Région arboricole-maraîchère : le système de culture associe à la composante arboricole une activité maraîchère intense. Le système foncier est marqué notamment par l'exiguïté des superficies cultivables et par la proximité des grands pôles urbains. Cette région regroupe les gouvernorats de Tunis (maraîchage - arboriculture), Monastir (horticulture, oléiculture) et Tozeur (palmier dattier - arboriculture et maraîchage).

6- Région des grandes cultures - maraîchage - arboriculture : le système de culture est hautement intensif où sont associées les grandes cultures, l'horticulture et légumes, aux agrumes et aux arbres fruitiers de haute performance (vigne, pommiers, poiriers, etc.). C'est la région du Cap Bon (gouvernorat de Nabeul) et le gouvernorat de Ben Arous.

Ce découpage présente des limites tenant à la non prise en compte de l'élevage, au regroupement dans une même région de spéculations très variées telles que la phoeniculture, l'oléiculture ou des spéculations de productivité très hétérogènes. Cependant, en dépit de ces limites, la typologie adoptée a le mérite de caractériser les régions agricoles suivant les spéculations agricoles dominantes (tableau 2), critère qui est couramment adopté par la planification et les statistiques agricoles (plans de développement économique et social, 9<sup>e</sup> plan par exemple) et les enquêtes officielles.

Tableau 2 – Typologie d'après l'occupation du sol par les cultures (1)

Régions	Grandes cultures		Arboriculture		Maraîchage		Total	
	Ha	(%)	Ha	(%)	Ha	(%)	Ha	(%)
Grandes cultures en sec	749 350	78,7	190 100	20,0	12 080	1,3	951 530	100,0
Arboriculture	201 480	16,5	983 780	80,5	36 870	3,0	1 222 130	100,0
Grandes cultures + arboriculture	431 720	42,0	552 610	54,0	41 540	4,0	1 025 870	100,0
Grandes cultures + maraîchage	543 500	79,3	88 600	13,0	52 780	7,7	684 880	100,0
Arboriculture + maraîchage	13 390	14,0	75 970	80,0	5 300	6,0	94 660	100,0
Gdes cultures + arbo. + maraich.	98 690	47,0	73 760	35,0	37 530	18,0	209 980	100,0
Total	2 038 130	48,6	1 964 820	47,0	186 100	4,4	4 189 050	100,0

(1) Jachère non comprise.

Source : MEAT, 1999

## B – Les régions agricoles suivant l'indice de présence

L'avantage de ce découpage réside dans le fait qu'il tient compte de toutes les activités agricoles y compris l'élevage. Il se base sur le poids relatif d'une spéculation dans la production agricole nationale. Le critère retenu pour le calcul de ces ratios est celui de la valeur ajoutée (V.A). L'indice de présence (I.P) pour une spéculation donnée est défini comme suit :

$$IP = \frac{\text{VA de la spéculation dans la région}}{\text{VA agricole dans la région}} \\ \frac{\text{VA spéculation en Tunisie}}{\text{VA agricole en Tunisie}}$$



Les spéculations retenues, pour élaborer ce découpage des régions agricoles suivant l'indice de présence, sont celles considérées par les services officiels du ministère de l'agriculture, à savoir les céréales, l'élevage, l'arboriculture et le maraîchage. Cette méthode fait émerger six régions agricoles :

- 1- Région céréales - élevage : Béjà, Kef, Siliana.
- 2- Région arboriculture - maraîchage : Monastir, Mahdia et Sidi Bouzid.
- 3- Région arboricole : Sfax et Tozeur.
- 4- Région arboricole - élevage : région de la Jeffara (Gabès, Médenine, Tataouine), Kébili, Sousse, Kasserine et Ariana (Basse vallée de la Medjerda).
- 5- Région céréales - maraîchage : Jendouba et Bizerte.
- 6- Région arboriculture - maraîchage - élevage : Cap Bon (Nabeul), Kairouan et Gafsa.

Ce découpage des régions agricoles basé sur l'indice de présence révèle certaines imperfections du fait de sa sensibilité à l'importance des superficies et aux fluctuations annuelles des productions agricoles. Les régions dont la superficie agricole est relativement limitée sont faiblement représentées (Tunis, Monastir et Tozeur).

En définitive, les découpages basés sur les types de cultures ont certainement un intérêt important pour mettre en place les politiques agricoles globales. Cependant, ils ignorent les conditions bioclimatiques régionales mêlant dans une même région des zones géographiques très hétérogènes. Cela est particulièrement notable pour tout ce qui touche le maraîchage où se retrouvent des gouvernorats du littoral nord et des gouvernorats du sud continental. En fait, on peut constater que le découpage administratif prend finalement en compte une partition géographique qui a une certaine cohérence avec les systèmes de production ; systèmes oasiens dans le sud-ouest, systèmes agro-pastoraux oasiens dans le sud-est, systèmes associés céréaliculture et maraîchage dans le Nord-ouest, systèmes associés pastoral et arboriculture dans le Centre-Ouest, etc. De plus, le découpage administratif intègre une certaine réalité de peuplement entre les régions littorales et celles de l'intérieur, entre le sud et le nord. Il recèle une dimension historique dans le processus d'appropriation des terres et dans la nature des tenures foncières. Aussi, nous paraît-il le plus opérant pour analyser les relations entre les dynamiques de populations et les adaptations des régimes fonciers.

# Caractérisation des zones d'études : justification et description des régions d'étude

*ALI ABAAB*

Couvrant une superficie d'environ 16 millions d'hectares, la Tunisie représente le pays le moins étendu de l'Afrique du Nord. Toutefois, son territoire, qui s'étire du nord au sud sur une distance d'environ 800 km, se caractérise par une certaine diversité des systèmes agro-écologiques et par conséquent des structures socio-foncières. Dans le cadre de la présente étude, nous avons choisi de présenter cinq régions qui nous paraissent largement représentatives de cette diversité. Le choix de ces régions se justifie, à notre avis, par des considérations d'ordre agro-écologique, historique et socio-économique qui sont synthétisées ci-après.

## 1 – Éléments de justification

A – Une occupation humaine du territoire qui se caractérise par une concentration du peuplement depuis l'antiquité sur la frange littorale du pays qui s'étale sur 1300 km. En effet, c'est dans cette partie du territoire, qui se compose de vastes plaines et de collines d'altitudes médiocres, que les principales installations humaines ont été réalisées depuis l'époque carthaginoise et romaine. Cette concentration très ancienne du peuplement sur le littoral va jouer un rôle déterminant dans le mode d'organisation de l'espace qui sera marqué par un éternel déséquilibre régional entre une « Tunisie maritime attractive, pays d'immigration, très peuplée et très urbanisée » dont l'économie est diversifiée et une Tunisie intérieure moins attractive à dominante rurale et agricole (SETHOM, 1981).

Les conséquences de cette occupation de l'espace sur les structures foncières sont, d'une part, le développement des tenures foncières à caractère privatif dans les régions littorales liées à l'émergence assez ancienne d'une société paysanne et d'une agriculture relativement intensive, et d'autre part, le maintien de tenures foncières à caractère collectif liées à la prédominance jusqu'à une date récente d'une société pastorale dans les régions de l'intérieur et du sud du pays.

B – Une histoire coloniale scindant le pays en deux entités géographiques bien distinctes :

a) Celle de la « Tunisie utile » du Nord et du Centre qui a connu, d'une part, l'installation d'une importante colonisation agricole européenne (essentiellement française) sur les meilleures terres à vocation céréalière et arboricole et, d'autre part, le refoulement et la concentration des populations indigènes sur des terres marginales, notamment dans les zones de montagne du nord-ouest du pays. L'intervention coloniale dans ces régions a entraîné des mutations profondes dans les modes d'accès à la terre et, par conséquent, dans les tenures des structures foncières.

b) Celle de la Tunisie aride et désertique du Sud et du Centre, considérée comme peu favorable à une colonisation agricole. Déclarées « territoire militaire » par la puissance coloniale, ces régions sont restées marquées par la prédominance d'une activité agro-pastorale associant un élevage extensif et transhumant à une céréaliculture épisodique et par une tenure foncière de type collectif. Dans le souci d'assurer un contrôle du territoire et des populations restées hostiles à l'autorité militaire coloniale, une politique de fixation des populations nomades et semi-nomades, et de partage des terres collectives a été entreprise par la colonisation dès le début du XX<sup>e</sup> siècle ;

celle-ci va progressivement transformer le paysage agraire et le statut foncier des terres (ABAAB, 1987).

Les politiques foncières et agricoles entreprises depuis l'Indépendance du pays ont eu un impact différencié entre les différentes régions du pays. En effet, certaines ont connu une transformation radicale au niveau des systèmes agraires, y compris sur le plan des tenures foncières. Il s'agit notamment des anciennes steppes pastorales du centre et du sud tunisien qui ont connu en l'espace de quelques décennies un développement remarquable des périmètres irrigués et des plantations d'arboricultures fruitières privées (surtout olivier et amandier) sur d'anciennes terres de parcours collectifs. C'est le cas notamment de la région de Sidi Bouzid en Tunisie centrale et de la Jeffara orientale dans le sud-est. Dans d'autres régions du pays, où l'activité agricole est plus ancienne, les mutations, y compris sur le plan foncier, ont été moins radicales (cas des oasis dans le sud-ouest ou des plaines céréalières et arboricoles du nord).

En définitive, la prise en compte de ces facteurs d'ordre physique, historique et politique, nous a conduit à choisir un ensemble de régions, pour cette étude monographique, qui nous semblent traduire la problématique des différentes dynamiques foncières régionales du pays. Pour ce faire, nous avons retenu les zones suivantes du nord au sud :

- La région de Siliana représentative des régions du Haut Tell céréalier et forestier,
- La région de la Basse Vallée de la Medjerda représentative des plaines septentrionales humides,
- La région de Sidi Bouzid représentative de l'ancienne steppe pastorale métamorphosée,
- La région de Sfax représentative des grandes plantations oléicoles coloniales,
- La région du Nefzaoua représentative des régions oasiennes continentales.

## **2 – Description des régions d'étude**

### ***2.1 - La Basse Vallée de la Medjerda (BVM)***

Il s'agit d'une plaine deltaïque très basse qui se caractérise par l'importance des zones marécageuses. Elle fait partie des régions les plus arrosées du pays (moyenne annuelle de 500 mm) et bénéficie des eaux de surface charriées par l'unique cours d'eau à écoulement permanent de la Tunisie (la Medjerda). L'occupation des sols est très ancienne dans cette région, comme le montrent les vestiges d'Utique. La tenure foncière se caractérisait avant la colonisation par une mainmise du Beylik, des *Habous* et des propriétaires absentéistes tunisois sur de vastes domaines (*henchirs*), ce qui a facilité l'installation de la colonisation européenne sur de grandes propriétés.

Une loi de réforme agraire a été adoptée en juin 1958 et a touché les nouveaux lotissements irrigués installés sur des anciens domaines coloniaux. Actuellement, la structure foncière se caractérise par :

- Une dispersion et un morcellement parcellaire très poussés, ainsi que par le maintien de grands domaines privés appartenant souvent à une vieille bourgeoisie foncière tunisoise, d'où une certaine prédominance des modes de faire valoir indirects,
- L'absence de titres fonciers sur de vastes terrains domaniaux occupés par des petits et moyens agriculteurs,

- Une forte pression sur le foncier en raison de l'influence de l'agglomération tunisoise (urbanisation, installation d'une nouvelle bourgeoisie foncière).

## ***2.2 - La région de Siliana, le cas du Bargou***

Située dans le Haut Tell, la région de Siliana se caractérise par un relief contrasté associant à la fois des montagnes avec des pentes fortes et des plaines et dépressions peu étendues. Le climat de la région est de type continental, marqué par des hivers rigoureux et des étés particulièrement chauds ainsi que par une pluviométrie annuelle moyenne située entre 450 et 600 mm.

L'économie régionale est dominée par l'activité agricole qui se base sur :

- une céréaliculture pluviale qui produit annuellement environ 1,7 millions de quintaux (moyenne 1992-1996) ;
- un élevage sylvopastoral qui dispose d'une superficie de 90 000 ha répartis entre forêts et parcours ;
- une agriculture irriguée sur une superficie de 12 000 ha de périmètres irrigués ;
- une arboriculture s'étendant sur une superficie d'environ 50 000 ha, dont le tiers est réservé aux plantations fruitières et les deux tiers à l'oléiculture.

En dehors du secteur agricole, l'activité économique reste peu diversifiée en raison notamment du faible niveau d'urbanisation de la région qui ne compte que quelques centres urbains dont la taille est souvent modeste : en 1994, la population urbaine de la région représente 32,1 % de la population régionale contre 61,9 % au niveau national.

Les structures foncières sont marquées :

- d'une part, par les contraintes du milieu physique qui sont liées à la présence d'un vaste domaine forestier colonisant 20 % du territoire de la région et de grandes étendues montagneuses,
- d'autre part, par l'histoire de la colonisation de la région qui a vu à partir des années 1920 l'installation de fermes coloniales sur les meilleures terres des plaines et le refoulement des populations locales dans les zones de glacis et de montagnes.

Plus récemment, la structure foncière reste marquée d'un côté par une concentration des meilleures terres cultivables, celles des plaines, entre les mains d'un petit nombre d'exploitants et dans les domaines étatiques (UCP) récupérés de la colonisation, et de l'autre, par une prédominance de la micro-exploitation, très morcelée, sur le reste du territoire de la région notamment dans les zones de piémont.

La création de quelques périmètres irrigués depuis l'indépendance du pays (notamment le PPI de Lakhmès) et le partage récent d'une partie des terres domaniales au profit des techniciens et des promoteurs agricoles semblent faire évoluer les structures agraires de la région.

## ***2.3 - La région de Sidi Bouzid***

Il s'agit d'une ancienne steppe pastorale qui a connu, en l'espace de quelques décennies, une métamorphose sur le plan de l'occupation du sol matérialisée par l'installation d'une forêt arboricole,

composée essentiellement d'amandiers et d'oliviers, et de périmètres irrigués publics et privés sur forages profonds et des puits de surface :

– arboriculture en 1995 : 279 300 ha, soit 50 % de la SAU régionale et 14 % de la superficie arboricole du pays (2ème rang après Sfax),

– périmètres irrigués en 1995 : 30 000 ha irrigables, soit environ 8 % de la superficie irrigable du pays.

La région est typiquement agricole et rurale : un taux d'urbanisation de 21,5 % contre 61 % au niveau national ; un taux d'occupation de la population active dans l'agriculture de 41,7 % contre 21,9 pour le pays en 1994. La part de la région dans la valeur de la production agricole nationale est d'environ 5,2 % (moyenne de 1995 à 1998).

La situation foncière est marquée par l'importance des terres collectives, dont le processus de privatisation est bien avancé, et des terres domaniales qui posent le plus de problèmes du fait de l'installation (sans titre) d'une forte population agricole depuis l'époque coloniale. En outre, l'État conserve quelques grands domaines de production, hérités de l'époque des coopératives des années 1970, sous forme d'Unités Coopératives de Production (UCP) et d'Agrocombinats, qui s'étendent sur une superficie globale d'environ 10.000 ha. Dans le cadre de la nouvelle politique agricole, l'État procède depuis quelques années à la location, pour une durée de 40 ans, d'une grande partie des terres appartenant à ces domaines à des promoteurs privés pour la création de Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricoles (SMVDA).

La pression sur les ressources touche deux facteurs importants : les ressources en eau qui connaissent des phénomènes de rabattement et de salinisation des nappes, notamment celles qui sont peu profondes (phréatiques), et les ressources en sol qui sont affectées par des phénomènes d'épuisement de fertilité ainsi que d'érosion hydrique et éolienne, notamment dans les secteurs soumis à une agriculture pluviale mécanisée.

## ***2.4 - La région de Sfax***

Située dans les basses steppes de la Tunisie centrale, la région de Sfax comporte la deuxième ville du pays après Tunis. Depuis l'intervention coloniale en 1881, l'histoire du développement économique de cette région est intimement liée à une entreprise d'installation des plantations oléicoles sur toute la steppe pastorale de l'arrière pays de la ville de Sfax.

Ainsi, actuellement la région de Sfax représente le principal pôle de production oléicole du pays grâce à une importante forêt d'oliviers qui compte entre 6 et 7 millions de pieds d'oliviers associés à l'amandier. Le triomphe de cette arboriculture en sec dans un milieu naturel peu favorable, notamment sur le plan climatique (pluviométrie moyenne de 200 mm par an), s'explique par la conjonction de deux importants facteurs :

– Une entreprise de plantation menée conjointement par des colons français et des partenaires citoyens de la ville de Sfax. En effet, l'association du capital colonial et du travail des Sfaxiens, appuyée par une main-d'œuvre salariée d'origine bédouine, a permis, dès la fin de la période de la colonisation, de mettre en valeur tout l'arrière pays sfaxien dans un rayon d'environ 70 km. Cette emprise de l'olivier sur l'ancienne steppe pastorale a été rendue possible, d'une part grâce aux conditions édaphiques et topographiques favorables (prédominance des vallées et plaines avec des sols sableux et profonds) et, d'autre part, grâce au développement de la mécanisation des façons culturales.

– Une structure foncière au moment de la colonisation dominée par les terres à caractère domanial ou *habous* (public et privé) ou de Zaouia qui étaient exploitées par des tribus bédouines (Méthalith, Neffet, Mehedhba...) pratiquant un agro-pastoralisme transhumant. S'appuyant sur une association active des citoyens sfaxiens et des capitalistes français, l'autorité coloniale inaugure dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle une politique de privatisation et d'attribution de ces terres (Décret de 1892). C'est ainsi que, dès la fin des années 1920, d'importants domaines coloniaux ont été créés sous l'impulsion du contrôleur civil, Jérôme Fidelle, et surtout, du directeur de l'Agriculture, Paul Bourde : Chaâl (24 000 ha, 100 000 oliviers), Bou Thadi (4 500 ha, 40 000 oliviers)... (SETHOM, 1981 ; KASSAB, 1983). Ainsi, la liquidation des anciennes tenures foncières et la promotion de la propriété privative ont entraîné un changement radical du paysage et des systèmes agraires de la région en l'espace d'un demi siècle.

Actuellement, on peut distinguer globalement trois types de paysages agraires et de structures foncières :

– La zone de Sfax-Mahrès, dont le paysage agricole est dominé par les jardins privés (dits « jnens ») d'arbres fruitiers dans les environs immédiats des deux villes, et par les grandes plantations oléicoles dans une auréole de plusieurs dizaines de kilomètres. Les grandes exploitations privées sont dominantes dans cette zone.

– La zone de Jébiniana, dans le nord-est de la région sfaxienne, est occupée par les anciens agro-pasteurs Méthalith. Dans cette zone de transition entre le Sahel et la région sfaxienne, le paysage agricole et l'activité agricole sont plus diversifiés (arboriculture fruitière, oléiculture, maraîchage et élevage) et les structures foncières sont dominées par la micro-exploitation.

– La zone de Skhira-Bir Ali Ben Khalifa, occupant le sud et le sud-ouest de la région, se caractérise par un climat plus aride. À côté des plantations oléicoles (souvent jeunes), la zone continue à avoir un vaste domaine agro-pastoral dont le statut foncier reste de type collectif (*habous*).

## 2.5 - La région du Nefzaoua

Située dans le sud-ouest du pays, le Nefzaoua couvre 2,2 millions d'hectares qui sont soumis à un climat saharien dont les précipitations moyennes se situent aux alentours de 90 mm/an, le régime éolien est intense, notamment pendant la période printanière, et l'évaporation est élevée, en moyenne de 1589 / an (Sghaier, 1995).

Avec la région du Jerid (plus à l'ouest), le Nefzaoua constitue la principale région de production des dattes nobles destinées à l'exportation dont la variété la plus connue est la Deglet Nour.

Outre l'activité dattière, qui s'étend sur environ 13 500 ha et produit en moyenne 44 000 tonnes de dattes (soit 60 % de la production nationale), dont les deux tiers sont des Deglets Nour, le secteur agricole comporte une activité d'élevage d'espèces ovine (50 000 UF), caprine (44 000 UF) et caméline (5 600 UF). L'intégration entre ces deux activités est assurée par les liens séculaires qui existent entre une production agricole intensive réalisée en milieu oasien irrigué par les eaux des nappes profondes et une production pastorale extensive dans les grands parcours steppiques (160 000 ha).

À côté de l'activité agricole, l'économie régionale connaît un développement remarquable du tourisme saharien qui dispose, en 1996, d'une capacité d'accueil de 3000 lits répartis sur 16 unités touristiques, dont l'exploitation assure en moyenne 60 000 nuitées par an. Le développement du secteur touristique

contribue à une meilleure valorisation de l'espace oasien et, par conséquent, à une diversification de l'économie régionale, même si dans le même temps il accroît la pression sur les ressources naturelles de la région, en particulier l'eau et le sol.

L'intérêt pour notre étude de la question foncière dans cette région réside dans les éléments suivants :

- L'importance des terres ayant encore le statut collectif qui prédomine notamment dans les grands parcours steppiques et sahariens ;
- La dynamique de mise en valeur agricole à travers la mobilisation légale ou « illicite » des ressources en eau du sous-sol. Cette mise en valeur conduit de facto à une transformation du statut de la terre et de sa valeur marchande ;
- L'intervention massive des pouvoirs publics à travers de grands projets hydro-agricoles, notamment dans les zones sahariennes, pour des raisons stratégiques (occupation de l'espace) et socio-économiques (développement régional et création de source de revenus stables pour des populations semi-nomades). Cette intervention modifie sensiblement la situation foncière ainsi que les modes d'accès aux ressources naturelles (notamment les parcours) dans les zones éloignées de la région ;
- Le lien très étroit entre, d'une part, les réserves en eau profonde dont la mobilisation reste à la base de toute l'activité économique et sociale de la région, et d'autre part, la dynamique de transformation des structures foncières. Autrement dit, l'accès à la terre et sa valorisation économique restent dans une large mesure tributaire des possibilités de mobilisation des ressources en eau souterraine (essentiellement profonde).

Carte 1 – Pluviométrie en Tunisie et localisation des études régionales







# Étude 1 : La Basse Vallée de la Medjerda

*MOHAMED ELLOUMI*

Cette région est représentative à la fois des régions à haut potentiel avec un périmètre irrigué des plus anciens et des plus importants de la Tunisie, mais aussi des zones péri-urbaines qui sont à la fois pourvoyeuses des villes en produits agricoles frais et qui subissent de la part de celles-ci de fortes pressions sur le foncier du fait de l'extension urbaine. La Basse Vallée de la Medjerda (BVM) fait partie de la région du Nord-Est de la Tunisie qui est relativement bien arrosée (450 à 500 mm de pluie par an) et bénéficie par ailleurs de ressources en eau importantes grâce aux apports de la Medjerda, unique cours d'eau permanent de la Tunisie. Par ailleurs, cette région fait partie de l'arrière pays de Tunis, la capitale du pays. Elle est de ce fait le lieu d'une occupation foncière et agricole assez particulière en raison de la proximité du grand marché que constitue la capitale et de la mainmise relativement ancienne des tunisois sur les terres agricoles. La BVM ne constitue pas une entité administrative, elle est à cheval sur deux gouvernorats. Toutefois la majeure partie de la zone fait partie du gouvernorat de l'Ariana, dans le District de Tunis. Afin de disposer de données relativement homogènes et cohérentes, nous retiendrons la situation foncière de ce gouvernorat. Toutefois, nous donnerons, quand c'est possible, des éléments sur l'ensemble de la BVM (District de Tunis ou la région du Nord-Ouest).

Faisant partie de la région du Nord-Ouest de la Tunisie, la BVM est une zone deltaïque à peuplement ancien comme peut en témoigner l'ancienne ville-port d'Utique. A l'époque moderne, cette zone a constitué l'arrière pays de Tunis où l'aristocratie terrienne se partageait les terres agricoles (ou *hENCHIR*). Ainsi, par exemple, à Kalaat El Andalous, « les terres à blé appartenaient au Bey et à son entourage et elles étaient occupées par des paysans non-propriétaires. Exploitation de type seigneurial en quelque sorte »<sup>1</sup>. À côté de ces plaines, existaient, à la même époque, des bourgs ruraux à l'intérieur de la zone (Tébourba), mais surtout à la périphérie de celle-ci (Al Alia, Ras Djebel...), dont la population d'origine diverse avait la maîtrise de son terroir agricole et qui en faisait une exploitation intensive, notamment par l'arboriculture. La colonisation ne va pas changer fondamentalement cette situation puisque les domaines coloniaux vont surtout se substituer à ceux du Bey et de sa cour.

Ce n'est qu'après l'Indépendance qu'une évolution en profondeur va être amorcée. La réforme de 1958 avait permis l'installation sur d'anciens domaines coloniaux, et à la faveur de la mise en valeur par l'irrigation, d'une paysannerie composée d'anciens militants et d'anciens ouvriers des domaines coloniaux et de petits propriétaires. Le développement de l'armature urbaine du grand Tunis a fait de cette zone un terrain d'extension naturel de l'urbanisation avec le développement de certains bourgs agricoles en banlieue résidentielle ou de « dortoirs » avec le développement de la migration pendulaire. Parallèlement, le développement d'une industrie agro-alimentaire et de service va changer en profondeur la relation entre la population et son terroir et l'activité agricole.

---

<sup>1</sup> El Aouani, 1966, Structures agraires dans un village côtier du nord de la Tunisie : Kalaat El Andalous, in *Revue tunisienne des sciences sociales*, II/3 juin, 1966.

## 1 – La dynamique de peuplement

### 1.1 - L'emprise urbaine

À l'exception de quelques bourgs ruraux qui ont parfois une certaine tradition industrielle plus ou moins ancienne (Tébourba pour le foulage de Chachia ou encore El Batan avec l'industrie textile<sup>2</sup>) et dont le peuplement est constitué en partie par des réfugiés andalous (Tébourba, Kalaat Andalous ou encore plus au Nord El Alia<sup>3</sup> ou Ras Djebel et plus en amont Medjez El Bab), la partie intérieure de la Basse Vallée de la Medjerda était donc le domaine de la tente. De son côté et puis à la fin de la période coloniale, mais surtout depuis le milieu des années 1960, l'ensemble du District de Tunis connaît une dynamique démographique assez particulière par rapport au reste du pays. En effet, la capitale, et par extension les villes limitrophes, ont constitué le pôle le plus important d'accueil des émigrants tout au long des périodes aiguës d'exode rural (1956-58, 1964-66, etc.), conservant jusqu'à ce jour une attraction dominante sur les flux d'émigration.

Tableau 3 – Dynamique de la population dans la région du Nord-Est

Gouvernorats	Population (en milliers)		Contribution (%)		Densité hab./km <sup>2</sup>	Taux de croissance (%)	
	1 984	1 994	1984	1994		1994	75-84
Tunis	774	888	11,1	10,1	2566	1,2	1,3
Ariana	374	569	5,4	6,5	365	6,9	4,2
Ben Arous	246	371	3,5	4,2	488	5,5	4,2
District de Tunis	1 395	1 829	2,0	20,8	-	3,2	2,7
Nabeul	461	579	6,6	6,6	208	2,5	2,3
Zaghouan	119	143	1,7	1,6	52	2,1	1,8
Bizerte	395	483	5,7	5,5	131	1,5	2,0
Nord-Est sans le District	975	1 204	14,0	13,7	-	2,1	2,1
Tunisie	6 966	8 785	100,0	100,0	57	2,5	2,3

Source : INS, recensements 1984, 1994.

Le tableau 3 montre la forte croissance de la population du District de Tunis et notamment celle du Gouvernorat de l'Ariana qui a le taux de croissance de la population le plus élevé depuis 1975. Pour la décennie 1984-1994, le taux de croissance connaît un certain ralentissement mais il reste supérieur de 1,9 points à celui de l'ensemble du pays et de 2,9 points par rapport à celui de Tunis. Tout se passe comme si les deux gouvernorats limitrophes de la capitale servaient de centre d'accueil pour la population venant de l'intérieur, mais également pour celle qui quitte le centre de Tunis pour

<sup>2</sup> Article d'A.M. Planel dans le numéro spécial de Machreq-Maghreb.

<sup>3</sup> Sur la population d'El Alia, voir Lucette Valensi : Fellah tunisien.

s'installer dans la périphérie de la capitale. Ainsi, la BVM compte deux des six communes de plus de 100 000 habitants, du pays : l'Ariana (152 000 hab.) et Ettadhamen (149 000 hab.).

Cette croissance de la population totale s'accompagne d'un renforcement du caractère urbain de l'ensemble de la zone et notamment des délégations les plus proches de la capitale. Au recensement de mars 1984, la population du Gouvernorat de l'Ariana comptait 374 192 habitants dont 192 428 en milieu communal. La population vivant en dehors des périmètres communaux était au nombre de 181 764 habitants, soit un taux de ruralité de 48,6 %, proche de la moyenne nationale de 47,2 %. Toutefois, sur cette population rurale, 133 752 vivaient dans un milieu aggloméré, dont notamment 72 700 dans des agglomérations périurbaines non encore érigées en commune mais qui disposent de toute l'infrastructure urbaine. Ce qui fait que, déjà en 1984, date de création du gouvernorat de l'Ariana, le taux réel de ruralité était de 29 %. Ce fort niveau d'urbanisation cache en réalité une forte diversité entre les délégations (tableau 4).

Tableau 4 – Taux (%) de ruralité par délégation en 1984

Délégation	Ariana	Manouba	Tébourba	Sidi Thabet	Kalaat El Andalous	Mornaguia	Gouvernorat de l'Ariana
Taux de ruralité	0,0	76,2	48,0	76,9	44,9	68,7	29,0

Source : INS, 1984.

De 1984 à 1994, le taux d'urbanisation de l'ensemble du gouvernorat a évolué de manière assez forte avec l'intégration dans l'espace urbain de nouvelles agglomérations, notamment celles que nous avons signalées plus haut. Pour le gouvernorat de l'Ariana, ce taux est de 18,8 % alors que le taux au niveau national est encore de 39 % pour la même année. On peut toutefois distinguer dans le gouvernorat de l'Ariana un groupe de délégations à caractère rural prononcé et un autre groupe plus urbain (tableau 5).

Tableau 5 – Taux (%) de ruralité par délégation en 1994

Délégation	Ariana ville	Kalaat Andalous	Sidi Thabet	Tébourba	Mornaguia	Manouba
Taux de ruralité	0,0	34,9	69,2	51,7	64,6	1,7
Délégation	Cité Ettadhamen	Ariana Chamalia	Jedaïda	Douar Hicher	Menihla	Oued Ellil
Taux de ruralité	0,0	6,1	39,4	0,2	25,4	3,8

Source : INS, 1994. Résultats préliminaires du recensement d'avril 1994.

Pour les délégations à caractère rural, il s'agit des délégations de Mornaguia, Tébourba, Jedaïda, Kalaat El Andalous et de Sidi Thabet et à un moindre degré celle de Mnihla. Ce caractère rural est confirmé par ailleurs par la prédominance de l'activité agricole dans ces délégations, comme on le verra plus loin. Les autres délégations sont de plus en plus intégrées dans la proche banlieue de Tunis et l'espace résidentiel de la capitale.

## 1.2 - La dynamique migratoire

Faisant partie du Grand Tunis, les chefs-lieux de gouvernorat bénéficient de l'attractivité de la capitale. Entre 1984 et 1989, le solde migratoire du gouvernorat de l'Ariana était de 10,3 %, dont une grande majorité en provenance du Grand Tunis, et notamment, du Gouvernorat de Tunis même, mais aussi de la région du Nord-Ouest du pays qui continue à être le principal pourvoyeur de candidats à l'exode (40 % des entrants dans le Grand Tunis proviennent de cette région). En 1994, le solde migratoire du gouvernorat de l'Ariana était de 51 720 individus, ce qui représente 9 % de la population de la même année. De 1984 à 1994, le solde migratoire représente environ 46 % du croît démographique entre les deux dates. Ce sont par ailleurs les délégations les plus proches de Tunis qui profitent de ce mouvement (tableau 6).

Tableau 6 – Population et solde migratoire par délégation

ARIANA	Population totale 94 (1)	Solde migratoire 89/94 (2)	Taux de migration 2/1 (%)
Ariana Ville	70 694	6 458	9,14
Kalaat Andalous	19 183	65	0,34
Sidi Thabet	24 308	342	1,41
Tébourba	54 148	-1 456	-2,69
Mornaguia	42 351	2 012	4,75
Manouba	44 750	-4	-0,01
Cité Ettadamen	67 837	6 504	9,59
Ariana Chamalia	87 295	18 233	20,89
Jedaïda	33 747	326	0,97
Douar Hicher	60 307	9 262	15,36
Menihla	28 366	6 833	24,09
Oued Ellil	36 308	3 145	8,66
Total Ariana	569 294	51 720	9,08

Source : INS, 1994.

Il s'agit donc principalement d'une migration de changement de résidence du centre de Tunis vers la périphérie, comme le confirme le profil des migrants composés de jeunes ménages. L'exode rural constitue l'autre aspect des flux migratoires, puisque de 1984 à 1989, 17 200 individus ont migré d'un milieu rural à un milieu urbain, venant pour moitié de l'extérieur du gouvernorat et pour moitié de l'espace rural du gouvernorat. Ce mouvement de la population se traduit par une augmentation de la densité de la population, avec des niveaux très élevés pour les délégations urbaines (supérieure à 1000 hab./km<sup>2</sup>), alors que les délégations à caractère rural gardent une densité plus faible (entre 90 et 300 hab./km<sup>2</sup>), mais qui reste relativement élevée par rapport à la moyenne nationale de l'ordre de 57 hab./km<sup>2</sup>.

Par ailleurs, il faut signaler qu'en plus de ce processus d'urbanisation de l'ensemble de la Basse Vallée de la Medjerda, à l'exception de quelques espaces périphériques, et il y a eu une amélioration nette des

conditions de vie en milieu rural. Ainsi, le taux de logement rudimentaire est descendu à 1 % et le taux d'électrification a atteint plus de 83 % des ménages en milieu rural et 98 % en milieu urbain. L'amélioration est également sensible pour l'alimentation en eau potable dans les deux milieux, avec respectivement 61 et 97 % des ménages touchés.

## 2 – Typologie des terroirs de la zone

La BVM<sup>4</sup> constitue une zone de subsidence très basse, que la Medjerda n'a pas encore réussi à combler complètement, malgré l'importance de ses apports. On peut y distinguer ainsi des zones de plaines riches au sol profond et anciennement aménagées, des zones marécageuses récemment aménagées ou pas encore, avec des sols lourds et souvent salés, et enfin les zones de collines ou de montagnes de faible altitude dont les formations pédologiques sont plus ou moins aptes aux cultures selon la nature de la roche mère et selon le niveau d'érosion, voire des types d'aménagement. Les principales plaines vont du Sud au Nord : les plaines du haut Chafrou et de Mornaguia, la plaine de Tébourba-Jedaïda, la plaine de la Basse Vallée de la Medjerda. Cette dernière est séparée de la région de Tunis au Sud par les Djebels de Nahli et Djebel Ammar, dont les flancs escarpés ont été aménagés et sont en grande partie couverts de plantations arboricoles.

Sur le plan des unités hydrogéologiques, le bassin versant de la BVM est constitué de deux sous-bassins versants, celui de la Basse Medjerda et celui de l'affluent le plus important dans la zone de la Medjerda et qui coule du Sud vers le Nord, l'oued Chafrou.

Le bassin de la Basse Medjerda forme un aquifère assez important pour la région. Celui de Chafrou est moins important, mais il bénéficie des apports des différents affluents de ce dernier et notamment ceux de l'oued Maleh.

A – Le réseau hydrographique : La Medjerda a continué, à travers les époques historiques, le comblement de la zone de son delta et donc sa conquête sur la mer. L'action de l'homme a depuis peu contribué à façonner cet espace à travers les aménagements, avec notamment l'endiguement et la canalisation du cours de la Medjerda.

B – Les ressources en sol : « Les sols sont en étroite dépendance avec la position topographique » (Sethom, 1981). On peut distinguer avec cet auteur quatre situations typiques :

- Les sols des flancs des montagnes, constitués de matériaux légers et perméables, conviennent à l'arboriculture après défoncement.
- Les sols des piémonts sont aussi légers et de moyenne profondeur, ils conviennent parfaitement à l'arboriculture aussi, mais peuvent supporter d'autres cultures plus exigeantes.
- Les sols des plaines alluviales sont profonds, mais peuvent être de qualité médiocre selon la teneur en argile des alluvions et selon le degré de salinité.

---

<sup>4</sup> Pour une présentation plus détaillée, voir la contribution de H. Sethom et A. Kassab (1980) dans leur ouvrage : *Les régions géographiques de la Tunisie*, Publication de l'Université de Tunis. FSHS de Tunis.  
Voir aussi pour les aspects géomorphologiques l'article de Paskoff sur le Delta de la Medjerda.

– Enfin, les sols des berges de la Medjerda, sont les plus riches et les mieux appropriés aux cultures intensives et notamment l'arboriculture irriguée.

C – Les ressources en eau : La zone de la Basse Vallée de la Medjerda est relativement bien pourvue en eau de différentes origines :

– Les eaux de barrage : le Plan directeur des eaux du Nord prévoit la fourniture pour les périmètres de la BVM d'un volume d'eau pour l'irrigation de l'ordre de 180 millions de mètres cubes à travers les différents réseaux et notamment à travers les lâchures du barrage de Sidi Salem. De plus, un réseau de lacs collinaires est mis en place dans le cadre de la stratégie décennale (1990–2000), dont 21 sont déjà fonctionnels. Un million de mètres cubes peut y être stocké sur les excédents des eaux de barrage.

– Eaux souterraines : Les principales nappes sont localisées à la Soukra, Manouba, Oued Chafrou et BVM. Toutes nappes confondues, la capacité exploitable est de l'ordre de 37 millions de m<sup>3</sup>. Actuellement l'exploitation est de l'ordre de 4,43 millions de m<sup>3</sup> par le biais de 48 forages et de 16 millions de mètres cubes par 1475 puits. Par ailleurs, la zone bénéficie de l'apport des stations d'épuration des eaux usées qui fournissent un volume annuel de 35 millions de m<sup>3</sup>, dont seulement 4 sont exploités actuellement (CRDA de l'Ariana, 1998/99).

Ainsi, le volume total mobilisable est de l'ordre de 258 millions de m<sup>3</sup>/an.

### **3– L'engagement des populations dans l'activité agricole**

L'influence de la proximité de Tunis apparaît à travers la répartition de la population active entre les secteurs (tableau 7).

Les délégations les plus rurales présentent un profil assez typique du rural profond où domine l'emploi agricole. Ainsi pour les délégations de Tébourba, Jedaïda, Mornaguia et Kalaat Andalous, l'emploi agricole représente respectivement 58 %, 60 %, 39 %, 33 % de l'emploi rural total. Au niveau du secteur agricole et en dehors des chefs d'exploitation, les salariés permanents sont au nombre de 2 950 (chiffre du Ministère de l'Agriculture pour 1994/95), dont 310 cadres techniques et 2 640 ouvriers<sup>5</sup>. Les aides familiaux sont au nombre de 16 400 personnes dont seulement 2000 à temps plein (pour 1 102 600 aides familiaux dont 44 400 permanents au niveau national). Pour les salariés occasionnels, l'enquête sur les structures a recensé un total de 1 503 200 journées de travail (55 % de ces journées sont assurées par de la main d'œuvre féminine). Par ailleurs, 43,3 % de ces journées sont consommées par l'arboriculture fruitière et 39,5 % par les cultures maraîchères. L'enquête de 1994/95 a recensé, pour le gouvernorat de l'Ariana, 10 400 chefs d'exploitation, dont 2 400 sans terre, soit 23 %.

La répartition des chefs d'exploitation selon l'âge fait apparaître une situation assez particulière dans ce gouvernorat, puisque l'on y rencontre la proportion la plus importante (30 %) de chefs d'exploitation de moins de 40 ans, alors que ce taux est de seulement 21,1 % pour toute la Tunisie et qu'il ne dépasse pas 16 % dans les gouvernorats de Jendouba et du Kef ainsi que dans ceux de Sousse

---

<sup>5</sup> Pour 37 060 permanents, 2.530 cadres techniques et 34.530 ouvriers pour l'ensemble de la Tunisie.

et de Monastir. D'ailleurs la part de superficie occupée par cette frange de jeunes exploitants est aussi importante. Elle est supérieure à 26 % pour une moyenne nationale de 19,3 %.

Tableau 7 – Répartition de la population active selon les secteurs d'activité dans le gouvernorat de l'Ariana

Secteur	Nombre d'actifs	(%)
Agriculture et pêche	18 924	11,4
Industrie	38 784	23,3
BTP	21 744	13,1
Services	50 832	30,6
Administration	31 092	18,7
Non déclarés	4 902	2,9
Total	166 278	100,0

Source : L'Atlas du Grand Tunis, 1997.

Tableau 8 – Répartition (%) des chefs d'exploitation selon le niveau de formation scolaire

	Analphabète- primaire	Secondaire	Professionnel	Supérieur	Non déclaré	Total
Ariana	68,8	10,8	0,1	5,5	14,7	100,0
Tunisie	88,4	8,7	0,5	1,7	0,6	100,0

Source : Ministère de l'agriculture (1994-1995).

Nous avons donc une population de chefs d'exploitation à la fois plus jeunes et relativement plus instruits que dans le reste du pays (tableau 8), mais qui, souvent, ne résident pas sur l'exploitation, mais en milieu urbain (tableau 9).

Tableau 9 – Répartition (%) des chefs d'exploitation selon le milieu de résidence

	Région rurale	Région urbaine	Total
Ariana	61,7	38,3	100,0
Tunisie	77,9	22,1	100,0

Source : Idem.

Par ailleurs, 45 % des chefs d'exploitation ont une seconde activité lucrative plus ou moins importante dans la formation de leur revenu (tableau 10).



Tableau 10 – Répartition (%) des exploitations et des superficies selon l'importance de l'activité extra-agricole du chef de ménage

		Sans activité lucrative	Avec activité lucrative principale	Avec AAL* secondaire	Non déclarés	Total
Exploitations	Ariana	57,5	25,5	2,1	15,0	100,0
	Tunisie	55,8	35,0	8,3	0,9	100,0
Superficie	Ariana	70,0	13,7	3,2	13,1	100,0
	Tunisie	66,6	21,3	6,7	5,4	100,0

\* AAL : Autre Activité Lucrative

Source : INS : Enquête structures 1994/95.

#### 4– L'accès à la terre

Nous avons vu plus haut qu'à la veille de l'Indépendance, une grande proportion de la terre était entre les mains des colons et que les occupants traditionnels de la zone se partageaient une portion réduite de l'espace agricole. Une enquête réalisée en 1956 et citée par Sethom (Sethom et Kassab, 1981) montrait que sur 33.000 ha, plus des 2/3 sont occupés par des exploitations de 60 à 1.000 ha, dont 40 % sont la propriété des colons. La réforme de juin 1958, puis la nationalisation des terres de la colonisation, en mai 1964, ont entraîné la récupération d'une grande partie des terres des colons, permettant l'accès à la terre des petits paysans de la zone, voire d'autres venant d'autres régions. En 1961/62, sur l'ensemble du District de Tunis, la situation se caractérise encore par l'importance du mode de faire valoir indirect, qui concerne 39 % des terres agricoles, alors qu'il ne représente que 18,5 % pour la Tunisie entière.

Depuis, cette région a rejoint le reste du pays où le mode de faire valoir direct est dominant. C'est le cas dans tous les gouvernorats du Grand Tunis et particulièrement dans celui de l'Ariana où le faire valoir direct concerne plus de 90 % des parcelles des exploitations (tableau 11).

Tableau 11 – Répartition (%) des parcelles composant les exploitations selon le MFV

MFV	Direct	Location	Métayage	Autres modes
Tunis	90,7	6,2	1,8	1,3
Ariana	91,5	6,2	2,0	0,4
Bizerte	84,2	7,5	6,5	1,8
Ben Arous	85,2	6,4	6,3	2,1
Tunisie	91,0	2,8	5,4	1,1

Source : Enquêtes structures des exploitations agricoles.

Au niveau des périmètres irrigués, une enquête du CRDA donne les éléments suivants : sur un total de 5032 agriculteurs ou ayants droit dans les périmètres publics irrigués (35 PPI au total), 74 % sont des exploitants directs, 8 % sont des métayers, 8,5 % des locataires et 9,5 % des absentéistes. Même si, comme le démontre A. Cherif<sup>6</sup> pour le périmètre de Jedaïda, la situation réelle des exploitations est plus complexe à travers la combinaison des différents modes de faire valoir, il n'en reste pas moins que, globalement, l'exploitation directe reste dominante comme partout ailleurs en Tunisie.

Par ailleurs, les terres domaniales continuent à occuper 13 699 ha soit 10,6 % de la SAU du gouvernorat, avec différentes formes de gestion. A noter que 1 447 ha ont été attribués à 29 techniciens agricoles dans le cadre de la modernisation de l'agriculture par l'installation de diplômés des écoles d'agriculture.

## 5– La productivité des différentes productions agricoles

La surface agricole totale des exploitations du Gouvernorat de l'Ariana est de 120 200 ha dont 112 100 ha de terres labourables, 3 900 ha de parcours et prairies, 1 200 ha de forêt et 3 000 ha de terres non cultivables. Sur les 116 000 ha de SAU, la jachère occupe 10 500 ha soit plus de 9 %.

Le gouvernorat de l'Ariana représente 2,2 % de la surface totale des exploitations recensées lors de l'enquête sur les structures des exploitations agricoles en 1994/95 (tableau 12).

---

<sup>6</sup> A. Cherif 1996 : op. cit.

Tableau 12 – L'occupation du sol (en ha)

	Céréales	Légumineuses	Fourrages	Cultures maraîchères	Cultures industrielles	Arboricultures	Autres	Total
Superficie	48 900	3 300	16 200	6 500	800	25 600	200	101 500
(%)	48,1	3,2	15,9	6,4	0,8	25,2	0,2	100,0

Source : CRDA Ariana, 1994-95.

Par rapport à l'ensemble du pays, le gouvernorat de l'Ariana représente 2,6 % des terres cultivées, 8 % des fourrages, 6,1 % des cultures maraîchères et seulement 1,3 % de l'arboriculture. Globalement, la valeur ajoutée de l'agriculture, pour les deux dernières campagnes, est de l'ordre de 130 à 160 millions de dinars (1996/97, 1997/98), pour des consommations intermédiaires de l'ordre de 30 millions de dinars. Cette production provient pour 44 % de l'élevage et pour 56 % des cultures, dont 22 % de l'arboriculture, 17 % des cultures maraîchères et autant pour les céréales. Malgré l'importance de l'irrigation, la production agricole connaît des fluctuations relativement importantes dues aux variations climatiques d'une année à l'autre. Ces variations peuvent atteindre 30 % pour les céréales et 15 à 20 % pour l'arboriculture et les cultures maraîchères.

A – La céréaliculture : Les cultures céréalières qui représentent 48 % de la surface cultivée ont bénéficié de la réduction de la jachère qui occupait 24 % de la SAU de la BVM en 1960. La principale culture céréalière est au demeurant le blé dur, qui occupe 75 % des surfaces emblavées. Les rendements sont relativement corrects et dépassent de 10 à 15 % la moyenne de la région du Nord et de 50 % la moyenne nationale.

B – Les cultures maraîchères : Elles occupent 6 500 ha en plein, auxquelles il faut ajouter 880 ha de cultures intercalaires. Il s'agit principalement de la tomate (28,5 %), de l'artichaut (17,6) et du piment (9,5 %). Par rapport à la surface des cultures maraîchères au niveau national, l'Ariana occupe le premier rang avec 53,3 % des surfaces pour l'artichaut, le troisième rang pour les tomates avec 8 % des surfaces cultivées. Les niveaux de production se situent dans la moyenne nationale, vu la nature du sol et la qualité de l'eau d'irrigation.

C – L'arboriculture fruitière : La seconde spéculation par la surface occupée est l'arboriculture fruitière qui connaît dans la zone de la BVM une expansion assez remarquable, notamment à l'intérieur des périmètres irrigués. En 1960, sur l'ensemble de la BVM (237 000 ha de SAU), l'arboriculture fruitière occupait seulement 12 900 ha dont 8 400 de vigne. Trente cinq ans après, et dans le seul gouvernorat de l'Ariana (120 000 ha de SAU), l'arboriculture occupe 25 600 ha dont 13.000 ha (55,8 %) d'oliviers, 3 600 ha de pommiers (15,4 %) et 1 600 ha de vigne (7,7 %). Au niveau national, le Gouvernorat de l'Ariana se distingue par sa place en plantations de pommiers et de poiriers (22,8 %), de la vigne (13,7 %); l'oliveraie du gouvernorat ne représente que 6,5 % des plantations du pays. Pour le périmètre de Jedaïda, cette expansion de l'arboriculture fruitière est en relation étroite avec le statut foncier et avec le développement des circuits de commercialisation.

D – La production laitière bovine : La Basse Vallée de la Medjerda constitue l'un des principaux bassins laitiers de la Tunisie<sup>7</sup>. La production du gouvernorat représente 15,2 % de la production nationale de lait. La proximité de Tunis fait que, contrairement aux autres zones de production, une grande partie est commercialisée directement à des prix supérieurs aux prix officiels. Le rôle et la conduite de cet élevage ont beaucoup évolué. À côté d'une fonction de fourniture de lait frais à l'agglomération de Tunis, le cheptel bovin laitier a de tout temps occupé une fonction non moins importante pour les agriculteurs de production de fumure organique. Cette production est assurée au niveau du Gouvernorat de l'Ariana par un troupeau de 31 000 vaches, dont 22 000 sont de race pure (à dominante FPN et Holshtein). L'effectif des laitières est concentré dans les délégations à dominante agricole de Kalaat El Andalous (18 %), Tébourba (16 %) et Mornaguia (15 %) et Jedaida (14 %). Cela n'empêche pas l'existence d'élevage hors sol dans les délégations entièrement urbaines, telles que l'Ariana Nord avec 10 %, Sidi Thabet avec 10 % ou encore Mnihla et Ettadhamen avec chacune 2 %, soit plus de 800 vaches. L'élevage est réparti entre 4 207 éleveurs (44 % des exploitations du gouvernorat) sur des exploitations plutôt petites (tableau 13).

L'alimentation du cheptel provient principalement de la production fourragère locale avec une superficie fourragère totale de 17.810 ha et une production approximative de 200 000 tonnes (chiffre du CRDA pour l'année 1997), auxquelles il faut ajouter la production des parcours et les sous-produits de l'industrie agro-alimentaire. À l'image de la situation en Tunisie, la production laitière du gouvernorat connaît une croissance très rapide. Elle est passée de 83 000 tonnes en 1996 à 100 000 tonnes en 1997, la quantité collectée a augmenté encore plus rapidement ; toutefois la proportion de lait collectée et usinée reste faible, aux environs de 40 %, ce qui témoigne de l'importance de la consommation directe sous forme de lait frais et autres pâtisseries. La production par vache reste relativement faible, notamment au vu de la composition du troupeau (3 200 litres par vache en moyenne). Toutefois, certains élevages de race pure atteignent des performances assez correctes (6 à 7 000 litres de lait par vache et par lactation).

Tableau 13 – Répartition des éleveurs selon la taille de l'exploitation

Strates de surface en ha	< 1	1 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 50	50 à 100	≥ 100	Total
Nombre d'éleveurs	45	1 505	1 473	678	321	139	46	4 207

Source : CRDA Ariana, 1997.

E – L'élevage ovin et caprin : Le troupeau de la zone est relativement modeste (1,4 % du cheptel des petits ruminants de l'ensemble du pays en 1994/95). Ce cheptel est réparti entre respectivement 3 300 éleveurs d'ovins et 1 900 éleveurs de caprins. Ce sont les délégations les plus agricoles et rurales qui concentrent la grande partie du troupeau avec 23 % pour Tébourba et 28 % pour Mornaguia. Ce troupeau qui a connu une croissance assez importante depuis 10 ans (on ne comptait que 49 500 têtes ovines en 1989/90 contre 102 500 en 1997/98) joue un rôle peu important sur le plan économique strict, mais il assure une fonction plus large de gestion du risque, par sa souplesse, la facilité d'accumulation et les possibilités de mobilisation d'une telle épargne à tout instant. Il reste de ce fait faiblement intégré à l'exploitation assurant la valorisation des sous-produits de l'exploitation et des

<sup>7</sup> Le gouvernorat de l'Ariana occupe la troisième position dans la production laitière par gouvernorat derrière ceux de Bizerte et Sfax.

terres marginales. Il faut signaler par ailleurs que la région de la Basse Vallée de la Medjerda est une zone de transhumance pour les troupeaux venant des régions plus au sud du pays.

F – L'agriculture irriguée : La zone de la Basse Vallée de la Medjerda a depuis longtemps fait l'objet de vellétés d'aménagement de la part des pouvoirs publics, même avant l'Indépendance. Les premiers travaux ont par ailleurs été réalisés sous la colonisation dans la plaine d'Utique par un colon français. Mais ce n'est qu'après l'Indépendance que les travaux d'aménagement ont réellement démarré avec l'aménagement du périmètre irrigué de la BVM, qui devait couvrir une superficie globale de 80.000 ha en phase ultime du projet. Toutefois, la progression n'a pas été aussi rapide que voulue et la surface irrigable demeure encore limitée, mais surtout l'exploitation de la surface aménagée reste encore assez faible. En effet, sur l'ensemble de la BVM, la superficie équipée n'a atteint à la fin des années 1980, à la veille du démantèlement de l'Office de mise en valeur de la Basse Vallée de la Medjerda, que la superficie totale de 35 500 ha sur une superficie programmée de 80 000 ha. Cette superficie correspond pratiquement au projet minimal arrêté dans les premières études. Cette situation se traduit par une faible utilisation de l'eau, avec une consommation maximale de 80 millions de m<sup>3</sup> par an sur une dotation théorique de plus de 200 millions de m<sup>3</sup>. Mais c'est au niveau de l'irrigation effective de la superficie aménagée que le problème est le plus grave. En effet, dans le gouvernorat de l'Ariana qui couvre la plus grande partie du périmètre de la BVM, sur une superficie irrigable (équipée pour l'irrigation) de 37 000 ha, la surface effectivement irriguée dépasse rarement les 26 700 ha (tableau 14).

Tableau 14 – Les périmètres irrigués (en ha) et sources d'approvisionnement

Surface irriguée totale	Barrages	Forages et Puits	Sources	Eaux traitées	Surface totale
Gouvernorat de l'Ariana	26 700	3 000	1 000	3 450	34 150
Nort-Est	31 048	41 822	4 688	4 945	110 883

Source : CRDA de l'Ariana, 1997.

Les cultures irriguées sont principalement l'arboriculture fruitière (36 %), les cultures maraîchères (25 %) et les fourrages (20 %). Il faut signaler par ailleurs que selon la pluviométrie de l'année, une surface plus ou moins importante en céréales peut recevoir une irrigation de complément. L'agriculture irriguée participe pour plus de 50 % en valeur à la production agricole totale du gouvernorat, avec seulement 20 % de la SAU. Toutefois cette contribution ne correspond pas au potentiel dont dispose la zone et aux investissements qui y ont été injectés. En effet, plusieurs éléments concourent à cette situation :

- Le climat assez favorable de la région fait que les cultures d'hiver peuvent être assez productives sans irrigation. D'ailleurs, durant les années de sécheresse l'irrigation de complément prend de l'ampleur ainsi que la demande en eau.
- L'état de l'infrastructure dans certains périmètres est relativement ancien et vétuste, créant ainsi un goulot d'étranglement au niveau de l'approvisionnement en eau de certains lots.
- Le développement des aires urbaines a fait perdre à l'agriculture depuis 1966, 57 ha par an, soit un total de 1.529 ha pour le seul gouvernorat de l'Ariana.
- L'endettement des agriculteurs les empêche de valoriser au mieux l'irrigation notamment depuis l'augmentation du prix de l'eau d'irrigation facturée à son coût d'exploitation.

– Mais c’est au niveau du statut foncier que tous les avis concordent pour expliquer en grande partie ce retard. En effet, c’est à la fois de la taille des exploitations, trop petites ou trop grandes, du mode de faire valoir, de la non-actualisation des titres fonciers, en bref de la sécurité foncière et de l’accès à la terre que dépend en grande partie le niveau d’exploitation des terres, et notamment de celles qui sont équipées pour l’irrigation<sup>8</sup>.

## 6 – La sécurité de la tenure foncière

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les cheikhats ruraux de la région de Tunis subissaient fortement l’emprise d’une bourgeoisie citadine intéressée au développement de la culture céréalière et de l’arboriculture, notamment de l’olivier. Ainsi, en dehors de la Ghaba des alentours immédiats de Tunis (La Manouba, la Soukra, etc.), l’arrière pays de Tunis et notamment la BVM étaient le domaine de la céréaliculture, à l’exception de certaines régions plus urbaines telles que la région de Tébourba avec une olivette de près de 200 000 pieds.

À cette occupation du sol se superposent deux types de statut foncier. Dans les environs immédiats de Tunis, c’est le domaine du Melk véritable (appropriation et exploitation directes de la terre), puis, plus on s’éloigne de la ville de Tunis, plus on est dans le Melk céréalière où «des groupes d’occupants-usagers traditionnels et de pauvres khammes travaillent la terre dans une situation précaire » (Poncet, 1961).

Facilitée par ces différentes formes de tenure foncière, la colonisation européenne va s’exercer de façon assez rapide et en profondeur. Elle va transformer les occupants précaires en ouvriers agricoles, locataires, voire métayers sur de grands domaines, propriétés des européens. Dans les zones favorables à l’arboriculture et notamment à la vigne, l’exploitation directe va se développer sur des superficies moyennes, notamment par les colons d’origine italienne. On comptait ainsi, dans la région de Tunis, vers 1920, 45 000 ha de propriété de colons français et 23 000 ha pour les italiens. La proportion des terres agricoles de la colonisation<sup>9</sup> a connu tout au long de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle une évolution remarquable pour atteindre 42 % dans l’ensemble de la région de Tunis<sup>10</sup> lors de l’enquête sur les structures des exploitations agricoles réalisée en 1945 (Poncet, 1961, p. 358).

Pour la Basse Vallée de la Medjerda, Sethom et Kassab (1981) donnaient des chiffres moins importants, mais qui témoignent néanmoins de l’emprise de la colonisation et des citadins en général sur les plaines de la zone. « La mainmise du beylik, des *habous* et des propriétaires absentéistes tunisois sur de vastes *henchirs* a permis à la colonisation agraire européenne de s’approprier une partie importante de la Basse Vallée, soit 16 500 ha à 116 colons français et 2000 ha à une cinquantaine d’Italiens en 1956. Une enquête, effectuée en 1956 sur une superficie de 33 000 ha, a montré que les deux tiers des terres agricoles étaient constituées de grandes propriétés de 60 à 1000 ha, que les colons possédaient 40 % de ces terres et que le reste était constitué en grande partie de *habous* privés loués aux colons ou aux fellahs » (Sethom et Kassab, 1981, p. 407).

<sup>8</sup> Voir : M. Elloumi et M. Gara, Passage à l’irrigation et valorisation de l’eau : cas du périmètre irrigué de Medjez El Bab. Annales de l’INRAT, 1992.

<sup>9</sup> Il s’agit en réalité de l’ensemble des terres mobilisées par la colonisation mais qui sont dans certains cas entre les mains de citadins tunisois.

<sup>10</sup> Qui englobe les gouvernorats actuels de l’Ariana, Ben Arous et de Tunis.

À l'Indépendance, la situation se caractérisait donc par la prédominance de la grande exploitation, dans les mains notamment des colons et des citoyens tunisois qui ont hérité des grands domaines féodaux d'avant la colonisation ou qui ont bénéficié du processus de la colonisation. Cette agriculture était constituée, d'une part, de grands domaines céréaliers, dont l'exploitation se faisait de plus en plus directement, et d'autre part, d'exploitations moyennes où dominait l'arboriculture fruitière (vigne et olivier notamment occupent les meilleures terres de la BVM (Tébourba, Jedaïda, Sidi Thabet, Utique, etc.).

La réforme agraire de 1958 va permettre, à la faveur des premiers aménagements dans la Basse Vallée de la Medjerda, de récupérer une grande partie des terres occupées par les colons et d'en faire des lotissements dont ont bénéficié les paysans sans terres de la région, mais aussi des paysans venus d'autres régions du pays (Sahel de Sousse, arrière pays de Mahdia ou encore Ras Jebel plus au Nord...).

Quarante ans après cette réforme, la situation foncière et les structures agraires ont nettement évolué avec une part importante du faire valoir direct et des structures relativement moins déséquilibrées, même si le nombre d'exploitations n'a pas cessé d'augmenter à l'image de ce qui se passe dans l'ensemble du territoire national.

## 7 – Les structures foncières locales

L'enquête sur les structures des exploitations agricoles, réalisée par le ministère de l'agriculture en 1994-95, donne des éléments pour le gouvernorat de l'Ariana (tableau 15).

Tableau 15 – Répartition des exploitations et de la SAU selon la taille – Gvt Ariana

Strate de SAU	Sans terre	0-2	2-5	5-10	10-20	20-50	50-100	100 et +	Total
Exploitation	2 400	1 800	1 700	2 000	1 400	700	200	100	10 400
(%)	23,1	17,3	16,4	19,2	13,5	6,7	1,9	1,9	100,0
(%) cumulé		40,4	56,8	76,0	89,5	96,2	98,1	100,0	
Superficie	0,0	1,7	6,7	14,4	18,7	19,1	11,1	48,5	120,2
(%)	0,0	1,4	5,6	12,0	15,6	15,9	9,2	40,3	100,0
(%) cumulé		1,4	7	19,0	34,6	50,5	59,7	100,0	
Exploitation Tunisie (%)	0,7	28,4	24,1	19,6	15,1	9,0	2,0	0,9	100,0
Superf. Tunisie (%)	0,0	2,0	7	12,1	18,1	23,7	12,1	25,1	100,0

Source : Enquête sur les structures des exploitations agricoles, 1994/95

Le tableau 15 montre une situation classique, mais qui est poussée à l'extrême dans cette région. Il s'agit d'une agriculture duale, avec d'un côté un nombre réduit d'exploitations de grande taille qui accaparent la plus grande partie de la SAU, et de l'autre côté des micro-exploitations dont un bon nombre sont dépourvues de terres (23 %). La classe moyenne est encore plus réduite que dans le reste de la Tunisie.

Dans les périmètres irrigués, la situation n'est guère meilleure. Ainsi une enquête du CRDA de l'Ariana, sur un périmètre de 2 094 ha, a dénombré 197 parcelles et 139 exploitations. Les exploitations de plus de 50 ha sont au nombre de 11 et elles occupent 43 % de la SAU. Celles de moins de 1 ha constituent 13 % de l'ensemble. Cette situation se traduit par ailleurs par une sous-exploitation de l'ensemble du périmètre résultant d'une part de l'étroitesse de certaines exploitations et d'autre part des difficultés de gestion de grandes exploitations en irrigué.

L'importance de l'irrigation explique en partie cette situation, où la taille de l'exploitation peut être atténuée par l'intensification de la production. L'histoire de la tenure foncière et des modalités d'accès à la terre explique aussi dans certaines zones le blocage du marché foncier et l'émiettement de la propriété. Par ailleurs, la proximité de la ville et l'importance du marché foncier pour l'habitat expliquent l'attachement des propriétaires à des parcelles mêmes réduites, vu l'importance de la plus value qu'ils peuvent réaliser lors de la mutation de l'espace agricole en zone constructible.

## **Conclusion**

L'analyse des mutations de l'agriculture et de la dynamique démographique qui l'accompagne dans la Basse vallée de la Medjerda, semble très intéressante à plus d'un titre. En effet, elle illustre les changements en profondeur qu'a subi l'agriculture tunisienne sous les multiples effets de la colonisation, puis de la politique de mise en valeur adoptée depuis l'Indépendance de la Tunisie en 1956. Les multiples relations avec la capitale, « centre de commandement » de l'économie tunisienne et agglomération tentaculaire où les constructions horizontales ont été de grandes consommatrices d'espace, ont participé au façonnement de cette agriculture. Par la demande de produits agricoles qu'elle exerce, Tunis a orienté les systèmes de production de l'ensemble de son arrière-pays qui va au-delà de la Basse Vallée de la Medjerda (BVM).

Mais aussi par les opportunités d'emploi qu'elle offre, elle a attiré les flux de migration interne et ceux du retour de l'étranger. Ceci va se répercuter sur l'emploi dans le secteur agricole et sur l'engagement de la population dans cette activité. Cette relation avec Tunis explique en partie aussi la sous-exploitation d'un potentiel assez important dont la mobilisation a coûté très cher à l'ensemble de la communauté. L'extension de Tunis et le renforcement de son rôle de commandement dans le cadre de la politique d'ouverture de l'économie nationale vont augmenter la pression sur un espace potentiellement riche, mais par ailleurs extrêmement fragile.





## Étude 2 : La région du Bargou dans le Haut Tell. Dynamique des populations et accès à la terre

LAURENT AUCLAIR

La délégation de Bargou (Gouvernorat de Siliana) est située à une centaine de kilomètres au sud de Tunis, au contact du Haut Tell et de la Dorsale Tunisienne. Le choix de cette zone permet d'illustrer la situation spécifique des régions céréalières du Nord-Ouest de la Tunisie sur les plans fonciers et démographiques<sup>1</sup>.

### 1 – Modes et structures du peuplement

En 1994, la délégation de Bargou recouvre près de 450 km<sup>2</sup> pour une population d'environ 16 000 habitants<sup>2</sup>, soit une densité de 35,6 hab./km<sup>2</sup>, relativement faible comparée à la moyenne du gouvernorat et de la région Nord-Ouest (tableau 16). Cette densité moyenne recouvre cependant des disparités importantes. La population de Bargou est inégalement répartie sur le territoire de la délégation. Alors que les densités sont faibles dans les massifs montagneux<sup>3</sup> mais aussi dans les plaines alluviales aux potentialités agricoles les plus élevées (< 20 hab./km<sup>2</sup>), elles atteignent et dépassent 100 hab./km<sup>2</sup> dans certaines zones de piémont, caractérisées par de médiocres potentialités agricoles. Ainsi met-on en évidence à Bargou une caractéristique soulignée par de nombreux géographes dans les régions céréalières du Tell : une corrélation inverse entre le potentiel agronomique des terres et les densités de population. Cette situation est riche de conséquences pour le sujet qui nous intéresse. Elle a pour origine l'histoire, et notamment l'histoire foncière de la région.

La délégation de Bargou est principalement rurale. La population « urbaine » (communale) est rassemblée dans le chef-lieu de délégation, Bargou<sup>4</sup>, qui comptait 4 411 habitants en 1994, soit un taux d'urbanisation de 27,7 % (tableau 16). Le taux de dispersion de la population rurale est important, notamment dans les secteurs de plaine et de piémont. La partie montagneuse de la délégation, autrefois peuplée de cinq « villages perchés » (*dechra*), est caractérisée par un taux d'agglomération plus important.

---

<sup>1</sup> Cette étude a bénéficié des résultats et des données rassemblées dans le cadre du programme DYPEN (« Dynamique des populations et évolution des milieux naturels ») réalisé par un Collectif de recherche franco – tunisien.

<sup>2</sup> En 1946, la population de Bargou représente 5 % de la population du gouvernorat de Siliana.

<sup>3</sup> Qui recouvrent environ le quart de la superficie de la délégation : 12 000 ha sur un total de 44 677 ha.

<sup>4</sup> Anciennement Robâa Ouled Yahia.

Tableau 16 – Indicateurs comparés de peuplement

	Bargou (délégation)	Siliana (gouvernorat)	Tunisie
Densités en 1994 (hab./ km2)	35,6	53,0	56,9
Taux (%) d'urbanisation (1994)	27,7	32,1	61,0
Taux (%) de dispersion de la population rurale (1984)	49,0	40,7	24,8

Sources : INS, 1984 et 1994.

Tableau 17 – Structures par âges (%) à Bargou, Siliana et Tunisie non communale

	Bargou (1) (population non communale)	Bargou (1)	Siliana (2)	Tunisie (2) (population non communale)
0-14 ans	27,6	27,9	35,9	37,8
15-59 ans	57,6	58,5	55,3	53,5
60 ans et plus	14,8	13,6	8,8	8,8
total	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : (1) Enquête DYPEN 1996, (2) INS 1994.

La répartition par grands groupes d'âge montre que la population de Bargou est relativement âgée. Les moins de 15 ans représentent 27,9 % de la population ; les plus de 60 ans 13,6 %, une proportion sensiblement plus élevée que dans le gouvernorat (tableau 17). Si l'on considère uniquement le milieu rural de la délégation, les différences sont encore plus significatives. Certains secteurs ruraux (*imadas* d'Aïn Bou Saadia en montagne et d'Ouled Frej sur les piémonts), apparaissent particulièrement touchés par le vieillissement de la population (tableau 18).

Tableau 18 – Structures par âges (%) dans quelques *imadats*\* de Bargou

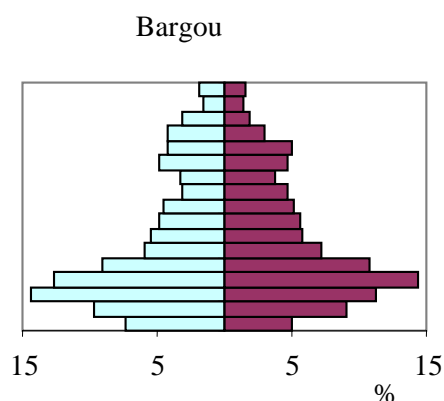
	Bargou ville	Sidi Saïd	Ouled Frej	Aïn Bou Saadia
0 – 14 ans	29,0	25,5	28,4	32,6
15 – 59 ans	60,5	61,0	52,7	50,7
60 ans et plus	10,5	13,5	18,9	16,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête DYPEN 1996.

\* *imadat* : plus petite délimitation administrative de la Tunisie.

La région Nord-Ouest, le gouvernorat de Siliana en particulier, sont caractérisés par une fécondité inférieure à la moyenne nationale alors qu'il s'agit de régions principalement rurales, lesquelles connaissent généralement de fortes fécondités<sup>5</sup>. Le taux brut de natalité atteint, dans le gouvernorat de Siliana, 20,9‰ en 1994 (inférieur à la moyenne nationale : 22,7)<sup>6</sup>, alors même que le taux de mortalité du gouvernorat (7,2‰) est supérieur à la moyenne nationale (6,5‰). Dans la délégation de Bargou, le taux brut de natalité apparaît sensiblement inférieur à la moyenne du gouvernorat (de l'ordre de 16‰<sup>7</sup>). La faiblesse relative de la fécondité et de la natalité est à mettre en relation avec un âge au mariage élevé pour une région rurale<sup>8</sup> et une proportion notable de femmes utilisant la contraception<sup>9</sup>.

Figure 1 – Pyramide des âges dans la délégation de Bargou



Source : Bargou, DYPEN 1996

Les soldes migratoires apparaissent largement déficitaires<sup>10</sup>, dans la région Nord-Ouest comme dans le Gouvernorat de Siliana. Le Nord-Ouest représente (entre 1989 et 1994) 54 % du volume des soldes négatifs enregistrés par les gouvernorats, à l'échelle de la Tunisie. Le solde migratoire net du gouvernorat de Siliana représente 25,1 % du solde régional ; celui de Bargou (-1040) 10,9 % du solde migratoire du gouvernorat, alors que la délégation ne représente que 6,5 % de la population. Les différences sont notables entre milieu rural et urbain. Le solde migratoire du chef-lieu de gouvernorat (Siliana) apparaît excédentaire<sup>11</sup> ; celui de Bargou ville (milieu communal) relativement équilibré (-40) alors que le milieu rural de la délégation est caractérisé par un fort excédent de départs sur les arrivées (-1000).

<sup>5</sup> En 1994, l'ISF (indice synthétique de fécondité) est de 2,98 pour l'ensemble de la région Nord-Ouest. La moyenne nationale est de 3,04.

<sup>6</sup> L'ISF est de 3,3 en 1992.

<sup>7</sup> Taux calculé à partir des résultats de l'enquête DYPEN (moyenne des taux brut de natalité entre 1991 et 1996).

<sup>8</sup> Ce dernier est de 26,8 ans en 1994 dans la région Nord – Ouest, quasiment semblable à la moyenne nationale (26,5 ans).

<sup>9</sup> 61,5 % dans le gouvernorat de Siliana, contre 59,7 % au niveau national. (ESTME, 1994–1995).

<sup>10</sup> Moins 35 896 entre 1989 et 1994 pour la région Nord-Ouest.

<sup>11</sup> C'est d'ailleurs la seule entité administrative ayant enregistré un solde positif entre 1979 et 1984.

L'enquête DYPEN, réalisée en 1996, permet de donner quelques informations complémentaires sur l'émigration à Bargou. Parmi les migrants ayant récemment quitté la délégation, 85 % sont d'origine rurale mais les secteurs ruraux apparaissent inégalement touchés. Le nombre de départs, rapporté à la population résidente, est sensiblement plus important dans les zones de piémont. L'âge moyen des migrants est de 29 ans ; la classe d'âges 20–29 ans rassemble 44 % des effectifs<sup>12</sup>. Les hommes représentent 62 % des migrants et parmi eux, 65 % sont célibataires. La migration féminine, loin d'être négligeable (38 % des migrants), touche principalement des femmes mariées n'exerçant pas de profession. Tunis et sa région sont le principal lieu de destination (51,1 %), devant les autres villes du pays (34,6 %). Il faut souligner la destination urbaine de la migration. Seuls 10,4 % des migrants quittent la délégation pour résider dans le gouvernorat ; 38,2 % des migrants ont atteint un niveau scolaire secondaire ou supérieur ; 21,8 % sont occupés dans la fonction publique, 17,3 % dans le commerce et les services, 9 % dans le bâtiment et l'industrie ; 27 % n'ont pas de travail régulier et 24,9 % n'exercent pas de profession. Le nombre d'entrants dans la délégation est faible<sup>13</sup> et concerne principalement Bargou ville.

Les données structurelles de la population montrent le rétrécissement important de la base de la pyramide de Bargou, l'importance des classes d'âge supérieures à 60 ans dans cette délégation et le « creusement » des âges intermédiaires dû à l'exode rural. Les tendances démographiques observées dans cette région (vieillesse de la population, faible natalité, exode rural) sont en quelque sorte amplifiées dans la délégation de Bargou.

La répartition de la population active occupée selon les branches d'activité montre l'importance de l'agriculture (tableau 19). Ce secteur emploie 32,2 % des actifs occupés à Bargou. Le chiffre est cependant faible si on le rapporte au taux de ruralité (72,2 % de la population est rurale). Sous cet angle, l'agriculture apparaît peu « employante » dans la délégation. Il faut noter l'importance des emplois administratifs, on peut même parler d'hypertrophie de ce secteur (une importance sensiblement équivalente à l'agriculture (31,2 %), et la faiblesse relative du secteur industriel et du bâtiment (tableau 19).

Le gouvernorat de Siliana présente les taux de chômage (22,4 % en 1989) et de sous – emploi (46,5 % en 1984) parmi les plus élevés dans la région Nord – Ouest et au niveau national.

---

<sup>12</sup> Les moins de 20 ans représentent 11,5 % et les 30 – 39 ans 34,1 %.

<sup>13</sup> D'après DYPEN 96, il est estimé à 20 habitants par an.

Tableau 19 – Répartition (%) de la population occupée par branche d'activité à Bargou et Siliana

Branches	Bargou (1)	Siliana (2)	Tunisie (2)
Agriculture	32,2	34,6	21,9
Industrie	6,0	10,6	21,5
Commerce et services	21,2	18,0	26,3
BTP	9,4	21,6	13,4
Administration	31,2	15,3	16,9
Total	100,0	100,0	100,0

Sources : (1) Enquête DYPEN 1996, (2) INS, 1994.

## 2 – Dynamique du peuplement

### 2.1 - La stabilisation de la population, après la forte croissance des années 1920 – 1970

La période 1921-1956 est caractérisée par un accroissement de près de 85 % de l'effectif de la population, correspondant à un taux d'accroissement annuel moyen de 1,8 % sur cette période. La décennie suivante (1956 – 1966) connaît une croissance encore plus rapide, avec un taux d'accroissement de 3,4 % par an<sup>14</sup>. Entre 1921 et 1966, la population a été multipliée par 2,6 sur le territoire de l'actuelle délégation<sup>15</sup> ; la densité passe de 12 à 30 habitants / km<sup>2</sup>. A partir de 1960, qui apparaît comme une décennie charnière, les taux d'accroissement chutent de manière spectaculaire. La population de Bargou tend à se stabiliser. Entre 1966 et 1994, on observe en effet un taux d'accroissement moyen de 0,6 % par an ; l'effectif de la population totale progresse de moins de 20 % sur l'ensemble de cette période. Cette observation suggère une rupture. La décennie 60 correspond à l'amplification considérable de l'exode rural.

### 2.2 - L'urbanisation croissante et le déclin de la population rurale

Jusqu'à la décennie 1960, l'ensemble de la population occupant l'actuelle délégation de Bargou peut être qualifiée de rurale. Robaa Ouled Yahia, qui deviendra plus tard Bargou, ne compte alors que quelques habitations autour du souk. Il faut attendre le début des années 1970 et la promotion de Bargou au rang de commune et chef-lieu de délégation pour voir la population croître rapidement et prendre un caractère urbain plus marqué. Entre 1975 et 1994, Bargou passe de 2 100 à 4 400 habitants, soit un accroissement moyen de l'ordre de 4 % par an. Entre 1984 et 1994, le taux d'accroissement de Bargou ville (3,2 %) est modéré en comparaison avec la croissance observée dans d'autres villes du Gouvernorat<sup>16</sup>. À partir de la décennie 1960, la population rurale de Bargou régresse en valeur relative et en valeur absolue. Entre 1975 et 1994, elle a perdu 712 habitants, soit un taux d'accroissement

<sup>14</sup> Dans l'ancien *Cheikhat* Ouled Frej.

<sup>15</sup> Ces chiffres sont tirés des recensements de 1921, 1956 et 1966 (Makhlouf, 1969).

<sup>16</sup> Taux supérieurs à 5 % par an : Siliana, Maktar, Rohia...

moyen négatif de -0,3 % par an. Le taux d'urbanisation de la délégation ne cesse de croître ; de 14,7 % en 1975, il passe à 27,7 % en 1994. Parallèlement à cette évolution, le secteur agricole emploie une proportion de plus en plus réduite de la population active occupée (80 % dans les années 60, 32,2 % en 1994).

### 2.3 - La tendance au vieillissement de la population

Au cours des dernières décennies, la délégation de Bargou est caractérisée par une nette tendance au vieillissement de la population. Ce processus est plus rapide à Bargou que dans l'ensemble du gouvernorat et semble s'accélérer au cours de la dernière décennie (tableau 20).

Tableau 20 – Évolution de la structure par âges (%) dans la délégation de Bargou

	1975	1996
0 – 14 ans	43,8	27,9
15 – 59 ans	49,6	58,5
60 ans et plus	6,6	13,6
Total	100,0	100,0

Sources : 1975 (INS), 1996 (Enquête DYPEN).

Le vieillissement de la population est dû à la conjugaison de trois causes principales : la baisse de la fécondité et de la natalité, la baisse de la mortalité et l'exode rural et le départ des jeunes. La fécondité accuse une baisse rapide au cours des dernières décennies. Dans le gouvernorat de Siliana, le nombre moyen d'enfants nés vivants pour les femmes âgées de 25 à 29 ans est passé de 2,27 à 1,57 entre 1984 et 1989. Il est de 0,93 enfant par femme à Bargou en 1996. C'est dire la chute rapide de la fécondité chez les femmes âgées de moins de 30 ans. Corrélativement, l'âge moyen au mariage s'élève rapidement. Dans la même classe d'âge (25–29 ans), le taux de célibat chez les femmes était de 25,9 % en 1984<sup>17</sup>. En 1996, il est de 51,6 % à Bargou.

### 2.4 - Un exode rural qui ne tarit pas

Dès les années 30, on observe l'apparition de flux migratoires à destination de Tunis en provenance des régions céréalières du Nord-Ouest. En 1966, ces mêmes régions présentaient les bilans migratoires les plus négatifs au niveau national. Ce phénomène est paradoxal si l'on considère la surpopulation (le déséquilibre population – ressources) comme un facteur décisif de la migration. C'est en effet dans les riches plaines et collines du Tell céréalière, caractérisées par des densités rurales globalement faibles en comparaison d'autres régions, que l'émigration s'est avérée la plus précoce et intense à destination de Tunis. De nombreux auteurs<sup>18</sup> ont montré que le « dualisme agraire », dû à l'extension de la colonisation rurale et à l'emprise de la grande propriété, est largement responsable de cette situation.

<sup>17</sup> Il s'agit de la moyenne dans le gouvernorat de Siliana.

<sup>18</sup> Poncet, 1961 ; Makhlof, 1969; Attia, 1986...

La région Nord-Ouest demeure le premier foyer d'exode rural du pays. Dans les gouvernorats du Nord-Ouest, l'intensité migratoire, fortement négative, du milieu rural variait, en 1984 -3,2 à -5,3 %. Depuis les années 60, la région représente plus de 50 % des soldes migratoires négatifs enregistrés au niveau national (tableau 21). En conséquence, le poids démographique relatif du Nord-Ouest n'a cessé de diminuer. La région représentait 22,2 % de la population tunisienne en 1936, elle n'en représente plus que 14,0 % en 1994. Les soldes migratoires du gouvernorat de Siliana illustrent cette situation et montrent l'importance d'un exode rural qui apparaît impossible à contenir. Les chiffres ne sont pas disponibles pour la délégation de Bargou. Toutefois, les indicateurs structurels suggèrent, pour la délégation, un exode rural supérieur à la moyenne du gouvernorat.

Tableau 21 – Évolution des soldes migratoires entre 1969 et 1994 dans le Gouvernorat de Siliana et la région Nord-Ouest

	1969-1975	1975-1980	1979-1984	1984-1989	1989-1994
Siliana	- 5 600	- 9 000	- 9 200	- 1 700	-
Région Nord - Ouest	- 31 800	- 23 700	- 36 000	- 18 100	- 35 897
Siliana / N.O (%)	17,6	40,0	25,6	9,4	-
Région N.O / Tunisie (%)	60,8	66,8	65,7	66,1	54,0

Sources : INS 1975, 1984, 1994 ; Enquêtes nationales : EPE 1969, 1980, ENPE 1989.

## 2.5 - Les progrès de la scolarisation et des infrastructures

Le taux de scolarisation a progressé notablement dans le gouvernorat, passant, pour les 6-12 ans, de 66,4 % en 1984 à 86,6 % en 1994. La scolarisation des filles, en retrait par rapport aux garçons, enregistre une progression spectaculaire. De 12,2 % en 1980, le taux de scolarisation atteint 65,4 % en 1989. À Bargou, les indicateurs disponibles (Enquête DYPEN 1996) montrent un taux de scolarisation supérieur à la moyenne du gouvernorat.

Les infrastructures (éducation, santé, transport, électrification...) se sont développées rapidement dans le gouvernorat et la délégation au cours de la dernière décennie. Bargou dispose aujourd'hui d'un collège, d'un lycée et d'un hôpital de circonscription. Le désenclavement des campagnes a rapidement progressé avec la réalisation d'un réseau de routes secondaires goudronnées<sup>19</sup>. Le taux d'électrification en milieu rural atteint 60,9 % en 1996.

## 3 – Typologie des terroirs

La délégation de Bargou est une zone de transition au contact du Haut Tell et de la Dorsale tunisienne. C'est une région au relief contrasté (altitude moyenne de 500 m), caractérisée par la présence de trois compartiments facilement repérables et caractéristiques de la géographie du Haut Tell : plaine, piémont, montagne. Ces entités sont identifiées non seulement à partir des facteurs du milieu

<sup>19</sup> Sodga - Aïn Bou Saadia - Drija - Knaziz, Bargou – Gaafour...



biophysique (le cadre morfo – structural, pédologique et bioclimatique), mais aussi par les modes de peuplement, les modalités de mise en valeur agricole et d'accès à la terre.

### **3.1 - Plaines et vallées alluviales**

Le synclinal de la vallée de l'oued El Kebir, au nord de la délégation, est caractérisé par des sols alluviaux profonds<sup>20</sup>, assez évolués et riches en matière organique sur les terrasses en bordure d'oued. Vers l'amont, les sols alluviaux se prolongent dans la plaine de Chehama, le plateau de Merjaa Aouam et Seoudia. Cette zone de faible altitude (300 à 600 m), au relief peu accentué et au climat semi – aride (environ 500 mm de pluviométrie annuelle<sup>21</sup>) regroupe les sols présentant les meilleures potentialités agricoles de la délégation. C'est le domaine de la moyenne et de la grande exploitation céréalière associée à l'élevage ovin sur jachères et chaumes. C'est aussi le domaine du secteur dit « organisé », avec notamment l'U.C.P<sup>22</sup> Chehama qui rassemblait 655 hectares de terre domaniale d'excellente qualité dans l'imadat Aïn Forna. Cette zone est caractérisée par une faible densité de population résidente (inférieure à 20 habitants par km<sup>2</sup>).

On peut rassembler dans ce compartiment, quoique présentant de moins bonnes potentialités agricoles, les terres alluviales de la vallée de l'Oued Allilig et une partie du secteur de Knaziz, domaine de l'UCP Ettilel (1 112 hectares de terre domaniale). Cette dernière zone est caractérisée par une aridité plus marquée<sup>23</sup>.

### **3.2 - Piémonts**

Zones de transition entre vallées et montagnes (une altitude moyenne comprise entre 500 et 800 mètres), les piémonts sont généralement constitués de sols minces à faible capacité de rétention d'eau<sup>24</sup>, localement « encroûtés » et lessivés par le ravinement. Les potentialités agricoles sont généralement médiocres et les ressources en eau limitées. La plupart des zones de piémont sont densément peuplées et présentent un morcellement foncier considérable (piémonts du jbel Bargou et du jbel Mansour...). La densité de population dépasse 100 habitants/km<sup>2</sup> sur le Dir Ouled Yahia, par exemple. Les petites parcelles en lanières abritent des cultures de céréales et d'oliviers. Les troupeaux familiaux utilisent les chaumes et les parcours de la montagne. Quelques zones de piémont, peu peuplées, sont intégrées dans le domaine forestier de l'État et ont conservé un couvert forestier plus important (Piémont est du Bargou...). D'une manière générale, les piémonts ont subi une importante phase de défrichement de la couverture forestière et de mise en culture, entre 1930 et 1970. À partir de cette date, on observe une diminution de l'intensité des défrichements en relation avec l'augmentation considérable de l'exode rural. Aujourd'hui, localement, les parcelles les moins accessibles pour lesquelles la mécanisation s'avère difficile, ne sont plus cultivées. Elles évoluent en friches pâturées.

---

<sup>20</sup> De texture argilo-limoneuse, localement à tendance vertique dans les zones humides.

<sup>21</sup> 509,6 mm de moyenne pluviométrique à la station de Sidi Saïd, pour 29 années d'observation.

<sup>22</sup> UCP : Unité coopérative de production.

<sup>23</sup> 350 à 400 mm de pluviométrie annuelle.

<sup>24</sup> Il s'agit de sols calci-magnésiques carbonatés, de rendzines et de sols bruns calcaires sur encroûtement.

### 3.3 - Montagnes

Une zone de moyenne montagne appartenant à la Dorsale Tunisienne recouvre la partie sud de la délégation (la plus grande partie des *imadas* de Bhirine, Aïn Bou Saadia et Drija). Elle comprend le massif du jbel Bargou, le plus important, qui culmine à 1 268 mètres, et vers l'est, une série de crêtes et de massifs montagneux moins élevés.

#### A – Le massif du Bargou

Il correspond à un vaste anticlinal dont l'ossature de calcaire dur (aptien) forme un relief karstique. Lithosols et régosols dominant sur le massif. Quand on prend de la hauteur sur les versants, les formations végétales basses<sup>25</sup> laissent la place à une garrigue ouverte (romarin, genévrier, Diss<sup>26</sup>...) et au pin d'Alep. Sur le haut des versants, subsistent des taillis denses de chêne vert, témoins de l'ancienne végétation forestière. Au sud, la vallée de l'oued Bargou suit une gouttière synclinale et s'encaisse vers l'aval. La pluviométrie est relativement abondante (étages semi-aride supérieur et sub-humide). La station d'Aïn Bou Saadia enregistre une moyenne pluviométrique de 629 mm<sup>27</sup>. La plus grande partie du massif est intégrée au domaine forestier de l'État.

La vallée de l'oued Bargou était caractérisée par un habitat groupé de villages perchés (*dechra*) installés à mi-hauteur sur les versants et organisés autour de sources captées pour l'irrigation. Quatre terroirs de villages se succèdent, de l'amont vers l'aval : El Bayadh, Ballouta, Medioula, El Ghar, peuplés en grande majorité par l'ethnie *Bargaoui* qui s'identifie au lieu. L'olivier (issu d'oléastres greffés) et l'arboriculture fruitière associés aux cultures vivrières dominant sur les versants aménagés et dans le fond de vallée. L'organisation de l'espace est ici caractéristique des terroirs paysans de la montagne méditerranéenne et peut être comparée, toute proportion gardée, à la montagne kabyle : même habitat groupé de villages perchés, même organisation étagée des terroirs sur les versants aménagés sur de fortes pentes.

Au cours de ce siècle, l'organisation de l'espace a subi de profondes transformations. À partir des années 80 et sous l'impulsion de l'État, la population a déserté les villages perchés, s'installant en contrebas à proximité de la route (Sodga – Aïn Bou Saadia). Les terroirs agricoles ont connu des évolutions différentes selon les villages.

Dès l'époque coloniale, le village El Bayadh a entrepris d'importants défrichements agricoles sur son territoire boisé. Le processus s'est accompagné d'une certaine « extensification » des systèmes de production et de la dispersion de l'habitat sur toute l'étendue du finage (correspondant à l'imadat de Bhirine). Le moteur de cette transformation était d'abord, pour cette communauté villageoise en rapide expansion démographique, la nécessité d'affirmer sa maîtrise foncière face aux revendications de l'administration forestière et des collectivités voisines<sup>28</sup>. Le terroir cultivé du village s'est

---

<sup>25</sup> Pelouses rases et friches pâturées.

<sup>26</sup> *Ampelodesmos mauritanica*.

<sup>27</sup> Pour 50 années d'observation.

<sup>28</sup> Tronche Nathalie-Rachel. L'homme et l'environnement dans le Haut Tell tunisien : essai de monographie du *douar El Bayadh* (délégation de Bargou). Mémoire de fin d'étude, I.U.P Génie de l'environnement, Université Paris VII, DYPEN / travaux et recherches n° 5, oct. 1995, 59 p. + annexes.

considérablement étendu au cours des 50 dernières années<sup>29</sup>. En outre, l'installation par l'État de forages et de périmètres irrigués à partir de 1986 à Sodga s'est accompagnée du développement de la petite et moyenne exploitation irriguée basée sur l'arboriculture fruitière.

Dans les autres villages de la vallée (*imadat* Aïn Bou Saadia), en revanche, les conditions du milieu n'ont pas permis l'extension des superficies cultivées et le développement de l'irrigation. Les systèmes de production montagnards ont peu évolué ; l'agriculture n'occupe aujourd'hui qu'une faible partie de la population active. Seuls 56,8 % des exploitations ont pour première source de revenu l'agriculture, contre 74,8 % au niveau de la délégation (DYPEN 96).

Dans l'ensemble de la vallée, on observe l'abandon progressif des terroirs aménagés et cultivés sur les versants situés à proximité des anciens villages.

#### B – Le jbel Boutiss

Ce massif, situé à l'Est du Bargou, est constitué par un ensemble de collines disséquées par l'érosion et d'altitude modeste (700 m). Aux calcaires durs des sommets et des crêtes, succèdent des vallons et de petits bassins d'érosion dégagés dans les roches plus tendres. Les sols forment une mosaïque où dominent les sols décapés, peu évolués et de faible profondeur. La tendance aride est plus marquée. La station de l'oued Drija enregistre une moyenne pluviométrique de 483 mm<sup>30</sup>.

La population (ethnie *Mensi*) était jadis regroupée dans un gros village perché sur les hauteurs du jbel Boutiss (Dechra Boutiss). Comme dans l'imadat de Bhririne, l'habitat a subi d'importantes transformations depuis une cinquantaine d'années. Une partie de la population s'est dispersée sur le finage du village (correspondant au massif) ; l'autre partie s'est regroupée le long de la vallée de l'oued Drija, à proximité de la route, dans plusieurs cités de construction récente. Le territoire correspondant au village, autrefois couvert d'une forêt de pin d'Alep, a été presque entièrement défriché et cultivé à partir des années 30. Seuls subsistent aujourd'hui des lambeaux forestiers dans les secteurs les moins accessibles<sup>31</sup>. Les systèmes de production (céréaliculture vivrière et élevage sur parcours) sont extensifs et le recours à l'irrigation limité. Récemment, des plantations d'oliviers ont été entreprises dans le cadre d'un Projet de Développement Rural Intégré (PDRI).

## 4 – Les groupes sociaux et coutumiers

Quatre groupes (*Bargaoui*, *Mensi*, *Ouled Yahia* et *Dridi*) représentent plus de la moitié de la population totale (tableau 22). On peut partager la population résidente en deux grands ensembles selon l'origine ethnique et la date d'installation dans la délégation.

---

<sup>29</sup> Le processus s'est sensiblement ralenti au cours des deux dernières décennies.

<sup>30</sup> Moyenne sur 26 années d'observation.

<sup>31</sup> Ben Miloud Essia. L'homme et la dynamique de la végétation à Bargou. Mémoire de DEA en biogéographie (A. Gammar (dir.)), Université des Lettres et Sciences Humaines de Tunis I, octobre 1998, 120 p. + annexes.

Tableau 22 – Les groupes tribaux (%) dans la délégation de Bargou

	Communautés paysannes de montagne			Agro-pasteurs				Divers allochtones
	Ethnie	Bargaoui	Mensi	autres	Tribus telliennes		Tribus du Centre	
Ouled Yahia					Dridi	autres		
% / pop. totale	20,1	6,2	1,4	11,8	17,1	19,0	13,7	10,5
	27,7			61,6				10,5

Source : Enquête DYPEN 1996.

#### 4.1 - Les communautés paysannes de montagne

Il s'agit des *Bargaoui* issus des quatre *dechras* de la vallée de l'oued Bargou et des *Mensi* issus de la *Dechra* Boutiss. Ces communautés de tradition villageoise, sédentaire et paysanne sont anciennement installées dans la région, probablement dès le XVII<sup>e</sup> ou le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>. À l'époque pré coloniale, les communautés paysannes de montagne jouissaient d'une relative autonomie<sup>33</sup>. On constate actuellement une grande homogénéité ethnique dans les *imadats* de montagne. L'*imadat* de Bhirine, par exemple, est peuplé, à 98 %, de *Bargaoui*. On peut dire que l'appartenance lignagère reste déterminante pour l'accès à la terre dans les terroirs de montagne.

#### 4.2 - Les agro-pasteurs des piémonts

Ces populations habitaient pour la plupart sous la tente à l'époque pré coloniale. Leur économie était basée sur l'élevage extensif associé à la céréaliculture vivrière. Avec la colonisation, les groupes issus des tribus agro-pastorales se sont sédentarisés en l'espace de quelques décennies au début du siècle, principalement dans les zones de piémonts où l'accès à la terre était plus facile<sup>34</sup>, conduisant à la dispersion de la population dans ce secteur. Les agro-pasteurs représentent l'ensemble le plus important du point de vue démographique (61,5 % de la population totale).

Les Ouled Yahia et les Dridi sont les principaux groupes d'agro-pasteurs, de par leur poids démographique (29 % de la population de la délégation) et de par leur rôle politique à l'époque *beylicale*. Les Ouled Yahia, issus d'une tribu guerrière originaire d'Algérie, étaient autrefois chargés par le Bey de collecter l'impôt sur le territoire du Robâa auquel ils ont donné leur nom<sup>35</sup>, jouissant d'une forme de « suzeraineté » sur la terre. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, les Ouled Yahia payent une taxe en argent pour les terres qu'ils labourent, lesquelles sont en grande partie affermées<sup>36</sup>. Avec la colonisation, les Ouled Yahia vont perdre progressivement leur puissance politique et leur maîtrise du

<sup>32</sup> Les *Mensi* sont d'origine *Oueslati*, installés sur le jbel Boutiss après avoir été chassés du jbel Oueslat par les troupes du Bey Hussaïn au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>33</sup> Cheikhats de Bargou et Mensia.

<sup>34</sup> Entre 1890 et 1930.

<sup>35</sup> Le Robâa Ouled Yahia correspond aux *imadats* actuels de Ouled Frej, Sidi Saïd, Haouaz Bargou et Forna.

<sup>36</sup> M.H Cherif, 1985.

territoire<sup>37</sup>. Le groupe s'est sédentarisé dans des conditions précaires sur un territoire de piémont exigu (le Dir Ouled Yahia dans l'imadat Ouled Frej). Les Dridi, tribu d'origine hilalienne au service du Bey de Tunis depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, se sont sédentarisés dans le nord-ouest de la délégation (imadats de Haouaz Bargou et Forna).

Le territoire du Robâa Ouled Yahia était occupé aussi par des groupes « maraboutiques » issus des sociétés agropastorales, disposant de terres de statut *habous* et gérant des *zaouïas*. Les principaux sont les Ouled Sidi Frej (imadat Ouled Frej) et les Ouled Sidi Zid (*imadat* Sidi Saïd). Différents groupes issus des tribus agro-pastorales du Tell, à la faveur de l'affaiblissement des Ouled Yahia, se sont sédentarisés sur le territoire du Robâa au cours de la première moitié du siècle et sont parvenus à accéder à la terre, notamment dans les zones de piémont appartenant à des *habous* de *zaouïa*<sup>38</sup>. De plus, des familles originaires des grandes tribus agro-pastorales du centre et du sud du pays<sup>39</sup>, vraisemblablement venus à l'origine comme ouvriers agricoles et bergers, ont pu s'installer, défricher et mettre en valeur des terroirs sur les piémonts. Le processus continue aujourd'hui, bien que l'accès à la terre soit beaucoup plus difficile qu'autrefois. On recense actuellement une vingtaine de familles de bergers originaires du centre (habitant sous la tente) sur le territoire de la délégation. Soulignons enfin la présence de familles d'origine diverse dans les zones de plaine, lesquelles ont acquis des terres à l'époque coloniale (algériens venus dans le sillage des colons français...) ou plus récemment.

L'appartenance aux anciennes fractions tribales, qui est encore aujourd'hui un élément important de l'identité des groupes et des familles, permet de reconstituer l'histoire du peuplement de la délégation. Cette histoire est étroitement liée aux rapports politiques qu'entretenaient les groupes pour l'accès à la terre et le contrôle du territoire. Aux zones de montagne peuplées par d'anciennes communautés paysannes, à forte homogénéité ethnique, s'opposent les zones de plaine et de piémont au peuplement plus diversifié (tableau 22) : mosaïque de *douars* issus des anciennes tribus agro-pastorales sur les piémonts, origine familiale plus variée en plaine et à Bargou ville.

## 5 – L'accès à la terre

L'étude de l'accès à la terre, dans la délégation de Bargou comme dans la région du Tell, est une entreprise difficile compte tenu de l'hétérogénéité et de la complexité des régimes d'appropriation foncière qui se superposent sur le territoire. L'approche historique s'avère incontournable pour interpréter la structure foncière actuelle.

### 5.1 - Esquisse d'histoire foncière

Aux différents terroirs présentés (plaine, piémont, montagne), correspondent des modalités de mise en valeur et d'accès à la terre spécifiques.

*Dans les plaines et vallées alluviales* : L'accès à la terre et la situation foncière actuelle portent la marque de l'intervention du pouvoir de Tunis et des notables citadins. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle en effet, le

---

<sup>37</sup> Le caïdat disparaît dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, puis le Cheïkhat Ouled Yahia au début du siècle.

<sup>38</sup> Ouled Aoun au sud (*imadat* Ouled Frej), Riahi au nord (*imadat* de Sidi Saïd), Jlass à l'est (Drija).

<sup>39</sup> Hammami, Mejri, Ferchichi, Tlili, Souassi...

pouvoir ottoman de Tunis tend à contrôler l'accès aux *terres mortes* et à mettre la main sur les meilleures terres céréalières (Henia, 1997). Au XIX<sup>e</sup> siècle, la plus grande partie des terres alluviales de Bargou étaient de statut *habous* (type privé)<sup>40</sup>, concédées par le Bey à des notables locaux et à des dignitaires du régime résidant le plus souvent en ville. Ces vastes domaines agricoles (*hENCHIR*) étaient exploités par des métayers (*KHAMMES*) et par des fermiers issus des tribus agropastorales. Dans les conditions techniques de l'époque, ces exploitations requéraient une main d'œuvre nombreuse pour les opérations de labour et de moisson. Les jachères et les espaces pastoraux recouvraient vraisemblablement une part importante de la superficie agricole.

La colonisation française étend son emprise dans la plaine de Robâa après 1920. En 1932, on compte dix exploitations coloniales situées dans les zones agricoles les plus fertiles. Ces exploitations ont été formées principalement par acquisition et location de terres appartenant aux grands propriétaires tunisiens. Localement, les exploitations coloniales se sont constituées par défrichement de terrains boisés préalablement déclassés du domaine forestier<sup>41</sup> (Gammar, 1984). La mécanisation de la céréaliculture et la pratique de la jachère labourée diminuent fortement le nombre des emplois agricoles et l'usage pastoral de ces espaces. La rupture des complémentarités entre plaine et piémont est consommée. Les fractions agropastorales sont cantonnées sur les piémonts aux médiocres potentialités agricoles. Le dualisme agraire, dont l'origine remonte à l'époque précoloniale, se trouve renforcé à partir de cette période. Le modèle colonial d'exploitation agricole, basé sur la céréaliculture mécanisée, reste extensif. Le système de rotation blé – jachère est la règle pour toutes les catégories d'exploitations.

Après l'indépendance, la loi du 12 mai 1964 nationalise les terres coloniales. Dans le cadre du modèle de développement planifié adopté à cette période, des Unités coopératives de production (UCP) sont créées, et regroupent de petites structures d'exploitation autour d'un noyau domanial (Cherif, 1991). À Bargou, trois UCP voient le jour sur l'emplacement des fermes coloniales les plus importantes<sup>42</sup>. Les terres domaniales du sud-ouest de la délégation sont exploitées par un agro-combinat géré par l'Office des Terres Domaniales (OTD). À côté du secteur collectif et étatique exploitant les terres domaniales, existe un secteur privé dans la plaine, en partie héritier des grands domaines de l'époque précoloniale (grandes exploitations gérées par des citoyens), en partie constitué par des exploitants issus de la population locale.

En 1969, l'expérience collectiviste s'effondre et une vaste campagne de « décoopérisation » s'amorce. Les UCP sont alors amputées de la totalité des apports fonciers privés, récupérés par leurs propriétaires. Les coopératives les plus petites et les moins performantes sont dissoutes, telle la coopérative d'Aïn Zakar. Les terres domaniales exploitées par celle-ci seront attribuées à des agriculteurs privés dans les années 70. Les UCP Chihema et Ettilel, disposant d'un noyau domanial plus important, perdurent jusqu'à aujourd'hui. Mais dans le contexte de libéralisation progressive de l'économie tunisienne, ces dernières années voient une transformation importante des modalités d'exploitation des terres domaniales (tableau 23). Les deux UCP restantes sont dissoutes en 1998. Le statut domanial des terres n'est pas remis en cause mais, dans le cadre de baux à long terme, leur

---

<sup>40</sup> D'après les données du gouvernorat de Siliana, 3.306 hectares de terre étaient de statut « *habous* privé » dans la délégation de Bargou. Les *habous* publics ne représentaient que 75 hectares.

<sup>41</sup> C'est le cas de la vallée de l'Oued Allilig et du secteur Ettilel.

<sup>42</sup> Aïn Zakar (Ouled Frej), Chihema (Aïn Fornâ), Ettilel (Drija).

exploitation est confiée à deux sociétés privées<sup>43</sup> qui exploitent la superficie agricole la plus importante, à des techniciens agricoles et à de jeunes agriculteurs.

Aujourd'hui, les terres de plaine voient la prédominance de la grande et de la moyenne exploitation privée. Du point de vue des statuts fonciers, les terres domaniales côtoient les terres privées dont une forte proportion est immatriculée depuis l'époque coloniale. Il est frappant de constater que l'immatriculation foncière est nettement plus avancée dans les plaines et vallées alluviales que dans le reste de la délégation.

*Dans les zones de piémont* : La nature du lien à la terre des communautés agropastorales est sujet à controverses à l'époque pré coloniale, dans le contexte d'une économie à dominante pastorale et d'une abondance relative de la terre<sup>44</sup>. Les zones de statut *habous* recouvraient une grande partie de l'espace. Sur les piémonts, il s'agissait principalement de *habous de zaouïa*<sup>45</sup>, jadis concédés par le Bey à des « marabouts » afin d'obtenir leur appui en matière d'arbitrage des conflits en milieu tribal. Le Robâa Ouled Yahia était en effet un espace convoité au contact des territoires de plusieurs grandes tribus telliennes<sup>46</sup>. Le col de Drija voyait converger les transhumants du sud qui remontaient vers la région de Gaafour et Teboursouk.

Tableau 23 – Évolution des structures d'exploitation des terres domaniales à Siliana et Bargou

	Siliana		Bargou	
	1989 (nombre et sup.)	1998 (nombre et sup.)	1989 (nombre et sup.)	1998 (nombre et sup.)
UCP	37 (39767 ha)	22 (23578 ha)	2 (1800 ha)	0
Agrocombinats	2 (5280 ha)	2 (5657 ha)	1 (250 ha)	1 (250 ha)
SMVDA	1 (1603 ha)	20 (15090 ha)	néant	2 (1300 ha)
« Lots techniciens »	néant	60 (3975 ha)	néant	2 (250 ha)
« Lots jeunes agriculteurs »	néant	non communiqué	néant	3 (250 ha)

Source : Arrondissement des affaires foncières de Siliana (1989 et 1998)

On peut affirmer que la propriété individuelle ou familiale de la terre et le statut *melk* étaient peu répandus au XIX<sup>e</sup> siècle sur les piémonts. Avec la sédentarisation des fractions agropastorales entamée

<sup>43</sup> SMVDA : Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole.

<sup>44</sup> Les terres de tribus (arch) recouvraient vraisemblablement la superficie la plus importante.

<sup>45</sup> Sidi Frej (Ouled Frej), Sidi Zid (Sidi Saïd), Sidi Amara (Haouaz Bargou), Sidi Mtir (Aïn Bou Saadia)...

<sup>46</sup> Riahi et Dridi au nord, Jlass à l'est, Ouled Aoun au sud.

dès la fin du siècle dernier, puis avec la croissance démographique et le refoulement des populations provoqué par l'implantation coloniale à partir de 1930, la mise en valeur des piémonts va s'intensifier rapidement au cours du XX<sup>e</sup> siècle, aboutissant à la mise en culture et à l'appropriation privative et familiale de la plus grande partie de l'espace. L'accès à la terre se fait principalement par défrichement et vivification des espaces pastoraux et forestiers, sans que l'administration forestière s'y oppose, dans un contexte de tension sociale croissante à l'époque coloniale. Une mosaïque de *douars* permanents s'installe sur les piémonts, repérables par leur homogénéité ethnique<sup>47</sup>. Dans les zones les plus peuplées, cette situation va aboutir rapidement à la saturation foncière et au morcellement. Les conséquences écologiques et agronomiques de cette situation ont été décrites par de nombreux auteurs. Multiplication des défrichements, surexploitation des ressources sylvopastorales, accélération des processus érosifs, épuisement des sols et baisse des rendements en sont les conséquences. De plus, certains groupes originaires du centre vont s'implanter dans les zones forestières restées vacantes<sup>48</sup>, entrant en conflit avec l'administration forestière.

La dissolution des *habous*, après l'indépendance, voit l'intégration d'une partie de l'espace resté boisé au domaine forestier de l'État. Sur l'espace cultivé et approprié de fait par les agro-pasteurs, quelques titres de propriété ont été délivrés dans les années 60 ; certains collectivement à des communautés regroupant aujourd'hui plusieurs dizaines de ménages. Mais d'une manière générale, l'immatriculation foncière reste peu développée dans les zones de piémont et rares sont les familles qui disposent aujourd'hui de titres de propriété.

La montagne : Occupée par des communautés villageoises et sédentaires installées de longue date, elle est caractérisée par l'ancienneté du statut *melk* sur le terroir traditionnellement aménagé, cultivé et planté, comme l'attestent les registres fiscaux du XIX<sup>e</sup> siècle. La propriété familiale de la terre a pour origine l'héritage. Elle est généralement morcelée, de petite taille, et concerne presque exclusivement les familles issues des lignages autochtones (principalement *Bargaoui* et *Mensi*). Les transactions foncières sont rares. La propriété *melk* n'a pas été cadastrée et immatriculée dans les terroirs de montagne.

Les finages des villages comportaient aussi des espaces pastoraux et forestiers de propriété commune<sup>49</sup>, lesquels ont été largement défrichés et mis en valeur par les villageois. La superficie cultivée a été multipliée par 4 depuis le début du siècle dans les terroirs de montagne. Les modalités de défrichement et d'appropriation privative des espaces forestiers « communaux » ont varié selon les villages. À El Bayadh par exemple (*imadat* de Bhirine), la communauté villageoise a organisé les défrichements en attribuant un espace à « vivifier » pour chaque lignage composant le village. Sur ces espaces, la propriété de la terre a été revendiquée dès le début du siècle par le service forestier<sup>50</sup>, conduisant à de multiples conflits fonciers dont nous avons le témoignage dans les archives coloniales, et dont certains perdurent jusqu'à aujourd'hui. La situation foncière est aujourd'hui contrastée selon les villages. Certaines communautés montagnardes se sont organisées pour revendiquer collectivement la propriété de l'intégralité de leur finage ; c'est le cas des *Mensi* qui ont obtenu en 1933 un titre de propriété unique sur les 3000 ha du Jbel Boutiss. Ce titre recouvre aujourd'hui les terres exploitées par

---

<sup>47</sup> Ouled Yahia, Ouled Arfa (Dridi), Zoghba, Ouled Ben Amor et Knaziz (Jlass), Ouled Ali (Riahi)...

<sup>48</sup> Hammami, Tlili...

<sup>49</sup> Le statut de ces terres au XIX<sup>e</sup> siècle n'est pas connu avec précision, probablement assimilable à des terres « arch ».

<sup>50</sup> Décret de 1908.



environ 150 familles issues de la Dechra Boutiss. Les villageois d'El Bayadh n'ont pas obtenu l'équivalent. Aujourd'hui, l'ensemble de leur finage, quoique soumis au régime forestier, est dépourvu de statut foncier légal. La procédure d'homologation forestière n'a pas abouti,<sup>51</sup> mais aucun titre de propriété n'a été établi. Dans l'imadat d'Aïn Bou Saadia, l'espace sylvopastoral du Bargou revendiqué par les villages (Ballouta, Medioula) a été délimité et intégré dans le domaine forestier de l'État en 1962 ; là encore, aucun titre de propriété n'a été délivré concernant les terres privées et cultivées.

L'acuité et la permanence des conflits fonciers entre communautés villageoises et administration forestière caractérisent la montagne, conduisant à une situation foncière incertaine, notamment pour les terres cultivées issues de défrichement. D'une manière générale, la propriété privée des terres cultivées (statut *melk*) n'a pas été immatriculée dans les zones de montagne aux médiocres potentialités agricoles.

### 5.2 - La structure foncière actuelle : l'immatriculation en panne

La répartition des terres par statut foncier, dans la délégation de Bargou et le gouvernorat de Siliana, est présentée dans le tableau 24. Ces chiffres font ressortir l'importance relative du domaine forestier et la faible proportion des terres domaniales à Bargou, en relation avec l'importance de la montagne dans cette délégation. Les terres collectives ont quasiment disparu en 1997.

Tableau 24 – Répartition des terres par statut foncier à Bargou et Siliana

	Bargou		Siliana	
	hectares	(%)	hectares	(%)
Terres domaniales	2 050	4,7	64 356	13,9
Domaine forestier de l'État	12 415	28,8	86 325	18,6
Terres privées	28 690	66,5	299 298	64,5
Terres collectives	0	0,0	14 221	3,0
Total	43 155	100,0	464 200	100,0

Sources : CRDA Siliana, 1991 et 1997

Ces chiffres appellent quelques remarques. Les terres constituant le domaine forestier ne sont pas toutes immatriculées. Nous avons souligné la permanence d'une situation conflictuelle concernant le statut des terres défrichées dans les zones de montagne.

Parmi les terres privées qui recouvrent les deux tiers de la superficie de la délégation, seule une petite partie est immatriculée (estimée à 25 %), principalement localisée dans les zones fertiles de plaine correspondant aux plus grandes propriétés foncières. Dans les zones de montagne et de piémont, bien peu de titres ont été délivrés. Il faut souligner que l'immatriculation foncière n'a guère progressée depuis 1962, date de l'établissement du cadastre dans une partie de la délégation. En 1959, 75 % des propriétés n'avaient pas de titre dans le Haut Tell (enquête SERESA, 1959). Aujourd'hui, cet ordre de

<sup>51</sup> Rejet de la réquisition forestière n° 16807.

grandeur est toujours valable à Bargou comme dans le gouvernorat de Siliana. On peut même affirmer que l'immatriculation foncière a régressé depuis les années 60. À Bargou, la plupart des titres privés ont été établis entre 1910 et 1964. En outre, les documents cadastraux et les registres de la conservation foncière ne sont pas régulièrement actualisés, conduisant au « gel » de certains titres fonciers (Khefifi, 1997). Dans bien des cas, la situation foncière observée sur le terrain ne correspond pas à celle inscrite sur les registres. Certains titres de propriété ont été délivrés, à l'origine, à une communauté (nous avons cité le cas des Mensi) dont les ayants droit se sont multipliés. D'autres, délivrés à un individu, n'ont pas été actualisés et concernent aujourd'hui une descendance nombreuse restée dans l'indivision.

Dans le souci de permettre aux propriétaires de disposer d'un titre justifiant leur droit sur la terre et leur permettant de bénéficier des avantages légaux (octroi de prêts agricoles...), l'État a institué en 1974 un document administratif dit « certificat de possession », établi par le Gouverneur et délivré aux propriétaires justifiant d'une « jouissance et possession paisible depuis au moins cinq ans ». D'après les chiffres recueillis auprès du Gouvernorat, environ 250 certificats ont été établis à ce jour pour la délégation de Bargou, concernant environ 15 % des propriétaires. Malgré cela, on estime que 50 à 70 % des propriétaires fonciers de Bargou ne sont pas en mesure de justifier aujourd'hui leur droit sur la terre.

### 5.3 - La permanence d'une structure agraire inégalitaire

L'enquête des structures agraires en Tunisie, réalisée en 1962 par le Service des enquêtes statistiques du Secrétariat d'état au plan et aux finances (SEFP), avait révélé l'importance du déséquilibre caractérisant la structure de l'exploitation agricole dans le Haut Tell et justifié la politique « collectiviste » mise en œuvre dans les années 60. Le tableau 25 reproduit les résultats du gouvernorat d'El Kef, lequel englobait à l'époque l'actuel gouvernorat de Siliana.

Tableau 25 – Structure de l'exploitation (%) dans le gouvernorat d'El Kef en 1962

Taille	0-5 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	50-100 ha	100 ha et +	total
Nombre	32	22	24	16	4	2	100
Superf.	4	8	17	25	12	34	100

Source : SEFP, 1962.

Tableau 26 – Structure de l'exploitation (%) dans le gouvernorat de Siliana en 1994

Taille	0-5 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	50-100 ha	100 ha et +	total
Nombre	44	19	19	11	5	2	100
Superf.	6	8	14	18	17	37	100

Source : Ministère de l'Agriculture, 1996.

Le tableau 26 montre les résultats pour le gouvernorat de Siliana de l'enquête nationale sur les structures des exploitations en 1994-1995.

La comparaison de ces tableaux montre une augmentation du nombre et de la proportion des petites exploitations. Celles inférieures à 10 hectares représentaient 54 % du total des exploitations en 1962,

63 % en 1994, alors que l'importance relative de la grande exploitation (supérieure à 50 ha) apparaît stable entre les deux dates. La part de la moyenne exploitation (taille comprise entre 10 et 50 ha) régresse de manière notable en nombre et en superficie, suggérant un processus continu de morcellement dans cette catégorie d'exploitations. Nous retrouvons là une évolution perceptible au niveau national. On peut dire que la structure agraire inégalitaire, qui a légitimé la politique « collectiviste » des années 60, s'est maintenue et même renforcée au cours des dernières décennies. On constate la permanence de ce qu'il est convenu d'appeler le dualisme agraire : 63 % des exploitations (moins de 10 ha) exploitent 14 % de la superficie agricole ; 7 % (les plus de 50 ha) exploitent 46 % de la surface. La structure des exploitations de la délégation de Bargou est comparable à celle du gouvernorat (tableau 27). La délégation compte environ 1200 exploitations familiales (taille moyenne de 16,1 ha).

Tableau 27 – Nombre d'exploitations (%) et superficies exploitées (%)  
par classe de superficie et secteur géographique à Bargou en 1994

Taille		0-5 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	50-100 ha	100 ha et +	total
Bargou	Nb.	44	22	17	10	3	4	100
	Sup.	6	10	11	20	13	37	100
Plaine (Haouaz Bargou)	Nb.	36	23	14	9	9	9	100
	Sup.	4	6	8	14	27	40	100
Piémont (Eddir O. Yahia, Mzata)	Nb.	41	25	25	7	0	2	100
	Superf.	7	14	24	18	0	37	100
Montagne (Aïn Bou Saadia)	Nb.	62	30	8	0	0	0	100
	Sup.	31	47	22	0	0	0	100

Source : Enquête DYPEN, 1996.

La structure agraire présente des différences importantes selon les secteurs géographiques<sup>52</sup> (tableau 28). La plaine est caractérisée par l'importance relative de la grande exploitation, en nombre et surtout en superficie. La taille moyenne est de 24,6 ha. Les plus de 50 hectares représentent 18 % des exploitations et plus des deux tiers de l'espace agricole. Il faut noter que seuls les exploitants résidents ont été enquêtés<sup>53</sup>. Sur les piémonts, les petites et moyennes exploitations sont très nombreuses : 91 % des exploitations ont moins de 20 hectares et disposent de moins de la moitié de l'espace agricole. La taille moyenne de l'exploitation est de 12,8 ha. Un petit nombre de grandes exploitations (2 % ont plus de 100 hectares) utilisent 37 % de la superficie agricole. C'est sur les piémonts que le déséquilibre de la structure agraire est le plus manifeste, suggérant un processus de concentration foncière en cours. En montagne, la totalité des exploitations sont inférieures à 20

<sup>52</sup> Les zones de plaine, piémont et montagne ont été détaillées à travers quelques exemples : l'imadat Haouaz Bargou (plaine) ; les secteurs Eddir Ouled Yahia et Mzata dans l'imada Ouled Frej (piémont) et l'imadat Aïn Bou Saadia (montagne).

<sup>53</sup> Une dizaine d'exploitants citadins « absentéistes » possèdent d'importants domaines en plaine.

hectares et 92 % ont moins de 10 hectares (la taille moyenne est de 4,3 ha). La grande exploitation est absente.

#### **5.4 - Les modes de faire valoir indirects, révélateurs du processus de concentration de l'exploitation agricole**

L'exploitation en faire valoir direct concerne près de 75 % de la superficie agricole. C'est le mode de faire valoir dominant, notamment en montagne. Cependant, la location de terres (8 % de la superficie agricole) et diverses formes de métayage – association (16 %) sont présentes (tableau 28).

Tableau 28 – Répartition des terres de l'exploitation par statut et par secteur géographique

	Taille moyenne de l'exploitation		Sup. moy. en propriété individuelle		Sup. moy. en indivision		Sup. moy. en location		Sup. moy. en association - métayage	
	Sup. (ha)	(%)	Sup. (ha)	(%)	Sup. (ha)	(%)	Sup. (ha)	(%)	Sup. (ha)	(%)
Bargou (délégation)	16,1	100	8,9	55	3,5	22	1,2	8	2,5	16
Plaine (Haouaz Bargou)	24,6	100	14,7	60	4,7	19	1,5	6	3,7	15
Piémont (O. Yahia et Mzata)	12,8	100	7,0	55	1,7	13	1,2	9	2,9	23
Montagne (Ain Bou Saadia)	4,3	100	2,8	64	1,2	26	0,0	0	0,4	10

Source : Enquête DYPEN, 1996

Les superficies exploitées en mode de faire valoir indirect sont plus importantes sur les piémonts (32 % de la superficie cultivée) qu'en plaine (21 %) et surtout en montagne (10 %). Location et association concernent principalement les grandes structures d'exploitation. 77 % des superficies louées et 62 % des terres prises en association sont le fait des exploitations supérieures à 50 hectares. Il faut noter la proportion relativement importante de terres exploitées dans l'indivision, dans tous les secteurs géographiques (22 % de la superficie agricole de la délégation).

L'importance du faire valoir indirect sur les piémonts et en montagne, au bénéfice de la grande exploitation, montre une nette tendance à la concentration des exploitations dans ces secteurs. Sur les piémonts, 17 % des petits propriétaires (superficie inférieure à 10 ha) ont donné leur terre en location ou association, 33 % à Ain Bou Saadia (montagne) et seulement 10 % en plaine (Haouaz Bargou). Sur les piémonts, quelques grandes exploitations, disposant en propre de moyens de traction mécaniques (tracteur, moissonneuse...), prennent en effet d'importantes superficies en location (sur les meilleures terres) ou en association (sur les sols de moins bonne qualité). Ces exploitants contractent le plus souvent auprès des petites exploitations issues du même lignage ou de la même fraction. La possession et la location du matériel agricole (tracteur, moissonneuse...) ont permis l'émergence, au cours des trente dernières années, d'une élite rurale sur les piémonts et dans certains secteurs de montagne.

### 5.5 - L'émergence d'un marché foncier

On a vu que dans le passé, le défrichement et la vivification des espaces pastoraux et forestiers ont constitué un des principaux moyens d'accéder à la propriété de la terre, notamment sur les piémonts et en montagne. Cette époque est révolue. Aujourd'hui, l'accès à la terre repose principalement sur la transmission par héritage du patrimoine foncier, sur les modes de faire valoir indirects (location et association) et sur l'acquisition par achat. Ce dernier moyen, qui ne concernait, au début du siècle, que les zones de plaine, tend à se développer en montagne et surtout sur les piémonts. Aujourd'hui 31 % des exploitants de la délégation ont acquis des terres par achat, 46,1 % des exploitations d'Ouled Frej, sur le piémont du Bargou. L'héritage est cependant le principal moyen d'accéder à la propriété. Il concerne 82 % des exploitants de la délégation et une proportion encore plus élevée en montagne<sup>54</sup>.

## 6 – L'engagement des populations dans l'activité agricole

Nous avons vu que l'agriculture reste le premier secteur d'activité. Dans la délégation, 61,5 % des ménages ont une exploitation agricole familiale<sup>55</sup> qui emploie, en moyenne, 2,9 personnes du ménage ; parmi les exploitants, 75 % ont pour première source de revenu l'agriculture et / ou l'élevage (DYPEN, 1996).

La céréaliculture est la principale spéculation agricole. Blé dur, blé tendre, orge couvent, avec les jachères, plus de 18 000 ha (70 % de la superficie cultivée) et représentent le première source de revenu monétaire pour près de la moitié des exploitants. Il s'agit d'une céréaliculture conduite de manière extensive<sup>56</sup> et de plus en plus mécanisée. La céréaliculture dite « marginale » (araire et traction animale) est en voie de régression. Elle concerne aujourd'hui environ 4 000 hectares en zone de montagne<sup>57</sup>. Près de 80 % des exploitants recourent à la location du tracteur et du matériel de traction. Moins de 10 % disposent de ce matériel en propriété<sup>58</sup>. L'usage des engrais chimiques et des semences sélectionnées tend à se développer. Il concerne respectivement les deux tiers et la moitié des exploitations. Les rendements sont très fluctuants en fonction des conditions pluviométriques. De 20 quintaux / ha en 1992 (moyenne pour le gouvernorat de Siliana), on passe à 1,6 quintaux / ha en 1995. Le rendement moyen est estimé à 9 quintaux / ha pour le blé et à 12 quintaux / ha pour l'orge.

L'élevage constitue la première source de revenu pour près du tiers des exploitations. La délégation compte environ 25 000 têtes ovines produisant annuellement quelques 250 tonnes de viande, 2000 bovins de race locale, 3000 caprins et 1 200 équidés. Les troupeaux sont généralement conduits de manière extensive sur les chaumes (après la moisson), sur les jachères et les parcours<sup>59</sup>. Les cultures fourragères (vesce – avoine) concernent 25 % des exploitations ; elles couvrent environ 5 600 ha. Les filières « lait » sont peu développées.

---

<sup>54</sup> 91 % dans l'imadat de Drija par exemple (DYPEN, 1996).

<sup>55</sup> En milieu rural, cette proportion est de l'ordre de 80 %.

<sup>56</sup> Les jachères couvrent environ 20 % de la superficie agricole et jouent un rôle important dans l'alimentation du cheptel.

<sup>57</sup> Boutiss, Ouled Ben Amor, Dhrila...

<sup>58</sup> Il s'agit des plus grandes exploitations (supérieures à 35 ha).

<sup>59</sup> 71 % des éleveurs utilisent les parcours.

L'oléiculture est un secteur qui tend à se développer dans certains secteurs de montagne et sur les piémonts. On compte actuellement un millier d'hectares d'oliveraies dans la délégation, mais l'oléiculture n'est la première source de revenu que pour 8 % des exploitants, ce qui montre l'importance de l'autoconsommation.

Les cultures maraîchères d'été (tomate, piment...) et l'arboriculture fruitière (pomme, poire, abricot, pêche...) sont le plus souvent conduites en irrigué. Ces spéculations représentent la première source de revenu pour 8 % des exploitants. Le secteur irrigué couvre actuellement environ 300 ha dans la délégation, moins de 10 % de la superficie cultivée. Il est en progression le long des oueds<sup>60</sup> et localement<sup>61</sup>.

La plaine est, nous l'avons vu, le domaine de la grande et de la moyenne exploitation céréalière associée à l'élevage ovin et bovin sur les chaumes et jachères. On constate une corrélation entre la taille de l'exploitation et l'effectif du troupeau ovin. Les grandes exploitations (7 %) rassemblent le tiers de l'effectif du cheptel ovin et le quart des bovins de la délégation. Environ la moitié des grandes exploitations de plaine sont fidèles à un modèle extensif de monoculture céréalière associé à l'élevage ovin (rotations blé – jachère). Cependant, l'autre moitié diversifie les productions : plantation d'oliviers, arboriculture fruitière et maraîchage en irrigué<sup>62</sup>. L'UCP Chihema (*Imadat* d'Aïn Forna) abrite un élevage d'une centaine de vaches laitières. Cette coopérative a conduit un important programme de développement des cultures fourragères dans la dernière décennie.

Sur les piémonts, la masse des petites exploitations reposent sur la céréaliculture extensive et mécanisée associée à l'élevage sur parcours. La taille moyenne du troupeau familial est d'une quinzaine de têtes ovines et d'une unité bovine. L'usage des parcours forestiers, notamment pendant la période hivernale, est généralisé pour les exploitations situées à proximité des massifs. D'une manière générale, on constate peu d'investissement (en travail et en capital) dans les petites exploitations des piémonts, peu dynamiques, orientées sur la pluriactivité et fortement touchées par l'exode rural accompagnant un processus de concentration des exploitations. L'irrigation, l'arboriculture et les cultures fourragères sont peu développées.

En montagne, la situation est plus contrastée. Dans certains secteurs enclavés, les systèmes de production n'ont guère évolué et l'agriculture traditionnelle, caractérisée par de petites structures d'exploitation, est en perte de vitesse<sup>63</sup>: céréaliculture « marginale », oléiculture traditionnelle, élevage extensif sur parcours. Mais localement, des foyers d'irrigation se sont développés, conduisant à l'essor de la petite et moyenne exploitation irriguée basée sur le maraîchage et l'arboriculture fruitière. À Sodga (Bhirine), l'État a créé 4 forages irriguant un périmètre (PPI<sup>64</sup>) d'environ 160 ha<sup>65</sup> pour une centaine de bénéficiaires. La superficie moyenne irriguée est de 1,7 ha, les lots attribués variant de 1 à 6 hectares. En dépit des problèmes techniques et des difficultés de commercialisation de la production

---

<sup>60</sup> Oued El Kebir, Oued Drija.

<sup>61</sup> Nappe souterraine de Sodga et Henchir Bez, vallée de l'oued El Kebir.

<sup>62</sup> Vallée de l'oued El Kebir dans le secteur Sidi Saïd.

<sup>63</sup> Boutiss, Aïn Bou Saadia, Dhrila...

<sup>64</sup> PPI : Périmètre Public Irrigué.

<sup>65</sup> Sodga1, 2 et 3.

fruitière, on peut dire que le projet de Sodga a permis de dynamiser l'économie montagnarde, développant la petite et moyenne exploitation familiale basée sur l'arboriculture irriguée.

## 7 – Sécurité de la tenure foncière et adaptation des régimes fonciers

Si l'on peut dégager des tendances évolutives d'ensemble au niveau de la délégation (vieillesse de la population, exode et déclin de la population rurale, situation foncière en transition), les évolutions apparaissent différenciées selon les secteurs agro-écologiques. C'est à ce niveau que nous développerons nos conclusions.

*Dans les plaines, l'avènement de la grande exploitation moderne :* L'avènement de la grande exploitation moderne (secteur privé et secteur « organisé » exploitant les terres domaniales) est l'aboutissement d'un long processus historique, entamé dès l'époque pré-coloniale puis accéléré par l'implantation agraire française, poursuivi enfin au cours des dernières décennies dans le cadre de la libéralisation de l'économie tunisienne. Les grandes exploitations céréalières de la plaine, fortement mécanisées, emploient une main d'œuvre permanente réduite, ce qui explique la très faible densité de population dans ce secteur. D'un point de vue foncier, on constate la prépondérance du statut privé mais aussi la permanence du statut domanial, vestige d'une intervention étatique importante dans la décennie 60. L'état de l'immatriculation montre un processus de transition foncière en voie d'achèvement, selon les canons de la conception moderne (terres cadastrées et immatriculées).

La grande exploitation semble se reproduire au fil des générations, parvenant à éviter le morcellement du domaine, qu'il s'agisse de familles résidentes (héritage préférentiel) ou des propriétaires « absentéistes » confiant leur exploitation en gérance. Les modes de faire valoir indirect (prise de terres en location ou association) permettent en outre d'étendre la superficie cultivée et d'augmenter la rentabilité des domaines. Depuis quelques années, apparaît sur les terres domaniales prises en location un nouveau mode d'exploitation, « l'agriculture d'entreprise » (Sociétés de Mise en Valeur Agricole). La petite et moyenne exploitation se maintient difficilement dans la plaine.

Une question se pose : L'avènement de la grande exploitation « moderne » va-t-elle s'accompagner, dans un milieu marqué par l'aléa climatique, de l'intensification des systèmes de production ? Jusqu'à présent, les progrès de l'intensification ont été lents dans les grandes exploitations privées où le modèle dominant reste la céréaliculture extensive et mécanisée. Mais la mobilisation des ressources en eau permet à certaines unités de diversifier et d'intensifier leur production (maraîchage, arboriculture, cultures fourragères). Il est probable que les évolutions spatiales soient différenciées dans l'avenir en fonction de la qualité agronomique des terres et, surtout, des possibilités de mobilisation des ressources en eau.

*Sur les piémonts et en montagne, une petite paysannerie en sursis :* Les piémonts et la montagne sont caractérisés par des potentialités agricoles généralement médiocres, le vieillissement de la population, un exode rural important, une situation foncière floue (faiblesse de l'immatriculation, conflits avec l'administration forestière, importance de l'indivision) et une structure agraire marquée par la prédominance des petites exploitations.

Les piémonts présentent en outre des spécificités. Les densités y sont plus importantes et la population rurale dispersée. L'importance des phénomènes érosifs et la médiocre qualité des sols se conjuguent avec le morcellement foncier et une structure agraire très inégalitaire. Compte tenu de l'évolution démographique actuelle (déclin de la population rurale), il semble que le processus de morcellement

des petites exploitations, continu depuis le début du siècle, ait atteint sa limite. On observe aujourd'hui une nette tendance à la concentration des exploitations au profit des plus grandes structures disposant de moyens de traction mécanique. La masse des petites exploitations (céréales – élevage) apparaissent peu dynamiques, caractérisées par la faiblesse des investissements et par des systèmes de production restés extensifs. On doit alors se poser la question du devenir de la petite paysannerie et des conditions de reproduction des exploitations familiales, à court et à moyen terme, comme le résume la figure 2. Il est clair que si les tendances actuelles se poursuivent, le devenir de 50 à 70 % de la paysannerie semble compromis. Sur les piémonts, 65 % des chefs d'exploitation sont âgés de plus de 50 ans, à la tête de petites unités de production familiale (inférieures à 10 hectares) et sans succession assurée (enfants non-résidents ou n'envisageant pas de s'installer sur place).

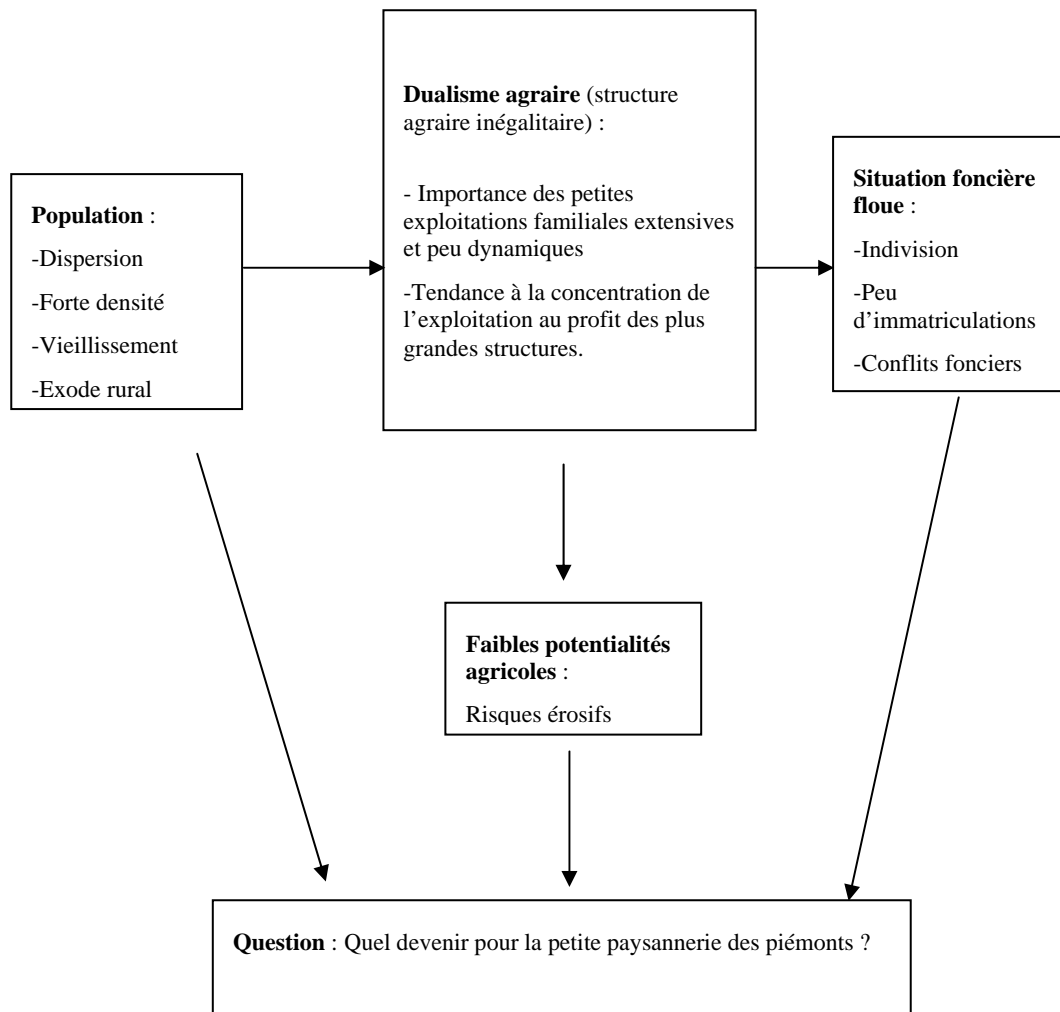
On retrouve une situation assez comparable dans certaines zones de montagne dites d'agriculture marginale<sup>66</sup>. Toutefois, la structure agraire y apparaît moins inégalitaire et le processus de concentration moins nettement perceptible que sur les piémonts. Certaines zones de montagne (Sodga) ont connu un développement spectaculaire de l'agriculture irriguée.

---

<sup>66</sup> Aïn Bou Saadia, Boutiss, Ouled Ben Amor, Dkhrila...



Figure 2 – Les déterminants de l'avenir de la petite paysannerie des Piémonts



## Conclusion

Le problème de l'accès à la terre reste crucial dans la problématique du développement de la région, dans un contexte de dualisme agraire et de précarité de très nombreuses exploitations familiales de petite taille. Toutefois, l'État a montré, depuis une trentaine d'années, une grande prudence dans ce domaine. Il semble que l'échec de la politique collectiviste et de la tentative de réforme agraire entreprise dans la décennie 60 aient coupé court à toute action volontariste de l'État dans le domaine foncier. Depuis cette période, rares sont en effet les actions entreprises pour tenter d'intervenir sur la situation foncière. L'État se contente de gérer le statu quo sur les terres forestières, d'arbitrer au coup par coup, avec le concours des notables locaux, les conflits fonciers qui apparaissent entre communautés et administration (terres domaniales, Domaine forestier), entre groupes ou individus.

L'État intervient pourtant fortement en milieu rural, notamment par l'intermédiaire de multiples projets de développement intégrés (FIDA ; PDRI Drija (1984) ; PDARI (1995) ; programme 26/26...) portant assistance aux exploitations familiales précaires (emplois temporaires, crédit, aides diverses...), améliorant sensiblement les infrastructures de base et les conditions de vie en milieu rural (routes, pistes, eau potable, électrification, couverture scolaire et sanitaire). Dans ces projets, la composante foncière n'apparaît pas (immatriculation, remembrement, lotissement de terres domaniales...) et la composante « agricole » n'a souvent pas permis d'enclencher une dynamique de développement perceptible. Dans le cadre du projet PDARI<sup>67</sup>, concernant l'ensemble de la délégation de Bargou et récemment mis en œuvre, les actions entreprises dans le domaine du développement agricole (y compris les investissements en matière d'aménagement hydro-agricole) représentent 21,8 % des crédits, contre respectivement 43,6 % pour la « restauration et conservation des ressources » (lutte contre l'érosion, aménagement pastoral et forestier : ces actions procurent de nombreux emplois temporaires) et 22,4 % pour les actions « d'amélioration des conditions de vie en milieu rural ».

Si la pression sur la terre apparaît réduite, et localement déclinante dans les zones d'agriculture dite marginale et extensive (déprise agricole), celle-ci peut devenir très forte et entraîner de multiples conflits fonciers sur les terres bénéficiant des ressources en eau qui permettent la diversification et l'intensification de la production agricole par l'irrigation. L'État, par l'intermédiaire de la Direction de la Conservation de l'Eau et des Sols (CES) a entrepris un ambitieux programme de création de lacs et barrages collinaires destinés à limiter le ruissellement et l'érosion d'une part, à développer l'agriculture irriguée d'autre part. Une dizaine d'ouvrages sont réalisés (ou sont en cours de réalisation) dans la délégation de Bargou, notamment dans les zones de piémonts<sup>68</sup>. Une première analyse des conditions de réalisation de ces ouvrages montre qu'indépendamment des critères techniques, la situation foncière intervient dans le choix des sites (acquisition du terrain par l'État, consultation des bénéficiaires éventuels...). Une situation foncière incertaine s'avère pénalisante (absence de titres fonciers, importance de l'indivision, domaine forestier présumé). On remarque ainsi que la plupart des lacs collinaires ont été implantés, dans la vallée de l'Oued El Kebir, sur des terrains privés et immatriculés, bénéficiant principalement aux grandes exploitations. De fait, dans ce secteur, l'intensification et le recours à l'irrigation concernent principalement les grandes structures d'exploitation.

Les nombreux indicateurs disponibles (démographie, structure agraire...) montrent un devenir très incertain pour la petite paysannerie des montagnes et des piémonts. Le maintien dans ces zones au potentiel agricole limité d'une paysannerie nombreuse passe assurément par la mise en œuvre d'une politique volontariste de l'État visant, outre l'assistance à la paysannerie précaire et l'amélioration des infrastructures en milieu rural, l'intensification de l'agriculture, notamment par le développement de l'irrigation. Quelle politique foncière mettre en œuvre dans cette perspective ? La réponse n'est pas évidente. En l'absence d'une réforme agraire d'envergure (redistribution des terres domaniales, mesures de limitation de la concentration foncière...) fort improbable dans le cadre de l'orientation libérale actuelle, les mesures visant la sécurisation foncière (immatriculation des terres, clarification des statuts juridiques) apparaissent à double tranchant. D'une part, elles sont de nature à encourager les investissements productifs sur les terres. Mais d'autre part, elles pourraient accélérer le processus

---

<sup>67</sup> Projet de développement agricole et rural intégré.

<sup>68</sup> Ouled Frej, Aïn Forna, Sidi Saïd.

de concentration foncière qui se dessine et qui apparaît, dans bien des cas, limité et entravé par le flou de la situation juridique des terres et l'importance de l'indivision.

La mobilisation des ressources en eau est une priorité, notamment sur les piémonts, mais celle-ci doit s'accompagner, pour aboutir au développement de la petite et moyenne exploitation irriguée, de l'organisation de la gestion des ressources (arbitrage des conflits fonciers, mise en place d'institutions locales fonctionnelles de gestion...). L'exemple du projet de Sodga montre que, dans le contexte d'une communauté montagnarde enracinée dans son terroir, de telles actions peuvent être couronnées de succès. On peut cependant se demander, au vu de la structure par âge de la population dans certains secteurs de piémonts, s'il n'est pas déjà trop tard pour tenter d'infléchir la tendance au départ et au désinvestissement agricole.

Outre le développement de l'agriculture irriguée, les possibilités d'une meilleure valorisation, par les populations locales, des produits forestiers sont réelles et d'autres formes de valorisation des espaces pastoraux et forestiers sont prometteuses (« tourisme vert »...). Les questions de l'appropriation et de la gestion de l'espace forestier se posent avec acuité alors que certains conflits fonciers entre communautés et service forestier ne sont pas toujours résolus. La création des AFIC (Associations Forestières d'Intérêt Collectif), proposée par le nouveau code forestier de 1988, traduit la prise de conscience par l'État de l'échec d'une gestion forestière dont les populations sont exclues. Le principe consiste à impliquer collectivement les usagers de la forêt pour « participer à la protection et au développement du domaine forestier et à l'exploitation des ressources forestières ». Mais de quelle participation s'agit-il ? Et comment mobiliser les populations après un siècle de dirigisme et d'arbitraire de l'administration forestière ? Le devenir des AFIC repose sur la volonté politique de l'État d'intervenir sur le long terme en créant de véritables espaces de négociation en matière de gestion forestière. Sans remettre en cause le statut domanial de la forêt, placer la négociation sur la rente forestière au cœur du débat (et aboutir à une meilleure répartition de celle-ci au bénéfice des populations locales) semble être le meilleur gage de réussite pour aboutir à une gestion durable et concertée des espaces sylvopastoraux.

Recouvrant une problématique plus large que celles des statuts fonciers stricto sensu, le devenir de la paysannerie de montagne et des piémonts pose, de manière urgente, le problème des modalités d'appropriation et de gestion des ressources (sol, eau, forêt...). La tendance actuelle voit la généralisation de l'appropriation privée des terres et des ressources, accompagnant un mouvement de concentration de l'exploitation agricole et du capital d'exploitation (tracteur, moissonneuse...). Les petites exploitations précaires subsistent difficilement grâce à la pluriactivité et aux programmes d'assistance de l'État. Se profile à plus ou moins longue échéance le départ de la petite paysannerie des montagnes et des piémonts. L'application actuelle du code forestier ne donne qu'un droit d'usage aux populations riveraines et un accès limité à la rente forestière. Il ne permet pas de participation effective en matière de gestion forestière. La volonté politique de maintenir une paysannerie nombreuse pourrait se baser sur le soutien aux institutions locales autonomes (groupements d'agriculteurs, associations...), intervenant collectivement en matière de gestion des ressources (eau, lutte anti-érosive, parcours et forêts, services agricoles...). Le mode d'intervention de l'État est mis en cause.

## Étude 3 : La région de Sidi Bouzid

*ALI ABAAB*

Faisant partie de la grande région naturelle des Hautes Steppes de la Tunisie centrale, la région de Sidi Bouzid a été pendant longtemps un pays sans villes où vivait une population agro-pastorale dont le mode de vie se caractérisait par le nomadisme et le semi-nomadisme.

L'intervention coloniale à la fin du siècle dernier, qui a entraîné l'installation des noyaux de colonisation agricole à dominante arboricole (notamment dans la plaine de Mekkassy et le piémont Nord du djebel Kebar) et la création de lotissements agricoles pour la population locale (plaine de Gammouda), va se traduire par une transformation progressive du paysage agraire et du mode d'occupation de l'espace dans la région. Ainsi, des centres de sédentarisation des anciens agropasteurs vont se développer à proximité des noyaux de mise en valeur agricole. Avec l'indépendance du pays, ces centres vont se transformer progressivement en un réseau de petites villes organisé autour du chef lieu du Gouvernorat (créé en 1973) : la ville de Sidi Bouzid. L'équipement de ces centres urbains par une infrastructure socio-économique et par des services publics (hôpitaux, écoles, administration, transport, commerces...) va entraîner une transformation radicale du mode de vie de la population de la région (disparition du nomadisme, adoption d'un modèle de consommation urbaine) dont les effets vont se manifester directement sur la dynamique démographique de la région.

### **1 – La dynamique de peuplement**

Comme pour les deux autres Gouvernorats du Centre-Ouest de la Tunisie (Kairouan et Kasserine), la population du Gouvernorat de Sidi Bouzid a connu depuis l'Indépendance (1956) un rythme de croissance relativement élevé comparativement avec les autres régions du pays (tableau 29).

En effet, la population de Sidi Bouzid a conservé pendant les quatre dernières décennies un rythme de croissance largement supérieur à la moyenne nationale : 3,1 % d'accroissement annuel moyen entre 1975 et 1984 et 2,7 % entre 1984 et 1994 alors que les moyennes nationales étaient respectivement de 2,5 % et 2,3 % (tableau 29). Le Gouvernorat de Sidi Bouzid dépasse aussi les taux de croissance démographique enregistrés dans la région du Centre-Ouest pourtant caractérisée par des taux d'accroissement de la population supérieurs à la moyenne nationale. Ces records de croissance démographique sont dus essentiellement à une fécondité et une natalité qui se sont maintenues à un niveau élevé (tableau 30).

Tableau 29 – Taux (%) de croissance annuel moyen de la population entre 1956 et 1994 dans les Gouvernorats du Centre-Ouest et en Tunisie

Période	Kairouan	Kasserine	Sidi Bouzid	Centre-Ouest	Tunisie
1956/1966	2,6	2,8	3,0	2,8	2,5
1966/1975	2,4	2,4	3,1	2,5	2,3
1975/1984	2,5	2,5	3,1	2,7	2,5
1984/1994	2,3	2,6	2,7	2,4	2,3

Source : INS, 1984 et 1994 ; SNAT, 1986.

Tableau 30 – Évolution du taux (‰) de natalité\* entre 1978 et 1997 dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid et en Tunisie

Région	1978	1981	1984	1988	1991	1994	1997
Sidi Bouzid	40	41,6	36,7	32,2	30,1	25,9	20,2
Tunisie	32	34,5	32,2	27,7	25,2	22,7	19,7

Source : Annuaire statistiques de la Tunisie (INS).

\*Taux brut de natalité (TBN) = le nombre de nouveau-nés pour 1000 habitants.

La natalité qui atteignait à la fin des années soixante-dix un taux de 40 ‰ (contre seulement 32 ‰ au niveau national) a connu une décélération progressive dans les années quatre-vingts, puis elle s'est accélérée à partir des années quatre-vingt-dix. Toutefois, le taux de natalité comme celui de la fécondité reste en 1996 au-dessus de la moyenne nationale: respectivement 20,2 ‰ et 82,5 ‰ à Sidi Bouzid contre 19,7 ‰ et 76,5 ‰ au niveau national<sup>1</sup>. Les effets d'une natalité relativement élevée sont remarquables au niveau de la pyramide des âges qui se caractérise par une base plus large pour la région de Sidi Bouzid que pour la Tunisie entière : selon le recensement de 1994, la population âgée de moins de 15 ans représentait 39,7 % à Sidi Bouzid contre 34,8 % pour toute la Tunisie.

La dynamique migratoire est marquée surtout par l'émigration vers l'intérieur du pays qui enregistre au niveau de la région un solde migratoire négatif successivement au recensement de 1984 (-1 900 individus) ainsi qu'à celui de 1994 (-7 141 individus). Toutefois, il faut signaler qu'entre 1970 et 1975, la région de Sidi Bouzid a enregistré un solde migratoire positif : les entrées dépassaient de 1 770 personnes les sorties. La création du Gouvernorat en 1973, qui s'est traduite par l'installation d'une multitude de services administratifs et par conséquent l'affectation d'un personnel en provenance d'autres régions du pays, explique dans une large mesure ce bref renversement de tendance des flux migratoires. Les axes migratoires empruntés par les émigrants du Gouvernorat de Sidi Bouzid sont orientés essentiellement vers les régions du littoral du pays ; ainsi on constate que sur les 12 425 sortants du Gouvernorat de Sidi Bouzid entre 1987 et 1994, plus de 62 % se sont dirigés vers le littoral. Plus précisément, ce sont les Gouvernorat de Sfax (37,2 %), Sousse (9,6 %),

<sup>1</sup> Il s'agit du taux global de fécondité pour une année donnée, qui indique le nombre de nouveau-nés pour 1000 femmes en âge de procréer (15 - 49 ans).

Médénine (7,6 %) et Gabès (6 %) et le District de Tunis (13,1 %) qui ont attiré l'essentiel des émigrants de Sidi Bouzid.

L'absence de statistiques précises sur l'émigration des tunisiens à l'étranger ne permet pas de rendre compte avec précision ni de l'ampleur ni des spécificités du mouvement migratoire de la population de Sidi Bouzid vers l'étranger. Toutefois, si nous nous référons aux statistiques fournies par les services consulaires tunisiens à l'étranger, en 1989 la région de Sidi Bouzid comptait 9 970 personnes qui résidaient à l'étranger, ce qui représentait 3,0 % de la population régionale et 2,1 % des émigrants tunisiens alors que la population de la région représentait 4,1 % de la population tunisienne. Les délégations du Gouvernorat qui sont le plus marquées par l'émigration à l'étranger sont Regueb, Meknassy et Cebalet Ouled Asker qui accaparent respectivement 17 %, 11,7 % et 11,5 % de l'ensemble. Comparativement à d'autres Gouvernorats du Centre et du Sud du pays (Kebili, Sfax, Mahdia, Médénine), le Gouvernorat de Sidi Bouzid constitue en fait un foyer d'émigration relativement modeste. Néanmoins, il convient de signaler que la région connaît une émigration ouvrière temporaire vers la Libye dont l'ampleur est mal connue.

La population de Sidi Bouzid se distingue au niveau national par son faible niveau d'urbanisation (tableau 31) et par la prédominance de la population rurale qui compte 296 001 habitants en 1994, soit 78,6 % de la population totale.

Tableau 31 – Répartition (%) de la population urbaine dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid (1975 à 1994)

Recensement	1975	1984	1994
Sidi Bouzid	6,3	12,4	21,4
Tunisie	47,5	52,8	60,1

Source : INS, 1984, 1994.

La prédominance de la population rurale s'explique, d'une part, par la faiblesse du tissu urbain dont le développement est relativement récent (la région ne compte aucune ancienne Médina) et, d'autre part, par la politique de développement agricole et rural qui a contribué dans une large mesure à freiner l'exode rural. Par ailleurs, la population de Sidi Bouzid reste marquée par sa dispersion dans l'espace, ce qui accentue encore le caractère rural de la région et ralentit les dynamiques d'organisation et d'équipement de l'espace régional : le recensement de 1984 montre que 73 % de la population rurale de la région de Sidi Bouzid vivaient isolés dans les campagnes, contre seulement 24,8 % au niveau national.

Le niveau de vie de cette population à dominante rurale, tel que celui mesuré par l'Enquête sur le budget et la consommation des ménages, reste modeste en comparaison avec la moyenne nationale et surtout avec celui des régions les plus développées du pays, comme le District de Tunis, le Sahel et la région de Sfax : en 1990, les dépenses par personne et par an s'élevaient à 437 dinars et à 716 dinars respectivement pour Sidi Bouzid et la Tunisie entière.

## 2 – Typologie des terroirs de la zone

Couvrant une superficie de 740 000 ha soit environ 4,7 % du territoire national, le Gouvernorat de Sidi Bouzid est un espace de transition à plus d'un titre : il fait la jonction d'une part entre le domaine

atlasique et le domaine présaharien et d'autre part entre les Basses Steppes littorales et les Hautes Steppes de l'intérieur de la Tunisie (M.E.H, 1988).

## ***2.1 - Les limites morphologiques***

Le relief du Gouvernorat de Sidi Bouzid se caractérise par la présence de trois unités morphologiques : les massifs montagneux, les piémonts en glacis et les plaines alluvionnaires.

*Les massifs montagneux* : Émergeant presque comme des îles au milieu des grandes plaines alluviales, les massifs montagneux représentent des anticlinaux de direction Sud-Ouest - Nord-Est. L'altitude moyenne de ces montagnes est peu élevée (600 à 700 m) et le sommet le plus haut atteint 1 376 m au niveau du djebel M'Ghilla dans le nord-ouest de la région. Les sols sont squelettiques et la roche mère affleure souvent sous l'effet de l'érosion hydrique et éolienne qui agit sur des versants montagneux fragilisés par des pentes raides et par un couvert végétal réduit. Dominés par une végétation steppique (Acacia Radiana, Stipha Tenacissima), souvent dégradée, les versants montagneux sont souvent utilisés comme parcours par des élevages extensifs. De leur côté, les services techniques du ministère de l'agriculture entreprennent des actions de mise en défens et de reboisement pour lutter contre l'érosion et la conservation des eaux et des sols (CES).

*Les piémonts en glacis* : Ils constituent la transition entre les versants montagneux et les plaines alluviales. Leurs sols sont soumis généralement à un ravinement intense donnant lieu à un réseau dense de talweg appelés localement « felta ». Ces sols sont peu évolués et reflètent l'importance des phénomènes du transport aussi bien éolien qu'hydrique. Des aménagements traditionnels pour la conservation et la valorisation des eaux de ruissellement sont développés par la population locale permettant ainsi la mise en valeur de micro parcelles grâce à des plantations arboricoles (surtout oléicoles). L'entretien et la gestion de ces aménagements, appelés localement des « M'gouds », sont souvent pris en charge collectivement par des groupements familiaux.

*Les plaines* : Entourées de chaînes montagneuses, les plaines de la région de Sidi Bouzid sont constituées de vastes bassins synclinaux. Les sols dans ces plaines sont souvent d'origine alluvionnaire avec d'épaisses formations superficielles liées aux apports des principaux oueds de la région. On distingue plusieurs bassins bien individualisés :

- La plaine de Sidi Bouzid (ou bled Gammouda) : traversée par l'oued El Fakka, principal cours d'eau du réseau hydrographique de la région, cette plaine comporte une nappe phréatique assez riche dont la recharge est assurée par l'infiltration des eaux des crues de l'oued.
- La plaine de Meknassy : située dans la partie méridionale du Gouvernorat, cette plaine se distingue par la qualité de ses sols qui sont parmi les meilleurs de la région, permettant ainsi le développement d'une importante forêt oléicole.
- La plaine de Lahfey et de Sidi Ali Ben Aouan est dominée par des formations superficielles dont la couverture quaternaire est attaquée par l'érosion. La végétation steppique est dominée par l'armoise et le jujubier, ce qui a permis à la zone de conserver une activité d'élevage pastoral souvent associé à une arboriculture à base d'amandier et d'olivier.
- La plaine de Haffouz-Regueb : s'étendant sur la partie Est du Gouvernorat, ce bassin est caractérisé par des sols sableux profonds favorables à l'arboriculture en sec. En fait, cette zone constitue le prolongement naturel du domaine oléicole de la région sfaxienne situé plus à l'Est.

– La plaine de Mazouna : située dans la zone méridionale du Gouvernorat, ce bassin se distingue par son climat aride et par la médiocrité de ses ressources en sol et eau souterraine, d'où un système de production agricole dominé par l'élevage pastoral et la céréaliculture épisodique.

## 2.2 - L'eau : un élément décisif

Les ressources en eau pluviale et souterraine :

Le climat de la région de Sidi Bouzid est de type aride et semi-aride avec une pluviométrie moyenne de l'ordre de 250 mm par an. Mais on remarque qu'il y a une alternance d'années très pluvieuses et d'autres très sèches. Sur le plan géographique, les quantités de pluies reçues annuellement sont plus importantes dans le Nord du Gouvernorat qui se distingue par ses étages bioclimatiques semi-arides. En revanche, dans le Sud du Gouvernorat où domine un climat plus aride, les précipitations annuelles sont moins importantes (moins de 200 mm).

Les ressources en eaux souterraines de la région sont relativement importantes et compensent dans une certaine mesure la faiblesse des précipitations. Ainsi, on distingue deux types de nappes :

– *Les nappes phréatiques*, dont le potentiel exploitable est estimé à 48,3 millions de m<sup>3</sup>/an, sont localisées dans les bassins alluvionnaires de la région et sont alimentées par les eaux pluviales et les eaux de ruissellement drainées par le réseau hydrographique de la région. La plaine centrale de Gammouda bénéficie de la nappe phréatique la plus importante : 19,5 millions de m<sup>3</sup>/an, soit près de 40 % du potentiel régional. Depuis quelques décennies, les nappes phréatiques sont soumises à une mobilisation excessive qui s'est traduite par une surexploitation préjudiciable pour le renouvellement de la ressource.

– *Les nappes profondes* représentent un potentiel annuel de 68 millions de m<sup>3</sup> dont l'exploitation actuelle est estimée à 41 millions de m<sup>3</sup> par an. La mobilisation de ces eaux sert prioritairement pour la desserte des villes et localités rurales en eau potable. L'usage agricole concerne l'irrigation dans les périmètres publics irrigués (PPI). La nappe profonde la plus riche est située dans le Nord du Gouvernorat dans la zone de Hajeb-Jelma-Ouled Asker. Ses ressources sont estimées à 730 l/s, soit 40 % du potentiel régional.

La configuration particulière du relief de la région, qui associe à la fois de vastes plaines alluviales et des massifs montagneux, favorise le ruissellement et permet par conséquent la présence d'un réseau hydrographique relativement dense et bien hiérarchisé autour de deux systèmes de drainage, représentés au Nord par l'Oued El Fekka et au Sud par l'Oued Leben. La présence de ce réseau hydrographique à écoulement intermittent a un double avantage :

– Il favorise la recharge des nappes dont le niveau piézométrique peut connaître des remontées spectaculaires à l'occasion des crues importantes (décennales) des oueds.

– Il permet une irrigation et un amendement épisodiques des champs d'arboriculture ou de céréaliculture grâce aux eaux de crues dont les techniques de captage et d'épandage sont maîtrisées par les populations locales.

En définitive, les terroirs de la région de Sidi Bouzid sont représentés par des zones homogènes dont les contours sont définis par les conditions naturelles (relief, climat et réseau hydrographique). Il s'agit en fait d'unités géographiques bien individualisées organisées autour des secteurs les plus favorables pour la mise en valeur agricole, à savoir les plaines et les bassins hydrographiques. À ce propos, la toponymie de la région reflète cette identité géographique des terroirs du Gouvernorat : le



bled Gammouda, le bled Seugdel, le bled El Hania... (M.E.H, 1988). La population de Sidi Bouzid est composée essentiellement de la tribu de Hemama.

### **3 – L’engagement des populations dans l’activité agricole**

La révolution agricole qu’a connue la région en l’espace de quelques décennies a mis fin progressivement au mode de vie et d’organisation de l’ancienne société pastorale. En effet, nous pouvons dire qu’actuellement cette dernière a achevé sa transition vers une société agricole très attachée au projet de mise en valeur agricole de ses terroirs qui a bénéficié d’un soutien massif de la part des pouvoirs publics. De ce fait, l’engagement de la population dans l’activité agricole est général, d’autant que le secteur agricole constitue la base de l’économie régionale. Ainsi, en 1994 le système économique de la région a pu réaliser une valeur ajoutée de 116,9 MD (aux prix constants de 1995), dont près des trois quarts (72,4 %) provenaient du secteur agricole (ABAAB, 1999).

La prédominance du secteur agricole a des effets directs sur le marché de l’emploi et la composition de la population active au niveau de la région : selon le recensement de 1994, le secteur agricole occupait 36 512 actifs, soit plus de 41 % de l’ensemble des actifs occupés de la région. En milieu rural, le secteur agricole est encore plus dominant puisqu’il représente environ 51 % des postes d’emploi occupés par les ruraux de la région. Ces chiffres sont nettement supérieurs aux moyennes nationales qui sont de l’ordre de 21,5 % et 48 % pour la part de l’emploi agricole respectivement dans l’emploi en général et dans l’emploi rural. En outre, la catégorie des aides familiaux dont le statut est souvent lié à l’activité agricole est plus représentée dans la région de Sidi Bouzid que dans le reste du pays : 17 % des actifs recensés dans la région contre seulement 5,6 % des actifs du pays.

### **4 – L’accès à la terre**

Les modes d’accès à la terre sont les mêmes que ceux que nous rencontrons dans le reste du pays. Il s’agit en premier lieu du mode de faire valoir direct qui reste dominant dans la région, comme le révèle l’enquête structure qui a été réalisée par le ministère de l’agriculture en 1994-1995. En effet, on constate que 95,1 % des parcelles sont exploitées en faire valoir direct contre seulement 0,2 % pour la location et 1 % pour le métayage. Au niveau national, le faire valoir direct concerne 91 % des parcelles contre 2,5 % pour la location et 5,4 % pour le métayage. Concernant l’appropriation des terres, elle passe, soit par le système d’héritage, soit par l’attribution des terres collectives. Le recours au marché reste limité, d’autant que l’offre est souvent réduite compte tenu de la pression exercée sur les terres agricoles qui représentent la principale source de revenu dans la région.

### **5 – La productivité des différentes productions agricoles**

Devenu depuis quelques décennies une des principales régions agricoles du pays, le Gouvernorat de Sidi Bouzid assure en moyenne 5 % de la valeur de la production agricole nationale (tableau 32).

Tableau 32 – Évolution de la valeur de la production agricole entre 1995 et 1997 dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid

Désignation	1995	1996	1997	1998**
Valeur de la production* (en 1000 dinars)	95 566	145 061	131 396	137 343
Valeur des intrants* (en 1000 dinars)	22 458	34 089	30 878	32 276
Valeur ajoutée* (en 1000 dinars)	73 108	110 972	100 518	105 068

Source : Rapport d'activité du CRDA de Sidi Bouzid, 1997.

\* Au prix constant de 1990 ; \*\* Prévisions

La place qu'occupe actuellement la région de Sidi Bouzid sur le plan agricole a été acquise grâce, d'une part, au dynamisme et aux sacrifices des populations locales, qui ont su rapidement entreprendre une transformation profonde de leurs structures sociales et leurs systèmes productifs, et, d'autre part, à la volonté de l'État dont les programmes de développement agricole et rural ont été nombreux dans la région. Ainsi, on peut dire que la promotion du secteur agricole dans cette ancienne région pastorale résulte de la conjugaison de deux volontés : celle de l'État qui a pris en charge la mise en œuvre de l'infrastructure agricole et rurale (forages, périmètres publics d'irrigation, pistes agricoles, électrification...) et l'encadrement technique (vulgarisation) et celle de la paysannerie qui a contribué à cette entreprise de mise en valeur agricole par le travail et l'investissement matériel.

Par ailleurs, le projet de mise en valeur agricole a bénéficié d'un atout majeur, celui du potentiel physique de la région. Il s'agit notamment des terres labourables, dont la superficie s'étend sur 458 500 ha, et des ressources hydriques du sous-sol dont la mobilisation pour le développement de l'irrigation va transformer d'une façon radicale l'économie et le paysage agricoles de la région.

Actuellement, le potentiel de production agricole mis en place dans la région comporte :

- Un important secteur irrigué qui dispose d'une infrastructure hydraulique composée de 24 Périmètres Publics Irrigués (PPI), de 8 000 puits de surface et d'une dizaine de périmètres d'épandage. La superficie totale irrigable est d'environ 35 000 ha qui sont exploités pour les cultures maraîchères (13 862 ha en 1997), la céréaliculture (11 300 ha en 1997) et l'arboriculture (14 500 ha en 1996). Ce secteur irrigué qui produit en moyenne 291 000 quintaux de produits céréaliers, 320 000 tonnes de produits maraîchers et 4 350 tonnes de produits arboricoles par an assure environ 55 % de la valeur de la production agricole de la région et emploie environ 50 % de la main d'œuvre travaillant dans le secteur agricole de la région.

- Une arboriculture en sec qui s'est installée à la place des parcours steppiques sur une superficie de près de 278 500 ha, soit 62 % de la superficie labourable de la région et 14 % de la superficie arboricole du pays (tableau 33). Les espèces dominantes dans la région sont l'olivier et l'amandier qui représentent respectivement 60 % et 32 % des 10 millions de pieds arboricoles. Compte tenu de l'influence de l'aléa climatique sur le rendement des arbres, la production du secteur arboricole connaît une évolution en dents de scie alternant à la fois des récoltes exceptionnelles avec d'autres plus modestes, voire médiocres :

Tableau 33 – Évolution de la production du secteur de l'arboriculture en sec entre 1995 et 1997 dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid

Espèce	1995	1996	1997
Olivier (en T)	14 000	8 000	85 000
Amandier (en T)	4 640	6 000	5 300
Autres (en T)	5 199	6 827	4 700
Total (en T)	23 839	20 827	95 000

Source : rapport d'activité du CRDA, 1997.

– Un secteur d'élevage composé de 355 000 unités femelles (F) ovines, 50 000 UF caprines et 10 000 UF bovines. Héritage de l'ancienne société pastorale, ce type d'activité a connu depuis les années soixante-dix une mutation sur le plan du système de conduite technique des animaux liée, d'une part, à la perte de grandes superficies pastorales au profit de la mise en valeur agricole (notamment arboricole), et d'autre part, à la vulgarisation de nouvelles techniques d'élevage (aliments concentrés, races animales plus performantes, prophylaxie animale). De ce fait, on a assisté à un recul progressif des systèmes d'élevage extensif (de type pastoral) et l'émergence de systèmes plus intensifs intégrés aux exploitations agricoles par le biais des cultures fourragères, comme l'orge en vert dans les périmètres irrigués. Plus récemment, c'est le secteur de l'élevage bovin laitier qui a connu un développement remarquable grâce aux multiples avantages et subventions accordés par une politique de soutien au secteur en question (tableau 34).

Tableau 34 – Évolution des paramètres du secteur de l'élevage bovin laitier dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid

Désignation	1992	1996	1997
Effectifs femelles	6 000	9 000	10 000
Production lait (1000 l)	8 000	25 000	30 000
Collecte du lait (1000 l)	0	19 189	25 000
Centre de collecte (unité)	0	17	17 825
Capacité (1000 l)	0	82	82,5
Production viande	620	950	1 100

Source : Rapport d'activité du CRDA de Sidi Bouzid, 1997.

La révolution agricole qu'a connue la région de Sidi Bouzid, qui a été très fortement encadrée par les services techniques du ministère de l'agriculture, a certes introduit des améliorations sensibles au niveau du système technique de production dans la région. Toutefois, compte tenu des rendements enregistrés actuellement au niveau des différentes spéculations animales et végétales, on peut dire que les marges d'amélioration technique et de gain de productivité restent importantes pour la majorité des agriculteurs et plus particulièrement pour les irriguants. La prochaine étape du développement agricole de la région a d'ailleurs comme impératif la réalisation d'un bond qualitatif sur la voie de l'innovation technique et de l'amélioration de la productivité du secteur.

## 6 – La sécurité de la tenure foncière

Rappelons tout d'abord que la tenure foncière a été marquée comme partout en Tunisie centrale et méridionale par le processus de la colonisation et par la privatisation des anciennes terres collectives.

En effet, la colonisation agricole qui s'est traduite par l'occupation d'une partie non négligeable des meilleures terres à vocation arboricole a introduit une première modification significative au niveau de la tenure foncière traditionnelle. La récupération de ces terres par l'État national au moment de l'indépendance du pays va se traduire par leur intégration au domaine public et leur gestion par un organisme administratif qui sera créé ultérieurement (Office des Terres Domaniales). Avec la politique de désengagement de l'État qui a été mise en place à partir de 1986, une partie de ces terres est louée à des privés pour la création des Sociétés de Mise en valeur et de Développement Agricole (SMVDA).

Le statut des terres domaniales concerne aussi les lotissements qui ont été créés par la colonisation afin de fixer la population locale. Créés dans des terrains moins favorables à l'arboriculture, ces lotissements occupent actuellement les meilleures terres d'irrigation, notamment dans la plaine de Sidi Bouzid traversée par l'oued El Fakka. La tenure foncière de ces terres, qui ont été attribuées aux agriculteurs à titre de location annuelle par l'autorité coloniale, reste domaniale, et ce, malgré une appropriation de fait par des familles d'agriculteurs depuis des générations. Les tentatives faites par l'État tunisien pour régulariser la situation foncière de ces terres, moyennant des procédures de vente, n'ont pas toujours eu un écho favorable auprès de ces familles. En réalité, les agriculteurs revendiquent plutôt un droit de propriété de ces terres sans contre partie de leur part. De ce fait, la situation foncière d'une grande partie de ces terres demeure fragile et génératrice de conflits potentiels d'autant que des transactions foncières sont pratiquées par les exploitants à l'insu des pouvoirs publics.

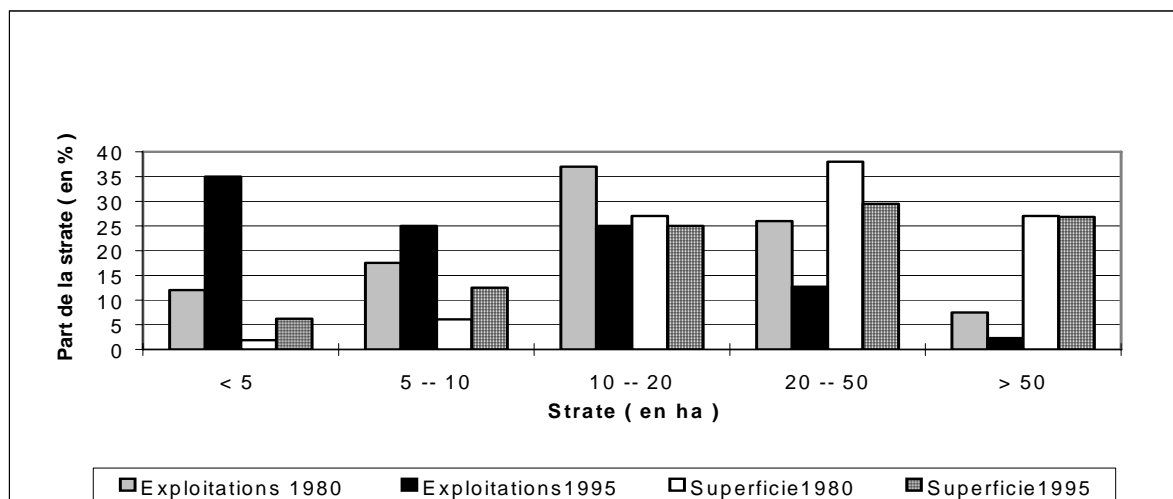
L'attribution des terres collectives (propriétés des tribus) a touché entre 1956 et 1992 une superficie de l'ordre de 275 000 ha, soit environ 36 % de la superficie totale du Gouvernorat et 59 % des terres labourables. Il est certain que cette attribution a été un facteur déterminant dans le processus de mise en valeur agricole aussi bien en sec qu'en irrigué ; néanmoins on constate que la majorité des bénéficiaires de ces terres ne disposent pas encore de titre régulier qui leur permettrait d'exercer la plénitude du droit de propriété, notamment pour postuler à un crédit bancaire pourtant de plus en plus nécessaire pour développer leurs exploitations.

En définitive, le problème de l'ambiguïté et de la fragilité des tenures foncières d'une grande partie des terres agricoles reste posé, ce qui représente un handicap pour sécuriser les exploitants agricoles qui sont tentés par des projets de modernisation de leurs exploitations.

## 7 – Les structures foncières locales

L'évolution des structures foncières de la région a été largement influencée par le processus d'attribution des terres collectives dont le partage a conduit à un éclatement des grands domaines tribaux et le renforcement de la petite propriété familiale. En outre, le système d'héritage a contribué au morcellement et au parcellement de la propriété foncière comme nous pouvons le constater à travers la figure suivante :

Figure 3 – Nombre et superficie des exploitations (1980-1995)



Source : ABAAB, 1999

Cette évolution des structures foncières peut être interprétée comme une forme d'adaptation de ces structures au contexte socio-économique local. Les particularités de ce contexte résident entre autres dans une croissance démographique relativement importante, dans un milieu rural assez chargé et dans une structure économique peu diversifiée. Autrement dit, le partage de la terre et l'attachement à l'activité agricole restent pour la majorité des gens la principale alternative économique dans la région.

## Étude 4 : La région semi-aride de Sfax

**MOULDI LAHMAR**

La région de Sfax occupe le triangle situé entre le Sahel historique (Sousse, Monastir et Mahdia) au Nord, le Centre que représente les gouvernorats de Kairouan et de Sidi Bouzid à l'Ouest, et la zone de Gabes au Sud. Enfin la côte méditerranéenne représente les limites Est de cette région. Dans cette zone de basses steppes où les plus hautes collines ne dépassent pas 300 mètres d'altitude, la pluviométrie tourne autour de 250 à 300 mm d'eau par an. Les pluies sont irrégulières, mal réparties et parfois torrentielles. La température douce en hiver est relativement élevée en été. Les terres sont généralement sablonneuses et plus au moins argileuses, argileuses gypseuses à l'intérieur, et constituées de sables marneux rouges à concrétions calcaires près du littoral<sup>1</sup>.

Du point de vue historique, la région de Sfax (au sens que lui donnent les géographes) s'est constituée avec l'extension de l'arboriculture (à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et pendant le premier quart du XX<sup>e</sup>), à partir des jardins entourant la ville, sur toutes les terres voisines jadis utilisées comme terrains de parcours par la population semi-nomade vivant dans ces lieux. Le renforcement de la ville comme centre commercial, industriel et administratif a fait d'elle le point d'attraction le plus fort pour les populations environnantes et dans toutes les basses steppes orientales. D'où la naissance de ce qu'on appelle aujourd'hui la région de Sfax, dont les limites correspondent à peu près aux limites administratives actuelles du gouvernorat.

### 1 – Modes et structures du peuplement

Selon le dernier recensement de la population (1994), le nombre des habitants de la région de Sfax est de 732 865, représentant 8,3 % de la population totale de la Tunisie. En 1966, ces chiffres étaient respectivement de 226 737 et 5 %. Ainsi en 30 ans, la population de la région a plus que triplé<sup>2</sup>. La population rurale prépondérante en 1966 (76,3 %) ne représente plus que 38,2 % de la population totale de 1994. Ce phénomène est dû à deux facteurs principaux. Le premier est l'exode des ruraux vers la ville de Sfax et ses banlieues ou vers d'autres régions en Tunisie. Le second est relatif à l'émergence de plusieurs petits centres urbains locaux dans l'arrière-pays, qui n'ont cessé de prendre de l'importance depuis la fin des années 1960, où beaucoup d'entre eux sont devenus des chefs-lieux administratifs (Délégation), puis au milieu des années 1970, des chefs-lieux municipaux. C'est le cas par exemple de Henna, Menzel Chaker, Bir Ali Ben Khalifa, Agareb, Skhira.

Lorsque, faisant abstraction de Sfax et de ses banlieues, on observe la répartition de la population à l'échelle des sous-régions, on remarque que c'est dans les zones où ont eu lieu les premières

---

<sup>1</sup> Voir J. Despois, *La Tunisie minutale, Sahel et basses steppes*, Paris, P.U.F, 1955.

- *Étude région 07*, S.E.R.E.S.A., 1959.

- *Le Sahel de Sfax*, Secrétariat d'état à l'Agriculture, 1960.

<sup>2</sup> En 1966, la délégation de chebba faisait partie du gouvernorat de Sfax. Actuellement, elle fait partie du gouvernorat de Mahdia. De même, la délégation de Mazzouna, au Sud-Ouest de Sfax, qui fait partie actuellement du gouvernorat de Sidi Bouzid, appartenait en 1966 au gouvernorat de Sfax.

expériences de sédentarisation que se concentre la population. En effet, la moyenne d'habitants par *imadat* est plus élevée au nord de la région et aux environs de Mahares que dans les autres sous-régions : 4 760 à Jebeniana, 4 398 à la Héncha, 4 350 à Amra (nord) et 4 675 à Mahares (30 km au sud de Sfax). En revanche, c'est à Menzel Chaker et à Ghriba qu'on rencontre le moins d'habitants : respectivement 2 797 et 2 811 habitants par *imadat*. Ces différences sous-régionales ont une explication historique. En effet, le nord de la région est une zone où la sédentarisation et la vie paysanne basée sur l'arboriculture a commencé relativement tôt. En second lieu, la plus grande partie des *Mthalth* (l'une des anciennes tribus occupant l'arrière-pays de Sfax) se concentrait dans cette zone<sup>3</sup>. Enfin Jebeniana, la Hercha et Amra se trouvent sur les principales routes menant de Tunis et du Sahel vers Sfax. En ce qui concerne Mahares et ses environs, il est à noter que, dans cette zone, la vie sédentaire est très ancienne, puisque cette petite ville a été fondée par les Aghlabides au IX<sup>e</sup> siècle A.J. En revanche, Menzel Chaker et Ghriba représentent les zones où la grande exploitation arboricole, installée au moment de la colonisation, occupe une grande partie des espaces agricoles, expulsant en conséquence la vie paysanne vers d'autres lieux.

Du point de vue de la structure par âges, on peut dire que la population de la région de Sfax est, comme celle de toute la Tunisie, une population jeune dont 43,8 % des membres ont moins de 20 ans et plus de 75 % ont moins de 40 ans (tableau 35). Si on compare à ce niveau la population communale et non communale, on peut remarquer que la proportion de ceux qui ont moins de 20 ans est plus importante dans les zones non communales, tandis que ceux qui ont de 20 à 39 ans sont plus nombreux dans le milieu communal. La même observation est valable pour ceux ayant de 40 à 64 ans. Ce phénomène s'explique par le fait que les ruraux se déplacent souvent vers la métropole régionale ou ailleurs pour chercher du travail ou, dans le cas des étudiants, pour poursuivre leurs études.

L'évolution de la natalité et de la fécondité (tableau 36) montre que le taux de natalité dans le gouvernorat de Sfax régresse d'une façon constante d'année en année durant la période 1984-1995 : il passe ainsi de 21,7 ‰ à 29,6 ‰ (Tunisie : 32,3 à 22,7 ‰). Ces chiffres sont, d'ailleurs, les plus bas de tous les gouvernorats voisins dans les basses steppes orientales. L'évolution du taux global de fécondité ainsi que l'évolution de l'indice synthétique de fécondité confirment ce recul du nombre d'enfants (tableau 37).

---

<sup>3</sup> Voir LAHMAR M., *Du mouton à l'olivier*, Tunis, CERES production, 1994.

Tableau 35 – Population du gouvernorat de Sfax et de la Tunisie par âge et par milieu, 1994  
(ensemble des 2 sexes)

	0 – 19	(%)	20 – 39	(%)	40 – 64	(%)	65 et +	(%)	Total	(%)
Gouv. Sfax :										
Communal	185 283	40,8	155 246	34,2	88 550	19,5	25 067	5,5	454 146	100,0
Non communal	135 205	48,6	82 901	29,7	43 477	15,6	17 136	6,1	278 719	100,0
Total	320 488	43,8	238 147	32,5	132 027	18,0	42 203	5,7	732 865	100,0
Tunisie :										
Communal	2 312 218	43,1	1 796 963	33,5	976 276	18,3	276 470	5,1	5 361 927	100,0
Non communal	1 685 168	49,3	982 610	28,6	557 226	16,3	198 780	5,8	3 423 784	100,0
Total	3 997 386	45,4	2 779 573	31,6	1 533 502	17,5	475 250	5,5	8 785 711	100,0

Source : Recensement de 1994, INS

Tableau 36 – Évolution du taux (‰) de natalité  
dans le gouvernorat de Sfax et les gouvernorats voisins

Gouvernorats	1984	1990	1994
Sfax	29,6	23,9	21,7
Kairouan	33,9	28,1	25,0
Sidi Bouzid	36,7	29,9	25,9
Gabes	37,9	29,8	24,1
Mahdia	34,4	25,7	23,3
Tunisie	32,3	25,3	22,7

Source : INS, Tunis, 1994

Tableau 37 – Évolution de l'indice synthétique de fécondité  
dans le gouvernorat de Sfax et les gouvernorats voisins

Gouvernorats	1984	1990	1994
Sfax	4,05	3,05	2,67
Kairouan	5,69	4,22	3,51
Sidi Bouzid	6,29	4,69	3,85
Gabes	5,73	4,20	3,27
Mahdia	5,44	3,59	3,04
Tunisie	4,64	3,38	2,87

Source : INS, Tunis, 1994



## 2 – La dynamique de peuplement

Par sa position géographique et les caractéristiques socio-économiques de sa population rurale, la région de Sfax a toujours été un lieu de passage entre le nord et le sud de la Tunisie orientale. Le port de la ville a aussi toujours constitué un point de transit pour les commerçants, les marchandises, les armées et les simples voyageurs s'intéressant aux basses et même aux hautes steppes du pays. À l'époque actuelle, cette caractéristique n'a pas radicalement changé, bien que la dynamique de peuplement ait pris d'autres rythmes et d'autres formes.

La dynamique de peuplement dans la zone rurale de la région était déterminée, avant l'extension de l'arboriculture au XX<sup>e</sup> siècle, par l'élevage et la recherche des produits alimentaires. Par ailleurs, elle prenait presque toujours un caractère collectif. Le facteur sécuritaire intervenait dans la manière dont la population se distribuait et se déplaçait dans l'espace. Cela signifie que les populations tribales habitant la région essayaient toujours de se placer, en temps de fixation temporaire ou en temps de mouvement, à la fois à l'abri des incursions des voisins et des agents de l'État levant les impôts. Mais à l'intérieur de son territoire, chaque groupe tribal se déplaçait selon les besoins du troupeau en eau et en herbe et selon les exigences des quelques labours et moissons qu'elles faisaient pendant l'automne et la fin du printemps. Or, aussi bien pour les riches parcours que pour les bonnes terres de labours, ils étaient tous déterminés par la faiblesse de la pluviométrie et la mauvaise répartition des pluies. Cela donnait aux déplacements des populations un rythme relativement instable.

Cependant, les populations des zones rurales de la région de Sfax n'étaient pas isolées dans leur mouvement dans l'espace des autres régions du pays. Car étant donné que leur activité principale, l'élevage extensif ovin, était relativement fragile face à la sécheresse et épidémies, ces populations établissaient des liens solides et traditionnels avec les régions du nord du pays pour subvenir à leurs besoins en céréales pendant les mauvaises années de récolte. En revanche, elles échangeaient régulièrement avec les habitants des oasis du sud du pays les dattes contre la viande. Enfin, avec la ville de Sfax, elles échangeaient viande beurre, laine, etc. contre des produits de luxe. La remarque principale qu'on peut faire à propos de cette relation de la population avec l'espace est qu'elle se fait généralement d'une façon collective. C'est à dire que les groupes se déplaçaient à l'intérieur de leur territoire ou - pendant les années difficiles - vers le nord du pays par groupe tribal entier (un ou plusieurs lignages à la fois).

La sédentarisation, l'extension de l'arboriculture ainsi que l'essor économique de la ville de Sfax vont bouleverser la base socio-économique de cette dynamique sans pour autant transformer radicalement certains de ses éléments. En effet, le développement de la sécurité dans la campagne a progressivement ôté à la tribu tout pouvoir sécuritaire sur la famille ; l'extension de l'arboriculture a fait reculer l'activité de l'élevage extensif. Enfin, le développement de la propriété privée de la terre a fait implorer la tribu et individualiser par-là le destin et les aspirations des anciens éleveurs devenus planteurs sédentaires.

Les résultats de ces transformations ont commencé à se faire remarquer déjà à l'époque coloniale. Mais à partir des années 1950, le phénomène est devenu plus visible. Ainsi, la ville de Sfax (avec ses banlieues) qui ne comptait en 1881 que 10 000 habitants environ est passée à 86 700 habitants en 1936, à 130 250 en 1946 ; puis à 167 000 en 1966 et enfin à 431 600 en 1994. Ceci montre que les transformations agraires qui ont eu lieu dans la région ont profondément modifié les rapports villes-campagnes, dans le sens où la ville est devenue un puissant centre d'attraction pour les ruraux. Le développement économique de la région a d'ailleurs continué à attirer de nouveaux résidents, puisque la

région de Sfax est la seule parmi les cinq gouvernorats du Centre-Est du pays à conserver un solde migratoire positif.

Les implications de ces changements sur le phénomène migratoire dans les zones rurales de la région ont été très importantes. En premier lieu, le déplacement traditionnel des populations sur un axe principal nord-sud s'est enrichi d'un autre axe de déplacement, de plus en plus important, dont les deux extrémités sont la ville de Sfax et son arrière-pays. En second lieu, le mouvement migratoire a progressivement cessé d'être collectif pour devenir individuel. En troisième lieu, le phénomène migratoire est devenu fonction non de la division agricole régionale du pays, mais surtout de la division sociale du travail qui s'est étendue également au niveau des régions.

Mais dans les sociétés modernes, la dynamique de peuplement n'était jamais indépendante des stratégies des hommes politiques et de leurs convictions culturelles. En ce sens, la région de Sfax est un exemple significatif. En effet, après l'indépendance, l'État tunisien, dont les dirigeants avaient une idéologie développementaliste et volontariste, a lancé une politique d'urbanisation visant à regrouper les populations rurales dispersées dans des petits centres urbains locaux où il serait possible d'améliorer leur niveau de vie (eau, électricité, école, dispensaire etc.). Dans la région de Sfax, la majorité des petites villes de l'intérieur, telles Hencha, Menzel Chaker, Agureb, Bir Ali Ben Khalif, Skhira, Ghrifa<sup>4</sup> ont été promues par l'État depuis les années 1960 comme des foyers de développement urbain devant attirer les populations dispersées dans la campagne. Trente ans plus tard, ces petites villes, aujourd'hui de 3 000 à 12 000 habitants, sont devenues les centres principaux de la dynamique économique locale, créant par-là un nouvel axe de dynamique de peuplement dont les deux extrémités sont le petit centre urbain local et la population rurale environnante.

Le développement des moyens de communication a introduit pendant les quinze dernières années une nouvelle donnée dans la dynamique de peuplement dans la région de Sfax. Les moyens de transport rapides ont donné à tous les habitants ruraux et urbains de la région la possibilité de se déplacer de la campagne vers la ville (ou l'inverse) pour travailler, étudier, sans changement de domicile. À Bir Ali Ben Khalifa par exemple (64 km au sud-ouest de Sfax), plus de deux cents femmes font la navette tous les jours entre cette localité et Sfax où elles travaillent dans une usine de textile. C'est le cas aussi de plusieurs dizaines d'ouvriers, d'enseignants et d'étudiants résidant à Hencha, Jebeniana, Amra, Agureb et travaillant ou poursuivant leurs études à Sfax.

Enfin s'impose une remarque, fondamentale à notre avis, concernant l'un des facteurs historiques qui continue à influencer la dynamique de peuplement dans les zones rurales de la région de Sfax, à savoir le poids de la parenté dans l'occupation de l'espace. En effet, l'histoire de la sédentarisation des ruraux a eu lieu en fonction des structures tribales (chaque lignage ou fraction de tribu s'est fixé dans un lieu précis) et de l'extension des grands domaines d'arboricultures qui ont entouré les populations dans des zones précises<sup>5</sup>. Cette évolution a renforcé le rôle de la parenté dans l'occupation de l'espace. Lorsque plus tard certains membres de ces populations se sont déplacés pour habiter dans les petites villes naissantes de l'intérieur, ils ont cherché à y reproduire l'équation voisinage- parenté.

---

<sup>4</sup> Jusqu'en 1950, ces petites villes, dont certaines d'entre elles ont une origine coloniale, n'étaient que de simples hameaux ou des points de halte sur les routes traversant la région.

<sup>5</sup> Voir le détail de ce phénomène plus loin dans le paragraphe consacré à la typologie des terroirs.

### 3 – Typologie des terroirs

Il est difficile d'utiliser la notion de terroir, dans le sens que lui donnent les sociétés paysannes européennes, pour dégager dans la région de Sfax les types de sols et leurs vocations agricoles différentes. Car la règle générale dans cette région est la monoculture de l'olivier. Cependant, lorsqu'on y regarde de plus près, on peut distinguer à l'intérieur et à la périphérie de la forêt d'oliviers entourant la ville de Sfax, dans un rayon de 60 km dans toutes les directions, quatre types de micro-zones entrecoupant par leurs caractéristiques agricoles la monotonie des paysages agraires arboricoles de la région.

La première micro-zone qu'on rencontre dans la région est la ceinture discontinue et fragile d'amandiers qui s'interpose entre les banlieues nord-ouest et ouest de la ville et les domaines d'oliviers proprement dits se prolongeant vers l'arrière-pays. Ces champs d'amandiers représentent ce qui reste des jardins de Sfax où jadis les paysans cultivaient toutes sortes d'arbres fruitiers.

Ailleurs aussi, à Bir Ali Ben Khalifa, à Skhira et à Menzel chaker (dans l'ancien *habous* de Sidi Haj kacem), plusieurs terres sont plantées en amandiers. Mais la raison principale du choix des agriculteurs et des paysans n'était pas tant l'aptitude du sol à ce type de culture que le choix de réduire l'inconvénient de la monoculture. En effet, dans une région à vocation arboricole on ne peut compenser une mauvaise récolte d'olive en hiver que par une bonne récolte d'amande en été. Remarquons ici que les terres de Bir Ali ben khalifa de Skhira et du *Habous* de Sidi Haj kacem à Menzel chaker ont été les dernières à être plantées dans la région : les cultivateurs ont eu le temps de tirer la leçon des inconvénients de la monoculture dont souffraient leurs voisins.

Le deuxième type de micro-zone agricole est présenté par les jardins de Hazag sur la côte méditerranéenne, près de Jebeniana. Dans ces lieux, à cause de l'inadaptation de l'arbre aux structures pierreuses du sol, l'arboriculture a cédé depuis longtemps la place aux cultures maraîchères, plus précisément aux tomates et aux piments. Durant ces dernières années, le développement du petit élevage intensif bovin dans la région a permis aux paysans d'orienter leurs cultures vers cette nouvelle activité.

Le troisième type de micro-zone est formé de deux sous-types :

- Les lieux de concentration des petites propriétés paysannes encerclées par les grandes exploitations arboricoles étatiques ou appartenant aux vieilles familles riches de la ville de Sfax.
- Les zones considérées par les programmes de développement rural comme des lieux convenant à la culture irriguée grâce à l'existence d'une nappe phréatique abondante et relativement douce.

Le premier sous-type de micro-zone est composé de minuscules propriétés, nombreuses surtout au nord et au nord-ouest de la région, dans les délégations de Amra, Jebeniana, Hencha et Menzel chaker. Ici la proportion des propriétaires ayant moins de cinq hectares atteint parfois, comme dans les environs de Jebeniana et Hencha, les 90 %<sup>6</sup>. Avec le développement démographique et l'effritement des exploitations par héritage, les petits terrains plantés généralement en oliviers n'occupent plus les

---

<sup>6</sup> Dans une région semi-aride à vocation arboricole, les propriétaires ou exploitants ayant entre 0 et 10 ha sont considérés comme des petits paysans.

familles des paysans et ne leur permettent plus de subvenir à leurs besoins. La solution que ceux-ci ont trouvée à ce problème est de convertir ces terrains en petits jardins de cultures maraîchères grâce au creusage des puits. Cette activité leur a permis de développer un petit élevage intensif ovin et bovin.

Le second sous-type se trouve dans l'ancien *habous* de Sidi Mhedheb, plus précisément à Sbih, lieu faisant partie de la délégation de Skhira. Ici, les chances de la progression des cultures irriguées et la production des légumes et fruits hors-saison sont importantes.

Ainsi ces micro-zones de jardinage parsèment partout la région et arrivent à briser ici et là la monotonie des grands domaines d'oliviers.

Enfin, le dernier type de micro-zone est formé par certaines terres gardées en friche comme terrains de parcours ou ayant naturellement cette vocation agricole. Elles sont très limitées et se concentrent au sud-ouest et au sud de la région, surtout dans les anciens *habous* de Sidi Mhedheb (délégation de Bir Ali et de Skhira) et de Sidi Haj Kacem (délégation de Menzel chaker) où les populations ont résisté plus longtemps à la monoculture.

Ces différents types de micro-zones agricoles qui constituent la région sont le produit de l'histoire sociale des populations rurales de la région.

#### **4 – Les groupes coutumiers et sociaux de la région**

L'arrière-pays de Sfax est historiquement habité par trois principales tribus semi-nomades : les *Mthalith* au nord, à l'ouest et dans les environs sud de la ville, les *Mehedhba* au sud et au sud-ouest, et les *Neffat* au sud-ouest de la région près des *Mehedhba*.

Les *Mthalith* sont les plus anciens dans la région. Leur présence sur les lieux remonte aux douzième et treizième siècles A.J. Ils seraient des Hilaliens venus d'Arabie au XI<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. Les *Mthalith*, les plus nombreux parmi les trois tribus, se composaient de six groupes qui se sont partagés toutes les terres entourant ce petit centre urbain faisant la jonction entre les steppes et la mer qu'était jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle la ville de Sfax. Ils peuplaient surtout – et leurs descendants y sont encore – les zones que représentent aujourd'hui les délégations de Amra et de Jebeniana au nord sur la route de Mahdia, la délégation de Hencha au nord sur la route de Sousse vers Tunis, la délégation de Menzel Chaker au nord-ouest sur la route de Kairouan et la délégation de Mahares au sud sur la route de Gabes. Les terres qu'ils occupaient avaient un statut confus : les *Mthalith* prétendaient qu'elles étaient leur propriété collective, tandis que les autorités déclaraient avoir un droit éminent sur elles<sup>8</sup>.

Les *Neffat* occupaient – et leurs descendants y sont toujours – la zone de Bir Ali ben khalifa qui se trouve à la croisée de la grande et historique route militaire allant de Kairouan vers Gabes et de là vers le sud du pays, et la petite route secondaire allant de Sfax vers Sidi Bouzid, c'est à dire vers les hautes steppes du Centre-Ouest de la Tunisie.

---

<sup>7</sup> Les Hilaliens sont des tribus nomades venues au Maghreb d'Arabie et du sud de l'Égypte vers le XI<sup>e</sup> siècle A.J.

<sup>8</sup> Nous verrons cette question en détail dans le paragraphe consacré à la sécurité de la tenue foncière.

Enfin les Mehedhba occupaient la partie est et sud-est de Bir Ali Ben Khalifa ainsi que toutes les terres de la délégation de Skhira sur la côte au sud de Mahares.

Du point de vue socio-économique, ces trois tribus semi-nomades pratiquaient jusqu'en 1881 l'élevage extensif, surtout du mouton mais aussi du chameau, qui exigeait le déplacement de la population derrière les troupeaux, à l'intérieur du territoire de la tribu, à la recherche de l'herbe et des terres de labours arrosées par les pluies de l'automne. L'étendue des territoires tribaux était fonction de la force militaire, politique et démographique de chaque groupe tribal. Dans le domaine des échanges économiques, ces tribus orientaient leurs relations avec l'extérieur en fonction de leurs activités et de leurs représentations socioculturelles. En effet, du Jerid (zone des oasis) elles importaient des dattes, dans la ville de Sfax et de Gabes (les Neffat avaient d'étroites relations avec cette dernière) elles cherchaient les produits de luxe et les armes, et dans le nord du pays, elles cherchaient, pendant les années de sécheresse, les céréales. Mais en retour, elles drainaient vers tous ces milieux socio-économiques leurs produits en viande, peaux, laine et beurre. Il faut aussi ajouter que certains *Mthalith* du nord de la région avaient déjà commencé à planter des oliviers au XIX<sup>e</sup> siècle, mais cette activité arboricole était restée limitée.

À partir de 1881, les éléments essentiels de cette structure sociale vont être désarticulés et transformés en raison surtout de l'intervention administrative directe de l'État colonial dans la gestion des affaires de ces populations, et de l'extension irrésistible de la culture de l'olivier dans la région.

Du point de vue économique, l'extension de l'olivier a fait reculer l'élevage extensif du mouton et du chameau. De ce fait même, les populations ont cessé d'être semi-nomades. Le paysage agraire a aussi profondément changé : les vastes terres de parcours ont disparu, les terrains de labour sont devenus encore plus rares, et à leur place avec l'émergence tantôt de vastes domaines d'oliviers et parfois d'amandiers, tantôt de petits et moyens champs plantés en arbres, formant ici et là des foyers de vie paysanne où les grands agriculteurs recrutaient la main d'œuvre pour travailler sur leurs exploitations.

Ces transformations ont touché les structures sociales de ces populations et leurs relations avec l'extérieur. Les semi-nomades sont devenus des sédentaires cultivant l'arbre, et de ce fait, leurs terres qui étaient propriété collective ont éclaté en parcelles de terres privées ou familiales cultivées indépendamment de la tribu. Les familles jadis incapables de mener leurs activités en dehors du cadre de la tribu sont devenues des unités de production et de consommation relativement autonomes. Par ailleurs, les ruraux sont entrés en rapport direct de travail avec les colons et les riches familles de la ville de Sfax devenus propriétaires dans la campagne, tandis que la production de l'olive les a mis en contact avec le marché national et même mondial de l'huile. Cette nouvelle orientation économique a conduit à la naissance de la petite industrie oléicole que représentent les huileries parsemées ici et là dans la campagne. Les propriétaires et locataires de ces huileries sont devenus la principale couche sociale profitant le plus de la culture de l'olivier dans la région. En définitive, ces anciens semi-nomades sont passés en fait d'une mono-activité agricole, que représentait jadis l'élevage extensif du mouton et du chameau, à une nouvelle mono-activité que forme la culture de l'olivier.

Depuis l'Indépendance, la politique économique agricole de l'État tunisien n'a fait que renforcer l'héritage historique de la colonisation, vu la vocation naturelle arboricole de la région et la place qu'occupe l'huile d'olive dans le commerce extérieur du pays. Aujourd'hui, ces populations s'urbanisent de plus en plus et s'orientent aussi de plus en plus vers d'autres petites activités économiques que fait naître la vie urbaine, tels le petit commerce et les activités de service. Dans le même temps, la société paysanne formée de minuscules et petits propriétaires se réorganise autour de nouvelles activités agricoles, tels le petit élevage intensif ovin et bovin et les cultures maraîchères pratiquées sans suffisamment d'eau.

## 5 – L’engagement des populations dans l’activité agricole

Dans la région de Sfax, les conditions naturelles, l’héritage colonial et la politique régionale de l’État en matière agricole déterminent depuis plus de quarante ans les degrés d’engagement des populations dans l’activité agricole. En effet, dans sa politique économique régionale visant à permettre aux colons d’accéder aux terres collectives tribales et, de là, à promouvoir la culture de l’olivier, l’administration coloniale a pris soin de ne pas déposséder totalement les semi-nomades éleveurs, qu’elle a plutôt transformé dans leur grande partie en petits et moyens propriétaires arboriculteurs. L’objectif était de conserver dans les campagnes des foyers de vie paysanne où la petite exploitation n’occupait pas tous les membres de la famille, ce qui en retour mettait à la disposition des grands propriétaires et des exploitants étrangers et autochtones un excédent de main d’œuvre, économiquement peu exigeante. Cette stratégie socio-économique a déterminé depuis la colonisation jusqu’à aujourd’hui l’évolution de la structure des activités agricoles paysannes dans l’arrière pays de Sfax.

An niveau des structures agraires, la région de Sfax demeure l’un des foyers de la grande exploitation agricole. En effet, l’évolution de la répartition des exploitants par strate et quantité de terres exploitées entre 1962 et 1994 montre que si le nombre des exploitants possédant plus de 50 ha a été divisé par deux, la quantité de terres contrôlée par cette strate n’a pas chuté de la même façon. En revanche, le nombre des petits exploitants (0 à 20 ha) a sensiblement augmenté : de 78 % il est passé à 85,5 %, tandis que celui de la catégorie moyenne a enregistré une remarquable baisse : de 17 % à 11,9 %.

La population active agricole a connu, de son côté, durant la même période quelques transformations importantes. En 1966, c’est à dire dix années seulement après l’indépendance, la proportion de la population active régionale travaillant dans le secteur agricole (y compris les chasseurs, les pêcheurs et les travailleurs agricoles) était de 44 % (Tunisie : 45,9 %). Cependant lorsqu’on observe les chiffres de plus près, on remarque que parmi le nombre total des artisans, des ouvriers et des manœuvres de la région, 70 % travaillent dans le milieu rural. Ce phénomène montre combien le revenu des familles paysannes de la région dépend du travail de leurs membres hors de l’exploitation familiale.

Près de 30 ans plus tard, la population active régionale compte, selon le recensement de 1994, 203 147 actifs dont 42 917 dans le secteur agricole, c’est-à-dire 21,1 % du nombre total (Tunisie : 21,9 %). Par ailleurs, selon l’enquête agricole nationale réalisée la même année, le nombre d’ouvriers permanents dans l’agriculture de la région est de 2 690 travailleurs (contre 2 500 en 1962). La première remarque qui s’impose d’après ces données statistiques est que la population active agricole a chuté de plus de la moitié entre 1966 et 1994. Ce phénomène est lié au mouvement d’urbanisation qui s’est accéléré dans la région, en passant de 23,7 % à 61,8 % durant la même période, et qui a permis l’orientation de beaucoup de ruraux vers d’autres activités de services et de manufacture propres aux milieux urbains. En revanche, le nombre des salariés permanents n’a presque pas changé en 40 ans, ce qui confirme une fois encore les limites de l’activité arboricole en ce qui concerne l’emploi des salariés agricoles. En effet, l’olivier et l’amandier, cultivés selon le modèle sfaxien<sup>9</sup> n’exigent pas un travail intensif et continu de la terre, comme pour les cultures maraîchères par exemple. D’un autre côté, la

---

<sup>9</sup> Contrairement au Sahel où l’hectare peut contenir jusqu’à 40 oliviers, la méthode dite sfaxienne est basée sur le principe selon lequel, vu les conditions naturelles de la région, un hectare ne peut pas supporter la plantation de plus de 20 oliviers. D’autre part, la méthode exige que le sol soit toujours propre pour permettre à l’arbre de mieux profiter de la faible pluviométrie de la région.

mécanisation des labours avait déjà atteint dans la région un niveau important depuis l'époque coloniale (en 1994, le gouvernorat de Sfax est le gouvernorat tunisien qui possède le plus de tracteurs à usage agricole).

Cependant, la culture de l'olivier est une grande consommatrice de main d'œuvre occasionnelle, notamment au moment de la cueillette des olives et de la taille des arbres qui se déroulent durant environ quatre mois et demi par an<sup>10</sup> (du 15 novembre jusqu'à la fin du mois de mars). Or l'enquête agricole de 1994 montre que l'oléiculture a utilisé cette année là 70 % du nombre total des journées de travail occasionnel effectuées dans tout le secteur agricole.

Par ailleurs, la même enquête montre que les cultures maraîchères, qui étaient au début des années 1960 cantonnées dans le petit îlot de Hazag, dans la délégation de Jebeniana, et dans quelques jardins à puits au sud de Sfax près de Mahares, ont relativement progressé, arrivant jusqu'à occuper 3,2 % de la surface agricole totale de la région (soit 15 400 ha). Ces cultures maraîchères se développent surtout dans les foyers de petites exploitations arboricoles privées ou étatiques, et aussi dans la zone de Skhira où un projet régional pour le développement des cultures irriguées a été lancé ces dernières années. Ces activités ont permis aux paysans de s'orienter vers le petit élevage intensif ovin et bovin grâce aux produits fourragers de leurs jardins à puits. Ainsi en 1962, l'effectif total des bovins dans la région de Sfax était de 3 500 unités, celui des ovins de 148 100 têtes. En 1994, le nombre de vaches a atteint le chiffre de 12 100 têtes dont 95 % sont de race pure, celui des ovins de 365 500 unités<sup>11</sup>.

La dernière remarque concernant l'engagement de la population dans l'activité agricole concerne la main d'œuvre familiale. Le nombre des aides familiaux participant à l'entretien des activités agricoles des familles paysannes est plus de deux fois supérieur à celui des exploitants. Plus important encore : la proportion des femmes parmi les aides familiaux est de 68,5 %. Cette situation, qui n'est pas particulière à la région de Sfax, a cependant quelques significations régionales. Car dans le passé, la culture de l'olivier occupait les femmes pendant la cueillette des olives seulement, et celles-ci s'occupaient beaucoup plus de l'économie domestique. Avec le développement des cultures maraîchères et du petit élevage intensif, qui demandent plus de main d'œuvre, les femmes sont de plus en plus appelées aujourd'hui à aider, et même à remplacer, leurs maris, frères ou fils dans le travail du jardinage.

En conclusion, on peut dire que dans une région de monoculture, la grande agriculture arboricole d'origine coloniale continue à être la colonne vertébrale de l'agriculture oléicole régionale. Cependant la petite exploitation paysanne, conçue historiquement comme une activité qui ne peut pas occuper toute la force de travail de la famille, connaît actuellement de multiples défis : 1) elle emploie une population vieillissante ; 2) elle devient de plus en plus incapable de subvenir aux besoins des familles, d'où le recours très souvent au travail salarié non agricole ou au travail occasionnel agricole pendant les périodes de plein emploi ; 3) elle s'oriente vers les cultures maraîchères et le petit élevage intensif sans disposer toutefois des ressources hydrauliques suffisantes.

---

<sup>10</sup> Environ 87 % de la surface agricole de la région est occupée par l'olivier.

<sup>11</sup> Il faut remarquer ici que l'augmentation du nombre des vaches laitières dans cette région dépourvue de conditions naturelles appropriées est aussi le produit d'une catégorie de grands entrepreneurs agro-industriels non paysans.

## 6 – L'accès à la terre

Comme il l'est indiqué dans le chapitre sur les modes d'accès à la terre, il faut faire la différence entre accéder à la propriété d'une terre et accéder à son exploitation, même si les deux se confondent souvent. Dans la région de Sfax, comme partout dans le pays, l'accès à la propriété de la terre se réalise selon trois principales voies : l'héritage, la vivification et la transaction.

– *L'héritage* se fait selon la loi musulmane qui prescrit les droits des héritiers selon leur sexe et leurs positions généalogiques par rapport au défunt. Cependant, cette loi est souvent détournée par différents artifices juridiques, tels que le don que peut faire tout propriétaire à l'un de ses fils favoris, à condition de ne pas dépasser le seuil que tolère la religion, ou la concession gratuite sous forme de vente en bonne et due forme ;

– *La vivification* est la mise en valeur d'une terre dite morte, c'est à dire non cultivé et non explicitement revendiquée par autrui. Dans la région de Sfax, elle s'est exercée surtout sur les terres dites *sialines* (nous verrons leur statut en détail dans le paragraphe sur la sécurité de la tenue foncière) qui entourent la ville dans un rayon d'environ 60 km. La vivification consiste à débroussailler un terrain, le labourer et le préparer pour le cultiver tous les ans sans interruption en céréales, légumineuse ou autre, ou pour le planter en arbres, le signe ultime de l'appropriation. Au XIX<sup>e</sup> siècle lorsque le vivificateur était en mesure de prouver la mise en valeur d'un terrain, il pouvait demander son bornage moyennant une somme à payer à la famille dite Siala, qui était chargée par le souverain de recevoir le bornage des terres vivifiées.

– *La transaction* concerne tous les systèmes d'échange permettant la circulation des terres *melk* entre les propriétaires : vente, échange de terrain, etc. Dans la région de Sfax, elle était pratiquée surtout dans les zones urbaines et dans les petits villages, c'est-à-dire là où les terres *melk* existaient. Aujourd'hui, les transformations juridiques et agricoles qu'a connues la région durant plus d'un siècle font que dans la pratique, seuls l'héritage et la transaction permettent d'accéder à la propriété, car le statut des terres mortes et donc à vivifier n'existe plus.

En ce qui concerne l'accès à l'exploitation des sols, on peut en distinguer deux types dans la région de Sfax. Le premier peut conduire à la propriété du sol et se fait selon le système *mgharça*. Le second se réalise selon d'autres modes d'accès à l'exploitation, sans conduire pour autant à son appropriation. En effet, la *mgharça* est, par excellence, le contrat de mise en valeur le plus approprié à une région arboricole comme celle de Sfax.

Mais il y a d'autres modes d'accès à l'exploitation du sol, ce sont le métayage dont la mousakat est le plus répandu, et la location qui s'est développée ces dernières années dans les terres où la culture irriguée est possible. Dans la région de Sfax, zone d'arboriculture, les contrats de métayage établis dans les régions céréalières tels la Khamassa, la rbaâ, etc. ne sont pas méconnus, mais ils ne concernent que très peu de terres. Le contrat de métayage par excellence dans cette région est donc celui qu'on appelle mousakat.

Quant à la location du sol, elle n'a commencé à se développer dans la région que ces dernières années, lorsque les cultures maraîchères ont commencé à se pratiquer hors de leurs foyers classiques, comme celui de Hezag. Dans les zones où la nappe phréatique est relativement abondante et douce, et où les propriétaires sont des citadins absentéistes, notamment sur la côte au nord et au sud de Sfax, la location des terres ayant des puits à eau suffisante se fait de plus en plus fréquente. Son extension reste néanmoins limitée par la présence de l'olivier qui ne supporte pas l'exploitation intensive du sol, par les conditions naturelles qui ne favorisent que faiblement et sélectivement l'orientation vers les



cultures maraîchères et par la politique de l'État qui considère l'oléiculture comme une activité agricole stratégique pour le pays.

Mais dans cette région, l'héritage colonial qui pèse encore lourdement sur son évolution actuelle ne concerne pas seulement les modes d'accès à la terre, mais aussi la sécurité même de la tenure foncière.

## 7 – La sécurité de la tenure foncière

Comme partout en Tunisie, le régime foncier actuel dans la région de Sfax puise ses origines dans les différents statuts des terres remontant à l'époque précoloniale, lesquels se sont profondément transformés dans le contexte colonial et ont continué à évoluer depuis l'Indépendance.

En 1881, il existait dans la région de Sfax trois types de propriété : le *melk* (propriété privée), le *habous* (privé et public et zaouia) et les terres collectives des tribus de la région dont le statut était confus :

– Les terres *melk* existaient autour de la ville de Sfax où les jardins d'arbres fruitiers et les oliveraies constituaient une ceinture verte séparant la ville et ses banlieues du reste du paysage monotone des steppes. Dans le nord de la région aussi, près de Jebeniana, de Amra et de Hencha, et au sud près de Mahares, il y avait quelques terres *melk* plantées en oliviers appartenant aux *Mthalith* ;

– Les terres *habous* étaient de trois types. Le *habous* privé désignait les terres rendues inaliénables par leurs propriétaires au profit de leurs descendants. Le bien fondé juridique et économique de cette pratique était de protéger le patrimoine familial de la confiscation et de l'émiettement. Le *habous* public, consacré à l'entretien des édifices religieux ou publics<sup>12</sup>. Le *habous* de Zaouia qui est à la fois public, du fait qu'il est consacré en partie à l'entretien de la zaouia (un lieu public de dévotion), privé parce qu'il est au nom d'un groupe de population bien déterminé possédant un titre de propriété sur les terres en question, est collectif puisque ce groupe de population n'est qu'un groupe tribal utilisant ses terres d'une manière collective. Ce type de *habous* n'existait que dans les terres tribales de l'intérieur de la région<sup>13</sup>.

– Enfin, il y avait les terres *collectives tribales* des *Mthalith* dont le statut était particulièrement confus. En effet, au XIX<sup>e</sup> siècle, les terres entourant la ville de Sfax s'appelaient les terres *sialines*, du nom d'une riche famille sfaxienne appelée *Siala*. Cette famille, dont le chef était un haut fonctionnaire de l'État, avait la charge de recevoir, au nom du souverain, le prix du bornage des terres mises en valeur (vivifiées) par la population locale. Cependant, comme les limites des terres sur lesquelles les *Siala* exerçaient ces droits n'étaient jamais précisées, une confusion

---

<sup>12</sup> Ce type de *habous*, très présent dans la ville, se trouvait aussi dans la zone de Jebeniana, sur les terres *Mthalith* où existait l'un des plus grands *habous* publics de la Tunisie : le *habous* Aziza Othmana dont l'origine remonte au XVII<sup>e</sup> siècle et dont la superficie est d'environ 65 000 ha. Ce *habous* servait à entretenir l'hôpital Aziza Othmana à Tunis qui est encore en état de fonctionnement.

<sup>13</sup> Les deux plus grands *habous* de ce type connus dans la région étaient celui de Sidi Haj Kacem (près de Menzel Chaker (≈ 10 000 ha), et celui de Sidi Mehedheb (≈ 300 000) ha s'étendant sur les délégations actuelles de Bir Ali Ben Khalifa, de Skhira et de Ghraiba, qui appartiennent au gouvernorat de Sfax, et celle de Mezzouna qui fait partie du gouvernorat de Sidi Bouzid.

régnait sur le véritable statut des terrains occupés par les tribus, non loin des jardins de Sfax : les *Mthalith* les considéraient comme leurs terres, les *Siala* revendiquaient leurs droits de recevoir le prix de bornage de chaque terre vivifiée dans cette zone et le pouvoir central les considérait comme des terres mortes sur lesquelles il avait un droit éminent.

La colonisation va bouleverser cette situation. En premier lieu, elle a reconnu aux propriétaires *melk* tous leurs droits sur leurs terres. En second lieu, elle a reconnu la légalité juridique des *habous*, tout en exerçant une pression sur les dévolutaires pour qu'ils acceptent, en s'appuyant sur quelques ruses juridiques, de lui céder une partie de ces *habous*. Ce fut le cas par exemple de la grande concession chaâl prise sur le *habous* de Sidi Mehedheb ( $\approx 30000$ ) ha. En troisième lieu, elle a refusé aux *Mthalith* tout droit collectif sur leurs terres en considérant que celles-ci étaient des terres *sialines*, c'est-à-dire des terres revenant à la propriété de l'État. Ainsi une très grande partie des terres de l'arrière-pays de Sfax, considérées par la colonisation comme faisant partie de ce qu'on appelait les terres *sialines*, est passée par voie d'achat aux mains des riches familles de la ville et des colons français. Or, il n'y avait pas que l'achat qui conduisait à la propriété des terres ou à leur exploitation. Car les autorités coloniales ont aussi reconnu la légalité et la valeur économique du contrat de *mgharça* qui conduit à la propriété foncière, ainsi que celle de la *mousakat* comme contrat de métayage permettant l'accès pendant une période limitée à l'exploitation d'une terre plantée en arbre, et enfin la pratique de la vivification des terres dites mortes comme moyen d'entrer en possession légale d'une terre non revendiquée par autrui.

Durant l'époque coloniale, ce qu'on appelait le projet de création d'une « forêt » d'oliviers dans la région de Sfax s'est réalisé sur la base de ces multiples procédures juridiques qui ont déterminé les liens entre propriétaires, planteurs, métayers et autorités.

Après l'Indépendance, de nouvelles mesures juridiques allaient être mises en place pour clarifier la situation foncière. Car les projets de développement lancés par l'État pour développer l'agriculture ont soulevé d'inextricables problèmes, dont notamment la sécurité de la tenure foncière. En effet, en 1956, la situation des terres *sialines* était confuse, car beaucoup de ceux qui sont entrés en possession de certaines terres par vivification l'ont fait parfois à l'intérieur des terres *sialines*, telles qu'elles étaient définies par les commissions d'enquête chargées au début du siècle de les déterminer. D'autre part, beaucoup de contrats de *mgharça* ont eu lieu oralement et les terres plantées étaient divisées entre les partenaires sans que chacun d'eux ait un titre foncier individuel. La situation des *habous* était encore plus confuse, car l'extension de l'arboriculture dans la région a poussé les habitants des *habous* publics et de *zaouia* à planter les terres en arbres, et de là à entrer de facto en leur possession. Or ceci représentait un pas vers la division de ce qui est en principe un patrimoine indivisible et inaliénable.

Devant cette situation, l'État tunisien a commencé par supprimer purement et simplement le statut de *habous*. Dès lors, tout propriétaire d'un *habous* privé était considéré comme un copropriétaire d'une terre *melk* et tout paysan ou agriculteur ayant mis en œuvre une terre *habous* public ou de *zaouia* était considéré comme possesseur de cette terre par vivification ou par situation *jaddari*.

Mais dans les années 1960, la politique des coopératives lancée par l'État a remis en question la notion même de propriété privée de la terre, ce qui a encore compliqué la situation foncière dans toutes les régions. Mais à partir des années 1970, cette situation commence à se clarifier, et on peut même dire aujourd'hui que, au regard de sa vocation arboricole, la région de Sfax est l'une des régions où les conflits classiques de propriétés (conflits tribaux) ont presque disparu. En effet, plus de 87 % des terres de la région sont plantées en oliviers, la plantation étant le signe ultime de la propriété du sol ou de ce qu'on appelle le *hawz*. Par ailleurs, depuis les années 1980, des tribunaux locaux spécialisés dans l'apurement des problèmes fonciers ont été installés sur les lieux mêmes où la situation foncière

nécessite un long travail d'épurement et de mise en place d'un cadastre, comme dans le *habous* de Sidi Mehedheb à Bir Ali Ben Khalifa.

Ainsi, aujourd'hui, la majorité des problèmes fonciers qui se posent dans la région concernent des terres partagées entre des copropriétaires ou qui ont été l'objet de transactions commerciales sans enregistrement aux services des affaires foncières, ce qui empêche leurs propriétaires d'accéder aux crédits agricoles.

## 8 – L'adaptation des régimes fonciers aux conditions locales

Le régime foncier actuel dans la région de Sfax est formé de deux types de propriété : la propriété privée individuelle ou familiale et la propriété étatique. Du point de vue de leur adaptation aux conditions locales, c'est-à-dire de leur adéquation avec les exigences économiques de la production agricole et avec les structures sociales et agraires dans la région, chaque type de propriété pose d'une façon directe ou indirecte un certain nombre de problèmes.

Le régime de la *propriété privée*, soumis aux lois musulmanes de succession, pose l'un des plus graves problèmes que peut affronter l'agriculteur, celui de l'émiettement de sa propriété et du recul de sa valeur économique. Et c'est dans l'agriculture que ce problème peut avoir les conséquences économiques les plus néfastes du fait que la terre peut être divisée presque à l'infini. Ce problème général prend, dans la région de Sfax, une dimension particulièrement grave à cause du caractère semi-aride de la région et de la vocation arboricole des sols. En effet, ce qui compte dans cette région c'est l'olivier, dont l'hectare ne peut contenir, selon le mode de plantation régional, plus de 20 unités, contre 35 à 40 au Sahel et 50 et plus au nord du pays. Or, si l'héritier d'un hectare de terre peut, dans les régions de cultures irriguées, continuer à exploiter intensivement sa terre, ce n'est pas le cas dans la région de Sfax où l'olivier ne donne une bonne récolte que tous les trois ans et où les conditions naturelles sont peu appropriées à une exploitation plus intensive des sols. Par ailleurs, les terres privées d'origine *hawz* (le cas de certaines propriétés situées dans les anciennes terres *sialines*), *enzel* ou *jaddari* (cas des anciennes terres *habous*), posent des problèmes fonciers qui ne sont pas encore entièrement résolus par les commissions d'apurement foncier. Il en va de même pour les terres privées familiales ou indivises qui posent d'autres problèmes non moins importants, dont le plus grave est certainement la mise de l'exploitation hors du circuit des crédits bancaires et de certains projets d'aide au développement agricole menés par l'état au profit des petits exploitants.

La *propriété étatique* pose de son côté au moins deux problèmes de types différents. Le premier est d'ordre sociopolitique et concerne la légitimité même de l'État comme héritier unique des terres coloniales expropriées, jadis aux éleveurs semi-nomades de la région. Ce problème est soulevé depuis l'Indépendance car les ruraux ont participé au mouvement national avec l'espoir de récupérer leurs terres une fois l'Indépendance acquise. Aujourd'hui, le problème est posé en d'autres termes : le besoin des dirigeants politiques d'avoir toujours des foyers de soutien politique dans les campagnes, créés par la distribution, de temps en temps, de quelques terres étatiques à des paysans sans terres.

Le second problème est d'ordre socio-économique et soulève la question de la rentabilité économique de certaines fermes étatiques, de tailles relativement petites, dont les revenus instables, comparés aux charges sociales qu'elles doivent supporter régulièrement, attestent leur faible rentabilité. L'orientation actuelle est à la distribution des terres de ce type de fermes, au nom du libéralisme économique, aux anciens ouvriers de ces fermes, généralement d'origine locale, et à des techniciens agricoles auxquels

on cède généralement la plus grande partie (c'est le cas par exemple de la ferme Safa à Hencha dont la taille est de 610 ha).

Lorsqu'on observe maintenant ces problèmes fonciers dans leur articulation avec les structures sociales agraires de la région, le plus grave problème qu'affrontent les petits exploitants est leur difficulté à répondre positivement aux incitations visant le développement de l'agriculture à cause du manque de terres, doublé de la vocation essentiellement arboricole de la région, où les revenus dépendent du nombre d'arbres et non de la surface de terre qu'on possède. Tout cela conduit à l'abandon progressif par les jeunes du travail agricole.

## 9 – La productivité en oléiculture

Dans un document de 1982 du ministère de l'Agriculture consacré aux perspectives de développement de l'oléiculture en Tunisie, la question de la productivité et des rendements est résumée en ces termes : « Pour ce qui est des rendements, leur jugement n'est pas aisé à travers les moyennes enregistrées ou à travers les productions exceptionnelles obtenues localement. Mais on peut affirmer que les niveaux de rendement obtenus lors des trois dernières campagnes (1975-76, 1977-78, 1979-80) sont à la fois faibles et variables d'une sous-zone à l'autre et d'une délégation à l'autre, au sein d'une même zone...[aussi] les niveaux de rendement que ce soit ceux des vieux effectifs, ou ceux des effectifs adultes sont étroitement sensibles aux façons culturales, à la qualité de la taille et d'une certaine mesure au degré de prolifération des maladies (celle-ci est tributaire des conditions pluviométriques)»<sup>14</sup>.

Ce texte confirme la difficulté de traiter la question de la productivité et du rendement dans le domaine de l'oléiculture.

Dans la région de Sfax, depuis que la culture de l'olivier s'est étendue sur la majorité des terres entourant la ville, la règle (rarement contredite par les faits) est que l'olivier ne donne pas deux bonnes récoltes successives. Cette règle a des implications économiques et sociales, régionales et locales, relativement complexes. À l'échelle régionale, les bonnes et les mauvaises récoltes déterminent, d'un côté, le rythme des échanges économiques entre Sfax et son arrière-pays ainsi qu'entre les entrepreneurs oléicoles (les exploitants des huileries) de la région et le marché mondial de l'huile, et d'un autre côté, le flux et le reflux de la main d'œuvre occasionnelle vers l'intérieur ou l'extérieur de la région. À l'échelle locale, les bonnes et les mauvaises récoltes déterminent la dynamique économique dans les petites villes et les villages de l'arrière-pays, qui s'animent selon l'importance des capitaux oléicoles en circulation entre les producteurs d'olive (les agriculteurs et les paysans), les commerçants et les industriels.

Mais, beaucoup de facteurs déterminent la productivité et les rendements économiques de l'oléiculture dans la région de Sfax. Certains de ces facteurs sont « naturels », d'autres sont relatifs aux structures des exploitations, aux méthodes de travail et aux lois générales d'échanges économiques entre le secteur agricole et les autres secteurs de l'économie. Les facteurs « naturels » sont relatifs à la faible pluviométrie, à son irrégularité et surtout à la mauvaise répartition des pluies. D'autre part, la faiblesse

---

<sup>14</sup> Ministère de l'Agriculture, perspectives de développement de l'oléiculture en Tunisie, 1982.

relative de la nappe phréatique à portée des paysans et des agriculteurs, et le taux de salinité de ses eaux, sont peu favorables à l'arbre et à la sauvegarde de la fertilité des sols limitant dès lors le recours des oléiculteurs à l'irrigation.

Les structures des exploitations et les méthodes et les moyens de travail sont des facteurs interdépendants. En effet, les grandes et les petites exploitations n'offrent pas aux exploitants les mêmes chances d'atteindre un rendement économique susceptible de couvrir les investissements consentis. En effet, les petits exploitants ne possèdent pas les moyens mécaniques de travail qu'ils sont obligés de louer, de plus l'usage des moyens traditionnels de labours (traction animale) nécessite une quantité de temps de travail qui, traduite en termes de journées de travail/salaire, revient plus chère que la location des moyens mécaniques (tracteurs). Enfin, les petits et les moyens producteurs, devant faire appel à des huileries privées, ne tirent aucun bénéfice de la transformation de l'oléiculture.

Par ailleurs, si on considère l'évolution des indices des prix à la production et l'indice des coûts de production de l'huile entre 1970 et 1980 à l'échelle nationale, on remarque qu'à partir de 1976, le déficit des producteurs d'olive n'a cessé d'augmenter ; le rapport entre le coût de production d'une tonne d'olives et son prix à la production a ainsi enregistré un déficit de 36 300 Dinars en 1975, 64 700 Dinars en 1980 et 76 800 Dinars en 1987<sup>15</sup>.

En 1995, une analyse de la compétitivité de l'huile d'olive tunisienne a montré que, dans les régions où la densité de plantation d'oliviers est d'environ 18 arbres (cas de la région de Sfax), la production moyenne annuelle d'un hectare planté en oliviers, est d'environ 750 kg d'olive. Dans le même temps l'étude estime le coût de production de cette quantité à 148 000 dinars<sup>16</sup>. Lorsqu'on calcule le prix de vente de cette même quantité selon le prix moyen du kg à cette époque au marché de Sfax, les bénéfices du producteur sont presque nuls : environ 5 000 dinars/ha. D'où l'importance, pour les grands producteurs d'olive, de l'activité industrielle d'extraction de l'huile (les huileries) et de l'accès au marché mondial de l'huile pour réaliser des profits réels. Ainsi, les caractéristiques principales de la production oléicole en matière de productivité et de rendement résident dans son irrégularité, sa valeur d'échange négative face aux produits industriels et de service et sa dépendance par rapport au marché mondial.

## Conclusion

La région de Sfax est l'une des régions économiques les plus dynamiques de toute la Tunisie. Historiquement, la grande transformation des structures agraires a eu lieu au profit des entrepreneurs de la ville.

Ainsi, l'agriculture (la culture de l'olivier) est devenue l'une des sources de financement de l'industrie et des services se développant dans la région, et ce, notamment grâce à la trituration<sup>17</sup> de l'huile et de sa vente sur le marché mondial.

---

<sup>15</sup> Sethom H., *Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie*, Tunis, CERES, F.N.R.S.C 1992.

<sup>16</sup> Hayouni N., *Analyse de la compétitivité de l'huile d'olive tunisienne*, Mémoire de fin d'études, I.N.A.T, 1995.

<sup>17</sup> La trituration de l'huile désigne les différents procédés de transformation des olives à l'huile ; certains doivent répondre aux normes internationales et aux labels exigés (1<sup>re</sup> pression à froid, huile vierge, extra vierge, etc.).

La transformation historique des structures agraires a eu des implications sur la dynamique de la population tant au niveau de l'évolution de sa structure démographique que sur la manière dont elle se distribue et se déplace dans l'espace.

Enfin l'évolution agraire de la région attire actuellement l'attention sur deux faits : le premier est la progression vers l'homogénéisation du système de la propriété et des tenures et de l'accès à la terre, le second est la tendance à l'abandon par les jeunes du travail agricole. Si la valeur d'échange des produits ne s'améliore pas significativement dans l'avenir prochain, c'est l'oléiculture qui sera menacée.



## Étude 5 : Région saharienne du Nefzaoua

*MONGI SGHAIER*

Située au sud-ouest de la Tunisie, la région du Nefzaoua s'étend au Nord des versants nord du Jebel Chareb et de Ségui jusqu'au Jebel Berda, à l'ouest au Chott Jerid, au sud du grand Erg Oriental et à l'est au plateau du *Dhahar* (Massif Matamata). Administrativement, le Nefzaoua correspond au territoire du gouvernorat de Kébili entouré au nord-ouest par les gouvernorats de Tozeur et Gafsa, à l'ouest par la frontière algérienne, au sud-est par les gouvernorats de Tataouine et de Médenine et à l'est par le gouvernorat de Gabès.

Le Nefzaoua est considéré comme la région centrale du sud saharien dont font également partie les régions de Tozeur et de Tataouine. Couvrant 2,208 millions d'hectares dont 15 300 ha d'oasis (CRDA Kébili, 1998), le Nefzaoua est caractérisé par un climat méditerranéen saharien, variante à hiver froid, dont les faits saillants sont :

- pluviométrie faible (80 mm/an en moyenne),
- amplitude thermique forte, journalière, mensuelle et saisonnière avec haute température en été (maxima 42,2°C, minima 3,1°C, avec maxima absolu 55°C et minima absolu de -7°C à Kébili),
- aridité accentuée par une longue saison sèche,
- régime éolien actif marqué par des vents forts de sable au printemps et le sirocco (vent chaud saharien du secteur sud à sud-ouest) en été.

La région offre un paysage contrasté par la multiplication et la dissémination des oasis (environ 100 unités sur l'ensemble du territoire) qui bénéficient d'un microclimat tout à fait différent du climat environnant. Dans ce climat désertique, l'effet oasis rend les lieux vivables avec un adoucissement des températures estivales et hivernales et avec une protection efficace contre les vents.

### 1 – Les modes et structures du peuplement

#### 1.1 - Origine de la population

Plusieurs ethnies seraient à l'origine du peuplement actuel. Le Nefzaoua antique était peuplé par des tribus berbères groupées sous le nom de Nybgenii qui serait à l'origine du nom Nefzaoua (Carton, 1914). D'après Ibn Khaldoun « l'origine légendaire du peuple de Nefzaoua serait le nom de Nefzao, un fils de Loua, père d'une des branches berbères de la famille des Botrs » (Moreau, 1947). Le Nefzaoua d'aujourd'hui abrite une population formée d'un mélange de diverses origines. Mais le pays s'est fortement arabisé sous l'influence des tribus arabes (surtout Hilal et Soleim) qui ont envahi la région au XIX<sup>e</sup> siècle.

#### 1.2 - Densification accrue de la population

Le tableau 38 montre une densification continue de la population de Nefzaoua avec un accroissement de la densité au km<sup>2</sup> qui triple entre 1926 et 1984. Le croît de la population a pu compenser l'effet



négatif des différents types d'émigration. Remarquons également que le processus de densification s'est accéléré au cours des trois dernières décennies.

Tableau 38 – Évolution de la densité de la population de Nefzaoua

Année	Densité au km <sup>2</sup>	Taux d'accroissement (%)	Densité à l'ha irrigué
1926	1,4	-	-
1946	2,0	41,0	-
1956	2,1	4,4	-
1966	2,4	14,2	12,0
1975	3,2	31,4	15,9
1984	4,3	35,5	15,9
1994	6,2	44,0	9,0

Source : Données rassemblées d'après recensements INS, 66-75-84-94 et Moreau (1947)

Par ailleurs, la notion de densité à l'hectare cultivé semble offrir plus d'intérêt dans la mesure où elle met en relation la dynamique de peuplement et l'évolution des superficies des terres mises en valeur intégrant, ainsi la notion de charge subie par les hectares cultivés. On constate une certaine augmentation de cette charge au cours de la période 66-75 alors qu'elle reste stationnaire entre 1975 et 1984, pour chuter après à 9 hab./ha en 1994. Cette tendance s'explique par l'accroissement relativement plus rapide de la superficie cultivée par rapport à celui de la population durant cette dernière période. En effet, depuis 1975, beaucoup de projets de créations nouvelles ont été conçus dans le cadre du plan directeur des eaux du sud et le développement spectaculaire des périmètres irrigués privés dits illicites (plus de 6 500 ha à partir des années 1980) font que la charge à l'hectare a baissé, et ce, malgré l'accroissement de la population.

### ***1.3 - Répartition spatiale de la population***

Par la nature même du milieu urbain saharien, la population du Nefzaoua est localisée dans les oasis soit anciennes autour des sources naturelles, soit récentes autour des forages ; quelques-unes sont devenues, par leur statut de centre administratif et commercial, de véritables villes (Kébili, Douz, Jemma, ...).

D'un recensement à un autre, la répartition de la population sur la mosaïque régionale a changé en raison d'une dynamique, affectant la structure du peuplement dans la région, marquée par l'émigration, la sédentarisation et l'urbanisation. C'est sous l'effet de cette dynamique que certains secteurs se surpeuplent alors que d'autres se dépeuplent et que certaines localités s'élargissent alors que d'autres s'amenuisent. Ce sont surtout les villes (Kébili, Douz) qui se développent et se transforment en des pôles très forts d'attraction de la population. D'autres localités commencent également à gagner de plus en plus d'importance, telles que les localités d'El Faouar, Sabria et Rjim Maatoug, lieux limitrophes du secteur du nomadisme d'autrefois.

Tableau 39 – Répartition de la population suivant le lieu

Délégation	Superficie (ha)	1994			1/1/1997		
		Communal	non communal	Total	Communal	non communal	Total
Kébili Nord	102 400	10 518	17 280	27 798	10 988	18 052	29 040
Kébili Sud	86 514	11 846	14 333	26 179	12 376	14 974	27 350
Douz	821 136	31 108	7 140	38 248	32 492	7 458	39 950
Souk Lahad	268 270	18 726	8 597	27 323	19 560	8 980	28 540
Faouar	967 126	-	12 366	12 366	-	12 920	12 920

Source : I.N.S

Par ailleurs, un certain nombre de faits méritent d'être mentionnés :

- La répartition de la population du Nefzaoua évolue vers un état de plus en plus groupé et de plus en plus concentré ;
- Devenus un pôle attractif intéressant, les quatre centres des délégations (Kébili, Douz, El Faouar, Souk Lahad) se transforment en centres de peuplement très actifs. La ville de Kébili, par sa situation géographique médiane, par son passé et par sa situation administrative actuelle (gouvernorat), occupe aujourd'hui une place de leader et devient le plus important centre régional.

Le coefficient de dispersion est l'un des plus faibles (1,3 %) avec, cependant, une variabilité interzonale élevée. En effet dans le secteur sud et sud-ouest de Douz, la dispersion peut atteindre des valeurs importantes. Comme c'est le cas de Rjim Maatoug, zone connue de parcours nomades (33,6 % d'isolés).

## 2 - La dynamique du peuplement

Bien que les données ne semblent pas très homogènes (origines et méthodes différentes, etc.), deux enseignements essentiels émergent (tableau 40) :

- L'amélioration sensible du taux d'accroissement de la population. Ce constat révèle que la population croît de plus en plus rapidement au cours des dernières décennies. En effet, le taux annuel d'accroissement ne dépasse pas 2,5 % avant 1966 pour grimper rapidement et atteindre les alentours de 4 %, reflétant ainsi un bilan nettement positif de la migration. La population s'est ainsi multipliée par 7,6 fois. Elle passe, en un siècle, de 18 000 à 137 800 habitants.
- La stabilité relative de la part de la population du Nefzaoua parmi la population tunisienne reflète bien que la population nefzaouienne croît au même rythme, ou presque, que celle de la Tunisie entière.

Tableau 40 – Accroissement de la population de Nefzaoua depuis 1882

Année	Effectif	Taux annuel d'accroissement (%)
1882 (2)	18 000	1,1
1905 (3)	23 000	1,6
1926 (4)	31 806	1,8
1946 (2)	45 000	0,4
1956 (1)	47 000	1,3
1966 (5)	53 610	2,5
1975 (5)	67 165	5,0
1984 (5)	104 200	2,4
1994 (5)	131 914	1,5
1997 (6)	137 800	0,0

Sources : (1) : A. Kaceh : emploi et émigration dans le Nefzaoua, 1980, p. 33 ; (2) P. Moreau 1947 ; (3) M. Th. Kearney op. cit.; (4) Historique du bureau des affaires indigènes op. cit., p. 16 ; (5) I.N.S Recensements généraux de la population 66-75-84 et 94; (6) ODS, 1999.

Cet accroissement continu est probablement dû, d'une part, à un croît naturel de plus en plus ample en raison de l'amélioration de la santé, et par conséquent, de la chute considérable de la mortalité (surtout infantile), et d'autre part, à une amélioration sensible du niveau de vie, tout cela conduisant à un accroissement de l'espérance de vie.

### 3 – Typologie des terroirs de la zone

En dépit de l'homogénéité relative des conditions climatiques et des milieux naturels, la région de Nefzaoua est marquée par l'existence de terroirs assez contrastés se traduisant par l'émergence de deux systèmes : l'oasis et la steppe. Ce dualisme qui n'est pas un phénomène récent ou contemporain semble être bien ancré dans l'histoire de la région. En effet, depuis l'époque berbère, bien avant le développement de Carthage, des tribus berbères sédentaires vivaient autour des sources abondantes (principalement la source de Taouergha et d'El Gharig) et formaient une société oasienne prospère au centre du domaine des autres tribus berbères nomades qui jalonnaient les alentours (Carton, 1914).

Jusqu'à une époque assez récente et bien avant la réduction du nomadisme et le rétrécissement des mouvements de transhumance, la cohabitation de ces deux sociétés (oasiens sédentaires et éleveurs nomades) jouait un rôle prépondérant dans le maintien de ces deux modes de vie complémentaires. De nos jours, ce dualisme persiste, même si les limites entre les deux systèmes ne sont plus aussi figées qu'autrefois. Ceci est essentiellement dû aux mutations des sociétés ex-nomades et à la transformation d'une frange importante en sociétés oasiennes fixées par la sédentarisation d'une part et la mise en valeur saharienne par les nouvelles créations oasiennes d'autre part. Cependant, la coexistence de deux terroirs bien distincts se traduit par la diversité des systèmes de production, des activités, de l'occupation de l'espace et des modes de vie. L'on peut parler, par conséquent, de deux grands types de terroirs : le terroir oasien et le terroir de la steppe.

#### 3.1 - Terroir oasien

L'oasis indique dans un sens plus absolu une région couverte de végétation dans le désert. Dans un sens plus strict, il décrit la culture en irrigué à trois étages : étage supérieur ou étage du palmier dattier,

étage moyen ou intermédiaire représenté par les arbres fruitiers et l'étage inférieur ou l'étage des cultures herbacées. Le terroir oasien est marqué par le couplage de deux entités rarement inséparables qui se développent autour d'un ou plusieurs points d'eau :

- Le village ou la localité, lieu d'habitation et d'animation de la vie socioculturelles et économique de la société oasienne ;
- Le périmètre irrigué oasien qui regroupe l'ensemble des exploitations et des champs agricoles marqués par la culture en trois étages et qui s'articule autour du palmier dattier.

Les périmètres oasiens couvrent 15 300 ha dont 36 ha sont occupés par les serres chauffées par l'eau géothermale. Les superficies cultivées en intercalaires du palmier dattier sont importantes. Elles sont estimées en 1997 à 7 198 ha, 2 527 ha et 90 ha respectivement de fourrages, maraîchage et légumineuses (tableau 41).

Tableau 41 – Superficie et occupation des périmètres oasiens dans le Nefzaoua (ha)

Délégation	Palmier + arboriculture*	Fourrages	Maraîchage	Légumineuses
Kébili Nord	4 222	3621	1 649	74
Kébili Sud	2 042	///	///	///
Souk Lahad	2 760	1 519	330	7
Douz	3 878	1 368	461	9
Faouar	2 502	690	87	///
Total	15 404	7 198	2 527	90

/// : Chiffres non significatifs.

\* : Ces chiffres correspondent également à la totalité de la superficie des périmètres, les autres cultures étant pratiquées dans l'étage inférieur, sous couvert de la palmeraie.

Source : (CRDA Kébili, 1997).

D'un point de vue quantitatif et structurel, l'occupation de l'étage supérieur des oasis (dattier) est marquée par des courants de changement assez rapidement déterminants. On constate (tableau 42) une évolution relativement rapide de l'effectif global du dattier et une tendance vers la reconversion en faveur des variétés hautement rémunératrices (Deglat Ennour). L'effectif phoenicicole est estimé à 1 947 millions de pieds, dont 1 415 sont en production (57 000 tonnes/an). De composition très variée, l'arboriculture se caractérise par un effectif de 338 500 pieds, dont 85 000 et 62 000 pieds sont respectivement grenadiers et figuiers productifs (ODS, 1999).

Tableau 42 – Évolution de l'effectif et de la structure de l'étage supérieur

Année	Palmiers dattiers (pieds)	Deglat (pieds)	Deglat (%)	Augmentation annuelle
1883 (1)	160 000	///	0,0	6 667
1904-1905 (2)	300 000	///	0,0	50 000
1909 (3)	550 000	4 000	0,7	-
1949 (5)	700 000	70 000	10,0	12 328
1969 (6)	946 559	353 239	37,3	-
1981 (7)	947 400	584 400	61,7	70
1997 (8)	1 946 729	1 503 729	82,0	62 458

Sources : (1) (3) (5) : Moreau, 1947, p. 125. ; (2) Kearne, 1910 p. 277; (6) Ben Hammadi, 1979 p. 149 ; (7) DPSAE, 1981; (8) CRDA Kébili, 1998.

Le développement du système oasien nécessite la mobilisation d'importantes ressources hydrauliques. En effet, les ressources en eau proviennent principalement de deux nappes, le continental intercalaire (1000 à 3 000 m de profondeur, température de l'eau supérieure à 55 °C) et le complexe terminal (100 à 300 m de profondeur, eau froide). Les ressources totales sont estimées à 236,5 millions de m<sup>3</sup>/an avec respectivement 31,5 Mm<sup>3</sup>/an, 142 Mm<sup>3</sup>/an et 63 Mm<sup>3</sup>/an en provenance de la nappe de Rjim Maatoug. L'exploitation des nappes dépasse les ressources potentielles en provoquant des problèmes majeurs tels que le rabattement des nappes, l'augmentation de la salinité de l'eau, la disparition de l'artésianisme et le recours de plus en plus important au pompage, l'accroissement des coûts d'exhaure et d'exploitation des ressources en eau, etc. L'exploitation actuelle est estimée à 358,4 Mm<sup>3</sup>/an. La nappe qui souffre le plus de la surexploitation est celle du complexe terminal avec 304 Mm<sup>3</sup>/an d'eau exhaures (tableau 43).

Tableau 43 – Potentialités et exploitation des ressources en eau au Nefzaoua

	Profondeur	Salinité g/l	Ressources Mm <sup>3</sup> /an	Exploitation Mm <sup>3</sup> /an	Nbre forages
Continental intercalaire	1000-2300 m	2-4	31,5	30,9	32
Complexe terminal	150-300 m	1-3	142	304	186
Rjim Maatoug	150-300 m	1-2,5	63	23,5	27
Total	-	-	236,5	358,4	245

Source : (ODS, 1999)

### 3.2 - La steppe

En dépit du contexte bioclimatique saharien et de l'écosystème désertique, la steppe au Nefzaoua n'était pas désertée. Bien au contraire, elle constituait le lieu de transhumance des tribus nomades Ghrib, Sabria, Merazigues, Ouled Yacoub, etc. De nos jours, la steppe continue à jouer un rôle économique prépondérant. En effet, les grands troupeaux ovins-caprins et camelins exploitent les parcours riches du *Dhahar* pour les Merazigues et Ghrib, les parcours de Segui, Chareb et Behaier pour le reste des ethnies Nefzaouis. Un élevage semi-extensif continue à exploiter les parcours limitrophes des oasis. Ces deux types d'élevage, et à des degrés différents, restent liés à l'oasis

pendant les années de disette et les saisons sèches ou pendant les périodes de mises à bas pour les femelles.

L'élevage dans le Nefzaoua se caractérise par la coexistence de trois modes d'élevage qui n'ont pas toujours des limites bien tranchées :

- Un élevage domestique associé à l'agriculture oasienne : le troupeau formé par le petit élevage de chaque famille (2 à 4 têtes en moyenne entre ovins et caprins) est amené par un berger dans les zones de pâturage avoisinantes souvent dégradées suite au surpâturage. De retour, pendant le coucher du soleil les bêtes reçoivent un complément de fourrages (luzernes, herbe, orge en vert provenant des oasis) et parfois de concentré. Ce type d'élevage familial, toujours prospère, demeure un moyen efficace et économique pour l'auto-alimentation en lait frais et en viande, surtout pour les grandes occasions (les fêtes religieuses, Aïd El Kébir, etc.).
- Un élevage semi-transhumant : pratiqué sur les terres de parcours du Chareb, Dahar, et le Grand Erg (pendant le printemps surtout), cet élevage s'intéresse surtout aux ovins et caprins et se caractérise par des effectifs plus importants. C'est le domaine des grands éleveurs qui l'ont hérité de leurs ancêtres. Ce type d'élevage est beaucoup plus indépendant de l'oasis, surtout pendant les bonnes années. Cependant, des relations plus ou moins étroites le relient au domaine de l'exploitation irriguée en cas de disettes (manque de pluie) ou pendant certaines périodes de l'année (manque d'herbe, agnelage...).
- Un élevage transhumant : c'est un élevage qui s'occupe essentiellement du dromadaire dans le sud de la région. Actuellement, cet élevage connaît un dépérissement dû au retrait du dromadaire, à la dégradation des parcours, au désintéressement de plus en plus marqué à l'élevage camelin, etc.

On ne trouve aujourd'hui que quelques familles de nomades qui transhument avec leurs troupeaux à travers le territoire. Le champ d'action de ce type d'élevage peut même s'étendre aux frontières tuniso-tripolitaines. L'effectif des troupeaux d'élevage dans la région de Nefzaoua ne cesse de s'accroître. Le troupeau ovin et caprin aurait triplé entre 1930 et 1980 pour décroître ensuite et se situer à environ 125 000 têtes (65 000 ovins et 60 000 caprins). En 1997, l'évolution du troupeau camelin semble être plus ou moins stable et oscille aux alentours de 8 000 têtes, cela depuis les années cinquante.

Les trois espèces ovine, caprine et cameline ont connu trois grandes phases :

- Une phase de prospérité jusqu'aux années soixante (avec une prospérité plus marquée pour les caprins) ;
- Une phase de décadence qui correspond aux années soixante et début soixante dix. Cette phase est un peu plus précoce pour les caprins car ils ont été jugés responsables de la désertification et de la dégradation des parcours. Cette phase de décadence est imputée essentiellement à la période de collectivisation pendant laquelle les éleveurs, pour fuir les mesures collectivistes, ont porté préjudice à leurs troupeaux (vente en contrebande pour les pays voisins, abattage anarchique, etc.) ;
- Une phase de reprise qui est plus rapide pour les ovins et les caprins et au cours de laquelle les effectifs sont nettement supérieurs à ceux des périodes précédentes.

Par ailleurs, le Nefzaoua est connu traditionnellement pour la pratique occasionnelle d'une agriculture en sec dans des zones à conditions naturelles favorables et pendant les années pluvieuses. En effet,

trois principales zones sont concernées par la pratique de la céréaliculture et secondairement par l'arboriculture en sec (olivier, figuier et pistachier principalement) : le Segui, le Chareb et le *Dhahar*. Occasionnellement, en années pluvieuses (une année sur cinq), les emblavures peuvent atteindre environ 10 000 ha et 7 000 ha respectivement dans les régions du Segui, Chareb et *Dhahar*. En années peu favorables à la céréaliculture, ces zones retrouvent leur vocation initiale comme terrains de parcours.

#### **4 – Les groupes coutumiers et sociaux de la région de Nefzaoua : du nomadisme à la sédentarisation**

Au Nefzaoua, comme d'ailleurs dans tout le sud tunisien, le nomadisme était très prospère. Les nomades qui transhumaient dans les parcours des quatre coins du Sahara ne vivaient pas pour autant dans un vase clos. Bien au contraire, ils entretenaient des relations diverses et de toutes sortes avec les sédentaires (oasiens), les nomades des régions limitrophes et les zones de labours. Ils assuraient autrefois la sécurité des sédentaires et faisaient payer des taxes aux caravanes du commerce transsaharien afin de les préserver des attaques éventuelles. L'échange de troc avec la société oasienne était très connu et divers produits artisanaux nomades (burnous, houllis, etc.) étaient troqués contre les produits surtout alimentaires des oasis (dattes essentiellement). Bref, tout mène à conclure qu'il y avait une complémentarité forte entre les deux mondes.

Il apparaît aujourd'hui que le Sahara tunisien en pleine mutation ne connaît plus le grand nomadisme pastoral. En effet, si la population de Nefzaoua en 1883 comptait plus de 8 000 nomades (50 % de la population) localisés principalement au sud et sud-ouest, elle n'en compte plus de nos jours que quelques dizaines, localisés principalement dans des parcours lointains de *Dhahar*. La ville de Douz constitue le cas le plus évident. Elle s'est agrandie à cause de la fixation de certaines tribus traditionnellement nomades (les Merazigues, Sabria, Ghrib, etc.). L'urbanisme même de Douz reflète la conception de l'espace pour les nomades : les foyers gardent un très fort espacement entre eux, faisant de Douz une ville deux fois plus large que Kébili, avec une population beaucoup plus dispersée.

Ce phénomène de sédentarisation des nomades peut s'expliquer par plusieurs facteurs dont notamment :

- La réduction des anciens parcours par l'imposition des frontières à l'époque coloniale et à la délimitation des terres collectives et des territoires des tribus. Cette opération a réduit énormément les possibilités de transhumance et les mouvements des hommes et des troupeaux ;
- La décision politique et militaire des autorités coloniales, désireuses de contrôler davantage le mouvement des nomades, d'encourager la fixation à n'importe quel prix des tribus nomades et transhumantes ;
- La politique volontariste de l'État de création de forages et de nouveaux périmètres irrigués tout près des zones de transhumance devenues de plus en plus rares sous l'influence d'un climat rude. Ce facteur climatique et naturel de dégradation de parcours et d'années successives de disettes a constitué l'un des facteurs les plus déterminants de cette fixation autour des nouveaux points d'eau créés ;
- La scolarisation : L'école aussi aurait joué un rôle actif en faveur de cette sédentarisation. Les semi-nomades réduisent volontairement leur déplacement et se fixent même définitivement pour permettre à leurs enfants de poursuivre leur scolarité ;

– L'amélioration du niveau de vie avec plus de possibilités de contact et d'informations et les changements qui en résultent dans les habitudes et les pratiques sociales traditionnelles, (habitat, transport, consommation, etc.) ;

– L'urbanisation (tableau 44).

Tableau 44 – Évolution de la population urbaine de Nefzaoua de 1966 à 1994

Régions	1966		1975		1984		1994		Taux d'accroissement annuel (%)		
	Pop. urbaine	T.U (%)	Pop. urbaine	T.U (%)	Pop. urbaine	T.U (%)	Pop. urbaine	T.U. (%)	1966-75	1975-84	1984-94
Kébili et souk Lahad	4 519	13,0	7 805	18,0	11 780	29,2	41 090	50,5	7,3	5,1	24,8
Douz et Faouar	9 054	48,0	11 251	49,0	16 535	48,0	31 108	61,5	2,4	4,7	8,8
Total Nefzaoua	13 154	35,0	19 056	28,0	28 315	29,7	72 198	54,7	4,3	4,9	15,5

T.U : taux d'urbanisation

Source : les données de l'I.N.S.

## 5 – L'engagement des populations dans l'activité agricole

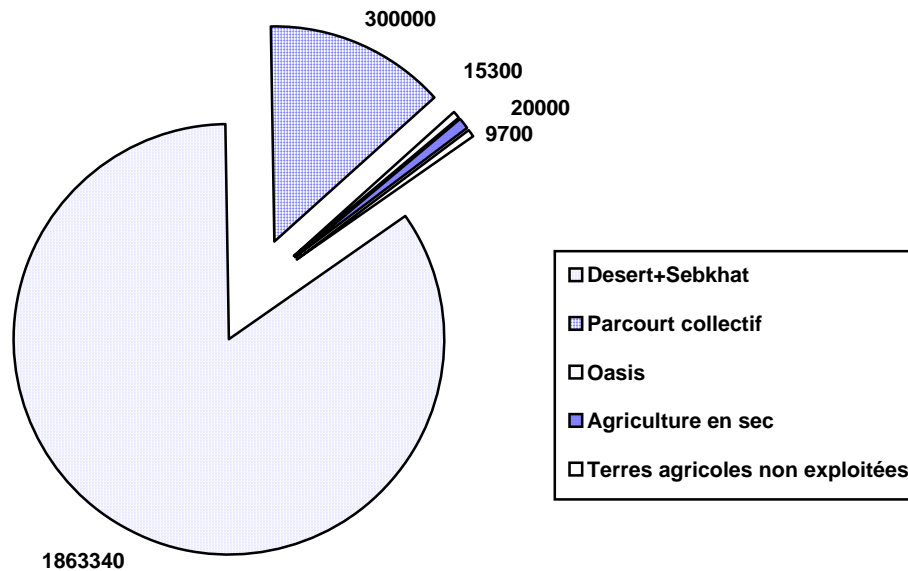
La région de Nefzaoua est connue par l'engagement de sa population dans l'activité agricole (pastorale et oasienne) héritée de génération en génération. Cet engagement se traduit par l'importance de la population occupée dans l'agriculture qui représente environ 40 % de l'ensemble de la population active (ce taux est inférieur à 30 % au plan national). L'enquête sur les aspects fonciers de 1998 montre que l'effectif des exploitants agricoles dans les oasis de la région est de 21 148 exploitants, dont 40 % et 25 % sont concentrés respectivement dans les délégations de Kébili et Souk Lahad (CRDA, 1998). L'engagement de la population néfzaouiènne s'est consolidé lors des deux dernières décennies, suite au lancement du plan directeur des eaux du sud (PDES) et des grands projets de mise en valeur. En effet, la superficie oasienne s'est accrue depuis le début des années quatre vingt, de 6 000 à 15 300 ha, soit de 255 %. La vie associative s'est également dynamisée à travers la création des Associations d'intérêt collectif (AIC) qui sont actuellement aux alentours de quatre vingt dix. Par ailleurs, le volume d'investissements réalisés au cours de la dernière décennie a dépassé les 75 millions de dinars (environ 75 millions de \$ USA), dont une large partie provient des pouvoirs publics.

## 6 – L'accès à la terre

Bénéficiant d'un vaste territoire, la région de Nefzaoua n'a cependant qu'une très faible proportion des terres agricoles utiles qui ne représentent qu'environ 345 000 ha, soit 15,62 % (CRDA Kébili, 1997). Les parcours collectifs soumis au régime forestier couvrent 300 000 ha, soit 87 % des terres agricoles exploitables. Les terres exploitées par l'agriculture couvrent 45 000 ha, dont 15 300 ha d'oasis ont un statut privé et 20 000 ha de terres sont occupées par l'agriculture et cultures annuelles. Les terres agricoles non occupées sont estimées à 9 700 ha (CRDA Kébili, 1997). La figure ci-après illustre le volume et le type des ressources en terres en 1997.



Figure 4 – Répartition des terres dans le Nefzaoua (ha)



L'accès à la terre est en général réglementé soit par des règles formelles reposant sur des textes écrits promulgués, soit par des règles informelles reconnues par les membres de la collectivité qui continue à être régie selon l'organisation tribale. Dans le contexte du Nefzaoua, où le statut collectif des terres domine, l'accès à la terre peut se traduire par un acte de propriété individuelle, comme il peut être limité à un simple droit d'usage soit permanent soit occasionnel. Voici les différentes voies d'accès à la terre.

### 6.1 - Attribution des terres collectives

La politique volontariste des pouvoirs publics a tendu à encourager la privatisation des terres collectives, poursuivant ainsi le processus engagé par les autorités coloniales depuis le début de ce siècle. Cette politique est passée par plusieurs étapes dont notamment :

- L'étape de délimitation de reconnaissance du droit de jouissance aux tribus (1901-1920) : au cours de cette étape, entamée après la promulgation du décret du 14/01/1901, l'administration coloniale a reconnu finalement le droit de jouissance des tribus sur les terres collectives comme préalable au droit de propriété privée. C'était le message principal du décret du 24/11/1918 relatif aux territoires militaires du sud de la Tunisie (Bouhaouach, 1988). Pendant cette période, les autorités coloniales ont vivement encouragé, en vue de favoriser la fixation et la sédentarisation des nomades, la technique de lotissements moyennant la création de nouvelles oasis aux alentours de forages. Le premier forage fût réalisé au Nefzaoua en 1904.

- L'étape de mise en valeur des terres collectives (1920-1956) : dans un premier temps, il y a eu la mise en place des structures et des institutions de partage des terres collectives et règlement des conflits et litiges. La tribu est reconnue alors comme propriétaire des terres qu'elle occupe légalement et elle a été dotée par un conseil de gestion dont la tâche principale est l'attribution

des terres collectives. C'est au cours de cette étape qu'il y a eu création de plusieurs oasis au Nefzaoua, tels que les oasis de Douz, Faouar, Gattaya, etc.

– L'étape de la privatisation des terres collectives (1956-1964) : dans cette période, les textes hérités de la période coloniale ont été adaptés au nouveau contexte de la Tunisie indépendante. La promulgation de la loi n° 16-57 du 28/9/1957 et la loi n° 59-83 du 21/7/1959 ont clarifié les procédures d'octroi à tout membre d'une collectivité d'une parcelle de terre qu'il avait mise en valeur (essentiellement par plantation).

– L'étape de la réforme agraire (1964-1970) : la privatisation des terres collectives se poursuit, mais à un rythme ralenti.

– L'étape de privatisation accélérée (1971-1988) : par les lois 71-7 du 14/01/1971 et 79-27 du 11/5/1979, le processus de privatisation, dite accélérée, est mis en œuvre. En effet, il suffit désormais d'une enquête possessoire effectuée avec le conseil de gestion pour que l'attribution à titre privé des terres collectives soit assurée.

– Enfin, l'étape d'achèvement de la privatisation (à partir de 1988) : la loi 88-5 du 8/2/1988 instaure le conseil de tutelle local à l'échelle de la délégation comme renforcement des institutions existantes à l'échelle régionale. L'objectif est l'achèvement du partage des terres collectives agricoles non pastorales et la soumission accélérée des parcours collectifs au régime forestier.

La situation la plus récente, révélée par la consultation nationale sur la productivité du secteur agricole en 1998, montre que la superficie des terres attribuées sous forme de mise en valeur agricole au Nefzaoua (création d'oasis) atteint 9 039 ha répartis ainsi :

- 7 525 ha d'oasis organisés et gérés par des Associations d'Intérêt Collectif (AIC), soit 76 oasis ;
- 1 052 ha d'oasis à Rjim Maatoug géré par l'Office de Développement de Rjim Maatoug (ODRM) ;
- 462 ha d'oasis privés et autres.

## **6.2 – L'accès à la terre par le Haouz**

Se basant sur la loi « d'Il Ihya » de mise en valeur et des encouragements de l'État tunisien à la privatisation des terres collectives d'une part et profitant de l'accès aux ressources en eaux profondes, de nombreux exploitants privés ont réussi à mettre en valeur à titre individuel et d'une manière dite « illicite » (le point de vue des services techniques agricoles) des superficies non négligeables autour des oasis légalement reconnus. Les statistiques agricoles les estiment à 6 261 ha appartenant à environ 6 500 exploitants. Une fois plantées, ces terres sont automatiquement privatisées et une grande partie est attribuée par les conseils de gestion. Cependant la viabilité de cet accès à la terre reste tributaire de la pérennisation de l'accès à la ressource eau.

## **6.3 - L'accès par le droit de jouissance**

Ce type d'accès concerne les terres collectives mises en cultures occasionnellement en cas d'années pluvieuses ou les parcours collectifs sous formes de droit d'usage et de pâturage. Cependant cet accès reste limité dans le temps et ne donne pas droit à la propriété des terres.

L'accès à la terre par la mise en culture annuelle est fréquent dans les zones d'emblavures et de labour de Chareb, Segui et de quelques sites du *Dhahar*. En année pluvieuse, cette superficie peut atteindre 15 000 ha dans les trois zones. Une fois les récoltes effectuées, le droit d'usage est cédé automatiquement et la propriété foncière reste collective ou dans l'indivision.

## 7 – Productivité des différentes productions agricoles

Le secteur agricole reste parmi les activités les plus importantes sur lesquelles se fonde toute la vie économique dans la région. Cette situation résulte de faits historiques ou militaires et de faits écologiques ou même sociaux.

### 7.1 - La production phoenicicole

L'introduction de cet arbre providentiel, le palmier dattier (*Phoenix dactylifera*), reviendrait aux Phéniciens. Il occupe une grande place dans les croyances des populations et imprègne une bonne partie de leur vie. La production des dattiers, principal produit agricole de la région, s'est accrue à un rythme accéléré suite à la dynamique de mise en valeur oasienne. Ainsi, la production est passée de 7 290 tonnes en 1957 à 56 509 tonnes en 1997, avec une augmentation d'environ 800 % en 4 décennies (tableau 45). Les rendements se sont également nettement améliorés grâce à l'intensification et la maîtrise des techniques de production.

Tableau 45 – Évolution de la production phoenicicole

Variétés années	Deglat Nour	Autres variétés	Total
1957-58	5 425	1 865	7 290
1975-76	11 000	2 750	13 750
1982-83	14 000	6 900	20 900
1992-93	23 000	15 000	38 000
1994-95	31 020	13 480	44 500
1996-97	44 000	12 509	56 509

Sources : Secrétariat d'État de l'Agriculture, 1957 ; DGPDIA, 1983 ; CRDA Kébili, 1984 et 1998.

### 7.2 - La production fruitière

Bénéficiant du microclimat créé par les palmiers, bon nombre d'espèces fruitières s'y adaptent et se développent. Les espèces les plus représentées dans cet étage sont l'olivier, le figuier, le grenadier, le pêcher, l'abricotier, la vigne de table (tableau 46). La production des autres espèces fruitières reste marginale et n'est destinée que secondairement au marché. Les rendements sont faibles, voire pour quelques espèces insignifiants, en raison du manque du savoir-faire et du désintéressement des oasisiens pour ce type de culture.

Tableau 46 – Production fruitière dans le Nefzaoua

Espèces	Effectif (pieds)		Production tonnes	Rendement kg/pieds
	Jeune	En production		
Olivier	39 088	11 693	207	5,3
Pistachier	-	2 250	-	-
Grenadier	85 150	20 025	423	5,0
Figuier	62 007	16 100	259	4,1
Pommier	14 132	4 650	56	4,0
Pêcher	7 940	3 045	13	1,6
Poirier	412	420	6	14,5
Vigne	43 395	11820	173	4,0
Abricotier	13 255	5 645	100	7,5

Source : CRDA Kébili, 1997.

### ***7.3 - La production maraîchère et fourragère (étage herbacé)***

Les oasis connaissent depuis longtemps l'exploitation rationnelle de cet étage. Bénéficiant du microclimat créé par les 2 autres étages supérieurs, plusieurs espèces se sont adaptées à la culture dans les oasis, permettant une agriculture intensive sur deux campagnes :

- Une campagne d'été : période qui correspond au point culminant de l'utilisation de l'eau pour l'irrigation. Les espèces cultivées sont : melon, pastèque, concombre, piment, tomate, etc.
- Une campagne d'hiver : période d'abondance d'eau où certaines zones marginales à l'oasis sont exceptionnellement emblavées (appelées Mizrâa : lieu de culture). Les espèces cultivées sont : carotte, navet, blette, légumes divers, fève, etc.

La plus connue des plantes fourragères est la luzerne qui se cultive seule ou en association avec l'orge. Sa culture peut durer 3 à 4 ans successives et même plus. L'orge en vert occupe, elle aussi, une bonne place et se cultive pendant l'automne.

### ***7.4 - La production animale***

La production animale est dominée par les produits de viandes ovine et caprine qui atteignent respectivement 485 et 222 tonnes/an. La viande cameline occupe la troisième place avec 172 tonnes/an. La production laitière atteint 600 tonnes/an et reste en grande partie destinée à l'autoconsommation des populations locales.

## **8 – La sécurité de la tenure foncière**

La sécurité de la tenure foncière est l'un des plus importants objectifs recherchés par les différents usagers et exploitants des terres dans le Nefzaoua, qu'ils soient dans la steppe ou dans l'oasis. En effet, condition de l'exploitation et de mise en valeur, la définition précise du statut foncier des terres est souhaitée par l'utilisateur et exigée par les institutions intervenant dans le processus de développement. À

titre d'exemple, l'octroi des crédits ou de subventions par les banques est conditionné à la présentation d'un titre légal de propriété.

Le problème de sécurité de la tenure foncière n'est pas posé de la même manière ni avec la même acuité par les différents usagers des terres au Nefzaoua. Ainsi, dans les oasis ou les périmètres irrigués créés par l'État, les attributaires des lots ou des parcelles bénéficient d'un titre de propriété individuelle qui leur donne plein droit à l'exploitation, sous réserve de remplir les conditions de mise en valeur de la parcelle. Par ce titre, l'attributaire peut bénéficier de tous les encouragements offerts par les programmes de développement. Ces titres leur donnent aussi droit à la vente de la parcelle à des tiers ou à la conclusion de contrats de Mogharsa. Ces derniers se concluent entre le propriétaire qui offre la terre et un exploitant qui la met en valeur par la plantation ; la parcelle plantée est alors partagée équitablement entre les deux contractants lorsque les plantations entrent en production. Ce statut offre la sécurité nécessaire à l'exploitant pour œuvrer, en toute confiance, à la mise en valeur de la parcelle attribuée et apporter les moyens nécessaires pour la développer. La procédure de transformation du statut collectif ou en indivision des terres au statut privé passe par le conseil de gestion et par le conseil de tutelle locale et régionale lors de l'élaboration du dossier technique de mise en valeur du périmètre oasien créé. Le choix des attributaires se fait suivant un consensus social à l'intérieur de la collectivité des ayants droit (tribus, fraction, etc.), parrainé par les autorités et les services techniques du ministère de l'Agriculture. Les conditions socio-économiques et les soucis d'équité sociale sont les critères fondamentaux de choix des attributaires.

La situation des périmètres oasiens dits « illicites » est complètement différente et reste problématique dans la mesure où les exploitants, membres d'une collectivité donnée, en se basant sur les encouragements de la loi de la privatisation par le Haouz, prennent l'initiative de mise en valeur d'un lot de terres appartenant à cette collectivité. Cet acte, encouragé par les textes incitatifs à la privatisation des terres collectives, entraîne une situation paradoxale dès lors qu'il est en contradiction avec les textes de la protection des nappes fossiles des ressources en eau de Nefzaoua, la mise en valeur se traduisant par la réalisation d'un forage illicite pour extraire l'eau. En fait, le statut illicite ne provient pas de l'acte foncier mais plutôt de l'accès non réglementaire à la ressource en eau. Cette situation paradoxale se traduit par un blocage quant à la sécurité de la tenue foncière, en ce sens que les exploitants, même s'ils bénéficient d'un titre d'attribution foncière du conseil de gestion, arrivent difficilement à régulariser leur situation foncière avec les conseils de tutelle et par là même à avoir le titre de propriété individuelle.

Ils ne peuvent pas non plus avoir accès aux dispositifs institutionnels d'encouragement de l'état. Ils ne sont reconnus ni par les banques, ni par les services techniques et ce pour décourager cette pratique qui menace véritablement la pérennité des ressources en eau en créant une situation désastreuse de surexploitation des nappes. On peut dire qu'on est dans une situation d'insécurité foncière. Cependant, la situation devient plus problématique lorsque les périmètres créés deviennent productifs, car l'on ne peut pas ignorer les intérêts socio-économiques.

La sécurité de la tenure foncière dans la steppe soit pour l'exploitation des parcours soit pour le labour en zones céréalières se pose avec moins d'acuité, car il y a le caractère saisonnier de ces activités et un droit d'usage contrôlé par la collectivité. Les règles régissant ce type d'activité sont définies en général par la collectivité suivant un contrat moral respecté par ses membres (anciennement régies par le Miaad).

## 9 – Adaptation des régimes fonciers aux conditions locales

Au vu de la dynamique de mise en valeur soit étatique soit autonome que connaît la région de Nefzaoua depuis les années 80 et qui s'est accélérée depuis les années 90, les régimes fonciers en vigueur (textes écrits, pratiques et règles informelles de droit foncier) encouragent délibérément la privatisation des terres collectives. À cet égard, on peut dire que ces régimes fonciers jouent un rôle moteur dans la mise en œuvre du processus de développement en levant les obstacles institutionnels, juridiques et organisationnels aux initiatives privées lorsqu'elles respectent les règles d'accès aux ressources en eau. En effet, les conflits d'intérêt qui pourraient exister entre les partisans de l'extension de la mise en valeur oasienne et les éleveurs usagers des parcours sont pratiquement résolus par la nouvelle loi de 1988 qui fixe les parcours collectifs espaces soumis au régime forestier et qui devront donc conserver leur vocation pastorale. Les mises en valeur devraient s'opérer ailleurs, sur des terres dites à vocation agricole.

Cependant, les textes en vigueur encourageant la privatisation et la mise en valeur se heurtent dans leur application aux textes réglementant l'exploitation et l'accès aux ressources en eau, surexploitées et protégées par décret de (la région de Nefzaoua est décrétée « région protégée »). En voulant prohiber les activités illicites d'exhaure de l'eau au-delà de 50 m de profondeur, les autorités techniques et administratives sont indirectement obligées de limiter la dynamique de privatisation et de mise en valeur des terres, du moins des terres dites à vocation agricole.

La situation actuelle de la structure foncière au Nefzaoua peut être classée parmi les aspects les plus complexes et les plus préoccupants de l'agriculture locale. En effet, les oasis de Nefzaoua connaissent un phénomène de morcellement et de parcellisation. On estime que la taille moyenne des exploitations ne dépasse pas les 0,35 ha et que la majorité des agriculteurs possèdent plusieurs parcelles plus ou moins éloignées les unes des autres. La taille moyenne d'une parcelle est estimée à 0,22 ha (CRDA Kébili, 1998). Le tableau 47 illustre l'ampleur de ce phénomène dans les oasis de Nefzaoua : 79 % des exploitations sont de taille inférieure à 0,25 ha et 7 % seulement des exploitations sont de taille supérieure à 0,5 ha. Cette structure foncière très morcelée et parcellée se traduit par des contraintes majeures qui peuvent porter préjudice à la viabilité du système lui-même. Une situation critique et qui se traduit en particulier par des coûts élevés de production, l'abandon de l'activité agricole dû à la faiblesse de la taille des exploitations et à l'indivision de la propriété foncière, suite aux héritages successifs par plusieurs générations.

La cause principale de cette situation est à rechercher dans les règles coutumières d'héritage et au manque de lois qui puissent empêcher la fragmentation des exploitations. Ce qui rend encore la situation critique tient au fait que le problème n'est pas sérieusement pris en considération dans les lotissements des nouvelles créations ou de distribution des terres cultivées (en attribuant parfois dès le départ 25 ares à chaque agriculteur). Les régimes fonciers actuels (tableau 48) n'apportent pas de solutions adéquates à cette question préoccupante.

Tableau 47 – Structure foncière (%) de l'exploitation agricole dans les oasis de Nefzaoua

Taille de l'exploitation	Proportion	Proportion cumulée
Inférieur à 0,1 ha	37,0	37,0
0,1 à 0,25 ha	42,0	79,0
0,25 à 0,50 ha	14,0	93,0
0,50 à 1 ha	6,0	99,0
1 à 2 ha	0,9	99,9
Supérieur à 2 ha	0,1	100,0

Source : CRDA Kébili, 1998

Tableau 48 – Statut foncier des terres agricoles au Nefzaoua (par délégation)

Délégations	Terres privés	Terres domaniales	Forêts	Terres collectives	Autres statuts	Total
Kébili Sud	3 930	479	650	4 000	114 000	123 059
Kébili Nord	1 885	-	100	700	58 136	60 821
Douz	4 588	243	700	7 614	298 000	311 145
Souk Lahad	10 004	-	200	22 651	20 000	52 855
Faouar	1 358	2 160	650	-	56 000	60 168
Total Gouvernorat	21 765	2 882	2 300	34 965	546 136	608 048

Unité : ha

Source : CRDA, Kébili, 1997.

Conscients de ces contraintes pour le développement de l'oasis, les pouvoirs publics ont lancé une large consultation nationale (1998) dans chaque région visant à proposer les recommandations nécessaires pour adapter les régimes fonciers aux contextes locaux ainsi qu'aux impératifs d'efficacité économique et de compétitivité du secteur agricole. Les principales recommandations issues de cette consultation peuvent être synthétisées comme suit :

- Une amélioration des textes juridiques destinés à lutter contre le phénomène de morcellement et de parcellisation de la propriété, en mettant en application les lois de réformes agraire et d'apurement foncier ;
- La mise en place des encouragements nécessaires pour inciter les exploitants à conserver l'unicité de l'exploitation et éviter les partages successifs par l'héritage ;
- Un amendement de la loi d'attribution des terres collectives de manière à éviter d'attribuer des terres de taille inférieure à un certain seuil et répondre aux impératifs de productivité et de viabilité ;
- L'application de la loi combattant l'abandon, en exigeant la mise en valeur adéquate des terres abandonnées

# Bibliographie

## INTRODUCTION

- Abaab A., 1987. Mutations socio-économiques de la Jeffara orientale (Sud tunisien) in *Revue de l'occident musulman et de la Méditerranée*, n° 41- 42 avril 1987, Aix-en-Provence, France, 12p.
- Abaab A. et Elloumi M., 1996. L'agriculture tunisienne de l'ajustement à la mondialisation : résultats et perspectives in *Politiques agricoles et stratégies paysannes*, ALIF / IRMC, Tunis, pp. 114-145.
- INS, 1994. *Recensement régional de la population et de l'habitat 1994*, Premiers résultats, Tunis, 62p.
- Kassab A., 1983. L'Agriculture tunisienne, in *Revue tunisienne de géographie* n° 10-11, Facultés des Lettres et des Sciences Sociales, 388p.
- Ministère du développement économique, 1996. *Rapport d'évaluation du VIII<sup>e</sup> plan dans les gouvernorats de Sfax, Siliana, Sidi Bouzid et Kebili*.
- Sethom H. et Kassab A., 1981. *Les régions géographiques de la Tunisie*, Publications de l'Université de Tunis, Tunis, 460 p.
- Sghaier M., 1995. *Tarification et allocation optimale de l'eau d'irrigation dans les systèmes de production de la région de Nefzaoua (Sud de la Tunisie)*, Thèse de Ph. D, Université de Gand, Belgique, 235p.

## ÉTUDE 1

- Cherif A., 1996. *Circuits de commercialisation et systèmes de production dans les périmètres irrigués de la Tunisie du nord : cas du périmètre de Jedaida* (Basse Vallée de la Medjerda), in *Les cahiers du CREAD*, n°36, 1996 .
- Cherif A., 1999. Terroirs et dynamiques paysannes en Tunisie : Aousja (Sahel de Bizerte) in *Les cahiers du CREAD*, n° 48 (2<sup>e</sup> trimestre 1999) pp. 23-36.
- El Aouani M., 1966. Structures agraires dans un village côtier du nord de la Tunisie : Kalâat El Andaleus, in *Revue tunisienne de sciences sociales*, II/3, juin 1966.
- Elloumi M. et Gara M. : Passage à l'irrigation et valorisation de l'eau : cas du périmètre irrigué de Medjez El Bab, *Annales de l'INRAT*, 1992.
- CRDA de l'Ariana : *Rapport d'activité pluriannuels*.
- Grontmij N.V., 1961. *Développement rural de la basse vallée de la Medjerda : projet et perspectives socio-économiques*. Texte non publié, multipagination.
- Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, 1997. *Atlas du grand Tunis*.
- Office de la mise en valeur de la Basse Vallée de la Medjerda, 1988, *Etude de modernisation des réseaux d'irrigation de la Basse Vallée de la Medjerda*, 87 pages + annexes.
- Panel A.M., 1997. État réformateur et industrialisation au XIX<sup>e</sup> siècle, les avatars d'une manufacture (1837-1884), *Monde arabe Machrek- Maghreb*, numéro spécial : Tunisie.



## ÉTUDE 2

- Attia (H), 1986. Problématique du développement du Nord – Ouest Tunisien. In *Désert et montagnes au Maghreb, Hommage à Jean Dresch*, ROMM 41-42, Edisud, France, pp. 264 – 282.
- Auclair (L), Ben Cheikh (Kh), Laajili-Ghezal (L), Pontanier (R), 1996. Usages des ressources sylvopastorales et systèmes de production dans le Haut Tell tunisien. In *Agricultural research and development at the crossroads : merging systems research and social actor approaches.*, A. Budelman (dir.), Royal Tropical Institute the Netherlands, Amsterdam,, pp 55 – 68.
- Auclair (L), Laajili-Ghezal (L), Pontanier (R). 1997. Population - Environment relationships in the Tunisia High Tell. In *Population and environment in arid regions*, John CLARCK and Daniel NOIN (dir.), UNESCO / Parthenon publishing group (éd.), Man and Biosphere series, vol 19, sect. II, pp 133 – 148.
- Auclair (L), 1998. Population et environnement : un essai méthodologique dans le Haut Tell Tunisien. *Revue Espace, populations, Sociétés*, n° 1 : 33 – 44.
- Ben Miloud (E), 1998. *L'homme et la dynamique de la végétation à Bargou*. Mémoire de DEA en biogéographie (A. Gammar (dir.)), Université des Lettres et Sciences Humaines de Tunis I, octobre, 120 p + annexes.
- Cherif (A), 1991. *Secteur organisé et développement agricole dans le Haut Tell (Tunisie)*. Publication de la Faculté des Lettres de la Manouba, Université de Tunis I, série géographie, vol. 3, Tunis, 331 p.
- Cherif (M-H), 1985. Pouvoir beylical et contrôle de l'espace dans la Tunisie du XVIII<sup>e</sup> et des débuts du XIX<sup>e</sup> siècle. In *États, territoires et terroirs au Maghreb*, P.R Baduel (dir.), CNRS éd., pp 49-61.
- Collectif de Recherche DYPEN – Tunisie, 1998. *Les relations population - environnement en Tunisie rurale. Enseignements des études expérimentales réalisées à Aïn Snoussi, Ouled Frej, El Faouar*. Tunis, 102 p.
- Collectif de Recherche DYPEN, 1997. Résultats statistiques de l'enquête principale. Doc. Multigraph., série Documents, n° 5, 185 p.
- Gammar (A), 1984. Défrichement et déprise rurale dans le Haut Tell friguien. *Revue Tunisienne de géographie*, n° 13, pp. 53 – 76.
- Henia (A), 1997. Les terres mortes de la Tunisie utile et les nouvelles stratégies foncières à l'époque moderne. *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée (REMMM)*, n° 79 / 80, Biens communs, patrimoines collectifs et gestion communautaire dans les sociétés musulmanes, Edisud, pp. 127 – 142.
- Institut National de la Statistique (INS). Recensement général de la population et de l'habitat 1994, premiers résultats, Tunis, 62 p.
- Khefifi (M), 1997. *Évolution des structures foncières à Bargou*. Rapport de stage, programme DYPEN, 11 p + annexes.
- Makhlouf (E), 1969. Évolution de la population de la Tunisie septentrionale depuis 1921. Milieu rural et structures de production. *Revue tunisienne de sciences sociales*, t. VI, n° 17 – 18, pp. 525 – 563.
- Ministère de l'agriculture. *CRDA de Siliana, 1993. Projet de développement rural intégré dans le gouvernorat de Siliana*, Délégation de Bargou, 55 p. + annexes.

- Ministère de l'agriculture, 1994. CRDA de Siliana. *Projet de développement agricole et rural intégré (PDARI) du Gouvernorat de Siliana*, Rapport général, 63 p.
- Ministère du développement économique, 1997. Office du développement du Nord-Ouest. *Monographie du Gouvernorat de Siliana*, 68 p.
- Poncet (J), 1961. *La colonisation de l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881*. Mouton, Paris – La Haye, 700 p.
- Tarifa (C), 1994. *Le secteur pilote d'Ouled Frej (Bargou) : population et conditions de vie*, Rapport du programme DYPEN, 13p.
- Tronche (N – R), 1995. *L'homme et l'environnement dans le Haut Tell tunisien : essai de monographie du douar El Bayadh* (délégation de Bargou). Mémoire de fin d'étude, I.U.P Génie de l'environnement, Université Paris VII, DYPEN / TRAVAUX ET RECHERCHES n° 5, octobre, 59 p + annexes.

### ÉTUDE 3

- Abaab A. et al. (1994). *Valorisation et gestion des eaux d'épandage de l'oued el fekka a Sidi Bouzid – Tunisie*, Série de documents de travail 41. Centre International pour la Recherche Agricole orientée vers le développement (ICRA), 56 p. + annexes.
- Abaab.A et Elloumi M. (1996): L'agriculture tunisienne de l'ajustement à la mondialisation : résultats et perspectives, In *Politiques agricoles et stratégies paysannes*, ALIF/IRMC, Tunis, pp. 114 – 145.
- Abaab A., 1999. *La modernisation et ses effets sur les systèmes de production agricole :cas de la région de Sidi Bouzid en Tunisie centrale*, Thèse de doctorat (Ph.d), Faculté des Sciences Biologiques Appliquées de Gand, section agronomie (économie agricole), Belgique, 300 p.
- Attia H., 1977. *Les hautes steppes tunisiennes de la société pastorale à la société paysanne*, Thèse de doctorat d'Etat ès lettres, université de Paris VII, U.E.R de géographie humaine, 721 p.
- CRDA de Sidi Bouzid, 1987, 1989, 1990, 1992, 1994, 1995, 1996, 1997. *Rapports annuels d'activité*. Sidi Bouzid.
- Institut national de la statistique, 1966, 1975, 1984,1994. Recensements généraux de la population et de l'habitat. Tunis.
- Institut national de la statistique, 1975, 1980, 1985, 1990, 1995. Enquêtes sur le budget et la consommation des ménages. Tunis.
- Institut national de la statistique, 1989. Enquête nationale population emploi. Tunis.
- Institut national de la statistique, 1997. Rapport annuel sur les indicateurs d'infrastructure 1997. Tunis, 69 p.
- Institut national de la statistique, 1998. Annuaire statistique de la Tunisie, année 1996, volume n° 39, 261p.
- Ministère de l'équipement et de l'habitat, 1985. *Schéma national d'aménagement du territoire*, Vol 5, rapport final, Tunis, 145 p.
- Ministère de l'équipement et de l'habitat, 1988. *Schéma régional d'aménagement du Gouvernorat de Sidi Bouzid*, Rapport de 1<sup>re</sup> phase, 429 p., rapport de 2<sup>e</sup> phase : 125 p.

#### ÉTUDE 4

- Bardin P., 1945. *Le régime foncier tunisien*, Paris, Centre des hautes études musulmanes administratives.
- Ben Romdhane M., 1983. La question agraire en Tunisie. Eléments de réflexions. *in Tunisie quelles technologies, quels développements*, Tunis, Gredet, Ed. Salambo, pp. 69 – 91.
- Bernard A., 1924. Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de la Tunisie, Tunis Imprimerie J. Barlier et Cie.
- Bourde P., 1893. Rapport adressé à Monsieur Rouvier, Résident Général de France à Tunis sur les cultures fruitières et en particulier la culture de l'olivier dans le centre de la Tunisie, Tunis, Imprimerie Rapide.
- Buthand E., 1964. Introduction à l'étude des problèmes humains de l'immatriculation foncière en Tunisie, *Les cahiers de la Tunisie*, pp. 3 – 4.
- Chateur K., 1980. Relation ville - campagne dans la Tunisie du XIX<sup>e</sup> siècle, le cas du Sahel et des basses steppes, *in Système urbain et développement au Maghreb*, Tunis CERES Production.
- Despois J., 1940. *La Tunisie orientale, Sahel et basses steppes* Paris, éd, Les Belles lettres.
- Enquête agricole, 1962, INS, Tunis.
- Enquête agricole, 1994, Ministère de l'agriculture, Tunis.
- Fakhfakh M., 1976. *La grande exploitation agricole dans la région sfaxienne*, Tunis, CERES.
- Fakhfakh M., 1975. *Sfax et sa région*, Paris, Université de Paris VII (Thèse d'État).
- Hayouni N., 1995. *Analyse de la compétitivité de l'huile d'olive tunisienne*, Mémoire de fin d'études, I.N.A.T.
- Jedidi, M., 1975. *Jebiniana et sa région*, Tunis, Université de Tunis.
- Lahmar, M., 1994. *Du mouton à l'olivier*, Tunis, CERES production.
- Mtar, H. 1973. *Oléiculture et main d'œuvre saisonnière dans le gouvernorat de Sfax* R.T.SC.S.32.33.34.35.
- Perspectives de développement de l'oléicole en Tunisie, Ministère de l'agriculture, 1982.
- Poncet J., 1962. *La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881*, Paris, La Haye, Mouton.
- Recensements nationaux de la population, 1956, 1966, 1984, 1994. I.N.S (Tunisie).
- Rectenvald G., 1914. *Les terres sialines*, Revue algérienne, tunisienne et marocaine, MAI.
- Sethom H., 1992. *Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie*, Tunis CERES Production F.N.R.S.
- Trabelsi M., 1970. *Mahares et sa région*, Université de Tunis.

#### ÉTUDE 5

- CRDA Kébili, 1997. *Les acquis du développement agricole au gouvernorat de Kebili*. 49 p (en arabe).

- Bureau des affaires indigènes, 1931. *Historique du Bureau des affaires indigènes*, Bourg. Imp. Victor Berthad.
- Carton L.T.H., 1914. Nybgenii et Nefzaoua, *Revue tunisienne*. Paris.
- Bouhaouach T., 1988. Les institutions de tutelle sur les terres collectives. *Actes de l'atelier national sur les acquis de l'expérience tunisienne en matière d'aménagement pastoral*. 1-3/12/1988. IRA Médenine, pp. 129 – 135.
- Kearney M.T.H., 1910. *Bulletin D.A.C.C. Tunis*, 1910.
- Kaceh A., 1980. *Emploi et émigration dans le Nefzaoua*, CAR de géographie, Faculté des lettres, Tunis.
- CRDA Kébili., 1998. *Consultation nationale sur l'amélioration de la productivité du secteur agricole gouvernorat de Kebili*, 19 p.
- Secrétariat d'État de l'Agriculture (1957). *Étude du plan de développement agricole de la Tunisie - Région 11 Djerid Nefzaoua*, p 64.
- Sghaier M., 1985. *Monographie de région de Nefzaoua*.

## Liste des tableaux

Tableau 1 – Densités de population en 1956 et 1994 par grandes régions.....	2
Tableau 2 – Typologie d’après l’occupation du sol par les cultures (1).....	3
Tableau 3 – Dynamique de la population dans la région du Nord-Est.....	14
Tableau 4 – Taux (%) de ruralité par délégation en 1984 .....	15
Tableau 5 – Taux (%) de ruralité par délégation en 1994 .....	15
Tableau 6 – Population et solde migratoire par délégation .....	16
Tableau 7 – Répartition de la population active selon les secteurs d’activité dans le gouvernorat de l’Ariana.....	19
Tableau 8 – Répartition (%) des chefs d’exploitation selon le niveau de formation scolaire .....	19
Tableau 9 – Répartition (%) des chefs d’exploitation selon le milieu de résidence.....	19
Tableau 10 – Répartition (%) des exploitations et des superficies selon l’importance de l’activité extra-agricole du chef de ménage .....	20
Tableau 11 – Répartition (%) des parcelles composant les exploitations selon le MFV .....	21
Tableau 12 – L’occupation du sol (en ha).....	22
Tableau 13 – Répartition des éleveurs selon la taille de l’exploitation.....	23
Tableau 14 – Les périmètres irrigués (en ha) et sources d’approvisionnement .....	24
Tableau 15 – Répartition des exploitations et de la SAU selon la taille – Gvt Ariana.....	26
Tableau 16 – Indicateurs comparés de peuplement.....	30
Tableau 17 – Structures par âges (%) à Bargou, Siliana et Tunisie non communale.....	30
Tableau 18 – Structures par âges (%) dans quelques <i>imadats</i> de Bargou .....	30
Tableau 19 – Répartition (%) de la population occupée par branche d’activité à Bargou et Siliana ....	33
Tableau 20 – Évolution de la structure par âges (%) dans la délégation de Bargou .....	34
Tableau 21 – Évolution des soldes migratoires entre 1969 et 1994 dans le Gouvernorat de Siliana et la région Nord-Ouest .....	35
Tableau 22 – Les groupes tribaux (%) dans la délégation de Bargou .....	39

Tableau 23 – Évolution des structures d’exploitation des terres domaniales à Siliana et Bargou .....	42
Tableau 24 – Répartition des terres par statut foncier à Bargou et Siliana.....	44
Tableau 25 – Structure de l’exploitation (%) dans le gouvernorat d’El Kef en 1962 .....	45
Tableau 26 – Structure de l’exploitation (%) dans le gouvernorat de Siliana en 1994 .....	45
Tableau 27 – Nombre d’exploitations (%) et superficies exploitées (%) par classe de superficie et secteur géographique à Bargou en 1994.....	46
Tableau 28 – Répartition des terres de l’exploitation par statut et par secteur géographique .....	47
Tableau 29 – Taux (%) de croissance annuel moyen de la population entre 1956 et 1994 dans les Gouvernorats du Centre-Ouest et en Tunisie.....	56
Tableau 30 – Évolution du taux (‰) de natalité entre 1978 et 1997 dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid et en Tunisie .....	56
Tableau 31 – Répartition (%) de la population urbaine dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid (1975 à 1994).....	57
Tableau 32 – Évolution de la valeur de la production agricole entre 1995 et 1997 dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid .....	61
Tableau 33 – Évolution de la production du secteur de l’arboriculture en sec entre 1995 et 1997 dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid .....	62
Tableau 34 – Évolution des paramètres du secteur de l’élevage bovin laitier dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid .....	62
Tableau 35 – Population du gouvernorat de Sfax et de la Tunisie par âge et par milieu, 1994 (ensemble des 2 sexes) .....	67
Tableau 36 – Évolution du taux (‰) de natalité dans le gouvernorat de Sfax et les gouvernorats voisins.....	67
Tableau 37 – Évolution de l’indice synthétique de fécondité dans le gouvernorat de Sfax et les gouvernorats voisins .....	67
Tableau 38 – Évolution de la densité de la population de Nefzaoua.....	84
Tableau 39 – Répartition de la population suivant le lieu .....	85
Tableau 40 – Accroissement de la population de Nefzaoua depuis 1882 .....	86
Tableau 41 – Superficie et occupation des périmètres oasiens dans le Nefzaoua (ha).....	87
Tableau 42 – Évolution de l’effectif et de la structure de l’étage supérieur.....	88

Tableau 43 – Potentialités et exploitation des ressources en eau au Nefzaoua .....	88
Tableau 44 – Évolution de la population urbaine de Nefzaoua de 1966 à 1994 .....	91
Tableau 45 – Évolution de la production phoenicicole .....	94
Tableau 46 – Production fruitière dans le Nefzaoua .....	95
Tableau 47 – Structure foncière (%) de l'exploitation agricole dans les oasis de Nefzaoua.....	98
Tableau 48 – Statut foncier des terres agricoles au Nefzaoua (par délégation).....	98

## Liste des figures

Figure 1 – Pyramide des âges dans la délégation de Bargou.....	31
Figure 2 – Les déterminants de l’avenir de la petite paysannerie des Piémonts .....	52
Figure 3 – Nombre et superficie des exploitations (1980-1995).....	64
Figure 4 – Répartition des terres dans le Nefzaoua (ha).....	92

## Liste des cartes

Carte 1 – Pluviométrie en Tunisie et localisation des études régionales.....	11
--	----

## Liste des auteurs

**ABAAB Ali**, Géographe, chercheur associé à l’IRA

**AUCLAIR Laurent**, Agro-géographe, chercheur à l’IRD, LPED

**ELLOUMI Mohamed**, Économiste rural, chercheur à l’INRAT

**LAHMAR Mouldi**, Sociologue ruraliste, professeur à l’Université de Tunis

**MOUSSA Fadhel**, Juriste, professeur à l’Université des Sciences juridiques de Tunis

**PICOUET Michel**, Démographe, chercheur à l’IRD, LPED

**SANDRON Frédéric**, Démographe, chercheur à l’IRD, LPED

**SGHAIER Mongi**, Agro-économiste, chercheur à l’IRA

## Signification des sigles

IRA	Institut des Régions Arides (Médénine, Tunisie)
IRD	Institut de Recherche pour le Développement (France), mission en Tunisie
INRAT	Institut National de Recherches Agronomiques de Tunisie
LPED	Laboratoire Population Environnement Développement (IRD-Université de Provence, UMR 151, Marseille, France)